Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC160622-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 82 - absents 39 - pouvoirs 18 - votants 100 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets** ***(PJ)***	**N° 16/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC160622-DE

CHÂTILLONNAIS
EN BOURGOGNE

GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : Valérie BOUCHARD

L'article L2224-17-1 du CGCT prévoit que le Président d'un EPCI doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Les indications reprises dans le rapport sont d'ordre technique et financier.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC160622-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur le Pays Châtillonnais sur l'année 2021.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC170622-BF

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 82 - absents 39 - pouvoirs 18 --- - votants 100 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Compte de gestion 2021 – Budget BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** ***(PJ)***	**N° 17/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC170622-BF

CHÂTILLONNAIS
EN BOURGOGNE

GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le receveur en poste à Châtillon-sur-Seine.

Le Compte Administratif 2021 est en concordance avec le Compte de Gestion 2021.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-31 et L 5211-1,

Vu le compte de gestion de la Communauté de Communes pour l'exercice 2021 présenté par le receveur municipal,

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC170622-BF

CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2021 du budget BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massing

Jérémie BRIGA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS CHÂTILLONNAIS
21400 CHÂTILLON SUR SEINE

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC180622-BF

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 82 - absents 39 - pouvoirs 18 --- - votants 100 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Compte de gestion 2021 – Budget BUDGET PRINCIPAL** ***(PJ)***	**N° 18/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC180622-BF

CHÂTILLONNAIS
EN BOURGOGNE

GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le receveur en poste à Châtillon-sur-Seine.

Le Compte Administratif 2021 est en concordance avec le Compte de Gestion 2021.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-31 et L 5211-1,

Vu le compte de gestion de la Communauté de Communes pour l'exercice 2021 présenté par le receveur municipal,

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC180622-BF

CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2021 du budget Principal.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC190622-BF

CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 82 - absents 39 - pouvoirs 18 --- - votants 100 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Compte de gestion 2021 – Budget CENTRE EQUESTRE** ***(PJ)***	**N° 19/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC190622-BF

CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le receveur en poste à Châtillon-sur-Seine.

Le Compte Administratif 2021 est en concordance avec le Compte de Gestion 2021.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-31 et L 5211-1,

Vu le compte de gestion de la Communauté de Communes pour l'exercice 2021 présenté par le receveur municipal,

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC190622-BF

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2021 du budget CENTRE EQUESTRE.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massing

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC200622-BF

CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 82 - absents 39 - pouvoirs 18 --- - votants 100 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Compte de gestion 2021 – Budget CHAUFFERIE BOIS** ***(PJ)***	**N° 20/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC200622-BF

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le receveur en poste à Châtillon-sur-Seine.

Le Compte Administratif 2021 est en concordance avec le Compte de Gestion 2021.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-31 et L 5211-1,

Vu le compte de gestion de la Communauté de Communes pour l'exercice 2021 présenté par le receveur municipal,

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC200622-BF

CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2021 du budget CHAUFFERIE BOIS.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massing

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC210622-BF

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 82 - absents 39 - pouvoirs 18 --- - votants 100 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Compte de gestion 2021 – Budget ORDURES MENAGERES** ***(PJ)***	**N° 21/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC210622-BF

(THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le receveur en poste à Châtillon-sur-Seine.

Le Compte Administratif 2020 est en concordance avec le Compte de Gestion 2021.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-31 et L 5211-1,

Vu le compte de gestion de la Communauté de Communes pour l'exercice 2021 présenté par le receveur municipal,

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC210622-BF

CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2021 du budget ORDURES MENAGERES.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC220622-BF

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 82 - absents 39 - pouvoirs 18 --- - votants 100 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Compte de gestion 2021 – Budget ZAE** ***(PJ)***	**N° 22/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC220622-BF

CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le receveur en poste à Châtillon-sur-Seine.

Le Compte Administratif 2021 est en concordance avec le Compte de Gestion 2021.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-31 et L 5211-1,

Vu le compte de gestion de la Communauté de Communes pour l'exercice 2021 présenté par le receveur municipal,

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC220622-BF

CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2021 du budget ZAE.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massing

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS CHÂTILLONNAIS 21400 CHÂTILLON SUR SEINE

Jérémie BRIGANTI

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC230622-BF

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 81 - absents 40 - pouvoirs 18 --- - votants 99 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Compte administratif 2021 – Budget annexe des BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**	**N° 23/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC230622-BF

CHÂTILLONNAIS
EN BOURGOGNE

GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. Roland LEMAIRE est élu président de séance et présente le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe des BÂTIMENTS et DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE résumé par le tableau suivant :

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC230622-BF

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	208 298.59 €	234 657.58 €	26 358.99 €
	Section d'investissement	340 918.29 €	235 594.10 €	- 105 324.19 €
Report de l'Exercice 2020	Fonctionnement 002		58 172.90 €	58 172.90 €
	Investissement 001		12 634.13 €	12 634.13 €
TOTAL		549 216.88 €	541 058.71 €	- 8 158.17 €
Restes à réaliser à reporter 2021	Fonctionnement			
	Investissement			
Résultat cumulé	Fonctionnement	208 298.59 €	292 830.48 €	84 531.89 €
	Investissement	340 918.29 €	248 228.23 €	- 92 690.06 €
TOTAL CUMULE		549 216.88 €	541 058.71 €	- 8 158.17 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14, L. 2121-31 et L 5211-1

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget annexe des BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE de la Communauté de Communes commune pour l'exercice 2021 présenté par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Roland LEMAIRE,

M. le Président ayant quitté la séance,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 du budget annexe des BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE tel qu'exposé ci-dessus.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Pour le Président de la Communauté de Communes,
Le Vice-président en charge des finances,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS CHATILLONNAIS 21400 CHATILLON SUR SEINE

Roland LEMAIRE

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC240622-BF

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 81 - absents 40 - pouvoirs 18 --- - votants 99 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Compte administratif 2021 – Budget annexe CENTRE EQUESTRE**	**N° 24/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC240622-BF

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. Roland LEMAIRE est élu président de séance et présente le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe CENTRE EQUESTRE résumé par le tableau suivant :

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC240622-BF

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	59 149.86 €	66 163.15 €	7 013.29 €
	Section d'investissement	170 607.74 €	56078.00 €	-114 529.74 €
Report de l'Exercice 2020	Fonctionnement 002		4 422.16 €	4 422.16 €
	Investissement 001		873.99 €	873.99 €
TOTAL		229 757.60 €	127 537.30 €	- 102 220.30 €
Restes à réaliser à reporter 2021	Fonctionnement			
	Investissement	4 919.00 €		- 4 919.00 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	59 149.86 €	70 585.31 €	11 435.45 €
	Investissement	175 526.74 €	56 951.99 €	- 118 574.75 €
TOTAL CUMULE		234 676.60 €	127 537.30 €	- 107 139.30 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14, L. 2121-31 et L 5211-1

Vu le budget primitif adopté par délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2021,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget annexe CENTRE EQUESTRE de la Communauté de Communes pour l'exercice 2021 présenté par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Roland LEMAIRE,

M. le Président ayant quitté la séance,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 du budget annexe CENTRE EQUESTRE tel qu'exposé ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Pour le Président de la Communauté de Communes
Le Vice-président en charge des finances

Roland LEMAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS CHÂTILLONNAIS 21400 CHÂTILLON SUR SEINE

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC25022-BF

Communauté de Communes
CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 81 - absents 40 - pouvoirs 18 --- - votants 99 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Compte administratif 2021 – Budget annexe CHAUFFERIE BOIS**	**N° 25/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC25022-BF

GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. Roland LEMAIRE est élu président de séance et présente le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe CHAUFFERIE BOIS résumé par le tableau suivant :

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC25022-BF

CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	103 282.65 €	87 401.25 €	- 15 881.40 €
	Section d'investissement	40 031.51 €	36 050.35 €	- 3 981.16 €
Report de l'Exercice 2020	Fonctionnement 002		28 327.22 €	28 327.22 €
	Investissement 001		4 393.39 €	4 393.39 €
TOTAL		143 314.16 €	156 172.21 €	12 858.05 €
Restes à réaliser à reporter 2021	Fonctionnement			
	Investissement	9 066.00 €		- 9 066.00 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	103 282.65 €	115 728.47 €	12 445.82 €
	Investissement	49 097.51 €	40 443.74 €	- 8 653.77 €
TOTAL CUMULE		152 380.16 €	156 172.21 €	3 792.05 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14, L. 2121-31 et L 5211-1

Vu le budget primitif adopté par délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2021,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget annexe Chaufferie Bois de la Communauté de Communes pour l'exercice 2021 présenté par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Roland LEMAIRE,

M. le Président ayant quitté la séance,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 du budget annexe CHAUFFERIE BOIS tel qu'exposé ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Pour le Président de la Communauté de Communes,
Le Vice-président en charge des finances,

Roland LEMAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS CHATILLONNAIS 21400 CHATILLON SUR SEINE

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC25022-BF

CHÂTILLONNAIS
BOURGOGNE

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC260622-BF

CHÂTILLONNAIS
et BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 81 - absents 40 - pouvoirs 18 - votants 99 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Compte administratif 2021 – Budget annexe ORDURES MENAGERES**	**N° 26/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC260622-BF

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. Roland LEMAIRE est élu président de séance et présente le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe ORDURES MENAGERES résumé par le tableau suivant :

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC260622-BF

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	2 331 142.88 €	2 490 144.56 €	159 001.68 €
	Section d'investissement	129 404.49 €	109 543.40 €	- 19 861.09 €
Report de l'Exercice 2020	Fonctionnement 002		315 622.80 €	315 622.80 €
	Investissement 001		118 782.01 €	118 782.01 €
TOTAL		2 460 547.37 €	3 034 092.77 €	573 545.40 €
Restes à réaliser à reporter 2021	Fonctionnement			
	Investissement	49 380.00 €		
Résultat cumulé	Fonctionnement	2 331 142.88 €	2 805 767.36 €	474 624.48 €
	Investissement	178 784.49 €	228 325.41 €	49 540.92 €
TOTAL CUMULE		2 509 927.37 €	3 034 092.77 €	524 165.40 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14, L. 2121-31 et L 5211-1

Vu le budget primitif adopté par délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2021,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget annexe Ordures Ménagères de la Communauté de Communes pour l'exercice 2021 présenté par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Roland LEMAIRE,

M. le Président ayant quitté la séance,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 du budget annexe ORDURES MENAGERES tel qu'exposé ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Pour le Président de la Communauté de Communes,
Le Vice-président en charge des finances,

Roland LEMAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS CHÂTILLONNAIS ★ 21400 CHATILLON SUR SEINE

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC270622-BF

CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 81 - absents 40 - pouvoirs 18 --- - votants 99 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Compte administratif 2021 – Budget PRINCIPAL**	**N° 27/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC270622-BF

CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. Roland LEMAIRE est élu président de séance et présente le compte administratif de l'exercice 2021 du BUDGET PRINCIPAL résumé par le tableau suivant :

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC270622-BF

CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	4 032 386.88 €	5 358 202.96 €	1 325 816.08 €
	Section d'investissement	968 660.62 €	740 568.09 €	- 228 092.53 €
Report de l'Exercice 2020	Fonctionnement 002		4 727 594.29 €	4 727 594.29 €
	Investissement 001		42 569.64 €	42 569.64 €
TOTAL		5 001 047.50 €	10 868 934.98 €	5 867 887.48 €
Restes à réaliser à reporter 2021	Fonctionnement			
	Investissement	583 250.00 €	1 186 808.00 €	603 558.00 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	4 032 386.88 €	10 085 797.25 €	6 053 410.37 €
	Investissement	1 551 910.62 €	1 969 945.73 €	418 035.11 €
TOTAL CUMULE		5 584 297.50 €	12 055 742.98 €	6 471 445.48 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14, L. 2121-31 et L 5211-1

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget Principal de la Communauté de Communes pour l'exercice 2021 présenté par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Roland LEMAIRE,

M. le Président ayant quitté la séance,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 du BUDGET PRINCIPAL tel qu'exposé ci-dessus.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Pour le Président de la Communauté de Communes,
Le Vice-président en charge des finances,

Roland LEMAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS CHATILLONNAIS 21400 CHATILLON SUR SEINE

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC280622-BF

CHÂTILLONNAIS
BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du juin Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 81 - absents 40 - pouvoirs 18 --- - votants 99 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Compte administratif 2021 – Budget annexe ZAE**	**N° 28/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC280622-BF

GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. Roland LEMAIRE est élu président de séance et présente le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe ZAE résumé par le tableau suivant :

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC280622-BF

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	68 945.48 €	68 945.48 €	0.00 €
	Section d'investissement	61 045.66 €	68 945.48 €	7 899.82 €
Report de l'Exercice 2020	Fonctionnement 002			
	Investissement 001	- 1 436.00 €		
TOTAL		- 1 436.00 €		- 1 436.00 €
Restes à réaliser à reporter 2021	Fonctionnement			
	Investissement			
Résultat cumulé	Fonctionnement	68 945.48 €	68 945.48 €	-
	Investissement	62 481.66 €	68 945.48 €	6 463.82 €
TOTAL CUMULE		131 427.14 €	137 890.96 €	6 463.82 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14, L. 2121-31 et L 5211-1

Vu le budget primitif adopté par délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2021,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget annexe ZAE de la Communauté de Communes pour l'exercice 2021 présenté par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Roland LEMAIRE,

M. le Président ayant quitté la séance,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 du budget annexe ZAE tel qu'exposé ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Pour le Président de la Communauté de Communes,
Le Vice-président en charge des finances

Roland LEMAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS CHATILLONNAIS 21400 CHATILLON SUR SEINE

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC290622-DE

CC HÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 82 - absents 39 - pouvoirs 18 --- - votants 100 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Affectation du résultat 2021 – Budget Bâtiments et Développement Economique**	**N° 29/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC290622-DE

CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC290622-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

SECTIONS	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A la section d'investissement	RESULTAT DE L'ANNEE 2021	résultats cumulés au 31/12 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	12 634.13 €		- 105 324.19 €	- 92 690.06 €		- €	- 92 690.06 €
FONCT	58 172.90 €		26 358.99 €	84 531.89 €			84 531.89 €
CUMUL	70 807.03 €	- €	- 78 965.20 €	- 8 158.17 €			- 8 158.17 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

REPRISE RESULTAT INVESTISSEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021	D001 si <0 R001 si >0	- 92 690.06 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021		84 531.89 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP		84 531.89 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 recettes)		
Total affecté au c/ 1068 :		84 531.89 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat comme défini ci-dessus.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massing

Jérémie BRIGAND

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS CHÂTILLONNAIS 21400 CHÂTILLON SUR SEINE

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC300622-DE

CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 82 - absents 39 - pouvoirs 18 --- - votants 100 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Affectation du résultat 2021 – Budget CENTRE EQUESTRE**	**N° 30/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC300622-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC300622-DE

CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

SECTIONS	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A la section d'investissement	RESULTAT DE L'ANNEE 2021	résultats cumulés au 31/12 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	873.99 €		- 114 529.74 €	- 113 655.75 €	4 919.00 €	- 4 919.00 €	- 118 574.75 €
FONCT	4 422.16 €		7 013.29 €	11 435.45 €			11 435.45 €
CUMUL	5 296.15 €	- €	- 107 516.45 €	- 102 220.30 €			- 107 139.30 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

REPRISE RESULTAT INVESTISSEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021	D001 si <0 R001 si >0	- 113 655.75 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021		11 435.45 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP		11 435.45 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 recettes)		
Total affecté au c/ 1068 :		11 435.45 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat comme défini ci-dessus.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massin

Jérémie BRIGA

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC310622-DE

CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 82 - absents 39 - pouvoirs 18 --- - votants 100 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Affectation du résultat 2021 – Budget CHAUFFERIE BOIS**	**N° 31/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC310622-DE

CHÂTILLONNAIS
EN BOURGOGNE

GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC310622-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

SECTIONS	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A la section d'investissement	RESULTAT DE L'ANNEE 2021	résultats cumulés au 31/12 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	4 393.39 €		- 3 981.16 €	412.23 €	9 066.00 €	- 9 066.00 €	- 8 653.77 €
FONCT	28 327.22 €		- 15 881.40 €	12 445.82 €			12 445.82 €
CUMUL	32 720.61 €	- €	- 19 862.56 €	12 858.05 €			3 792.05 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

REPRISE RESULTAT INVESTISSEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021	D001 si <0 R001 si >0	412.23 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021		12 445.82 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP		8 653.77 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 recettes)		3 792.05 €
Total affecté au c/ 1068 :		8 653.77 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat comme défini ci-dessus.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC320622-DE

CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 82 - absents 39 - pouvoirs 18 --- - votants 100 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Affectation du résultat 2021 – Budget ORDURES MENAGERES**	**N° 32/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC320622-DE

GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC320622-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

SECTIONS	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A la section d'investissement	RESULTAT DE L'ANNEE 2021	résultats cumulés au 31/12 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	118 782.01 €		- 19 861.09 €	98 920.92 €	49 380.00 €	- 49 380.00 €	49 540.92 €
FONCT	315 622.80 €	- €	159 001.68 €	474 624.48 €			474 624.48 €
CUMUL	434 404.81 €	- €	139 140.59 €	573 545.40 €			524 165.40 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

REPRISE RESULTAT INVESTISSEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021	D001 si <0 R001 si >0	98 920.92 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021		474 624.48 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP		
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 recettes)		474 624.48 €
Total affecté au c/ 1068 :		
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat comme défini ci-dessus.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC330622-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 82 - absents 39 - pouvoirs 18 --- - votants 100 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Affectation du résultat 2021 – Budget PRINCIPAL**	**N° 33/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC330622-DE

GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC330622-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

SECTIONS	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A la section d'investissement	RESULTAT DE L'ANNEE 2021	résultats cumulés au 31/12 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	42 569.64 €		- 228 092.53 €	- 185 522.89 €	583 250.00 € 1186 808.00 €	603 558.00 €	418 035.11 €
FONCT	4860 535.65 €	132 941.36 €	1325 816.08 €	6053 410.37 €			6053 410.37 €
CUMUL	4903 105.29 €	132 941.36 €	1097 723.55 €	5867 887.48 €			6471 445.48 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

REPRISE RESULTAT INVESTISSEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021	D001 si <0 R001 si >0	- 185 522.89 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021		6053 410.37 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP		
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 recettes)		6 053 410.37 €
Total affecté au c/ 1068 :		
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat comme défini ci-dessus.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy

Jérémie BRECHARD

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC340622-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 82 - absents 39 - pouvoirs 18 --- - votants 100 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Affectation du résultat 2021 – Budget ZAE**	**N° 34/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC340622-DE

CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC340622-DE

Communauté de Communes du
CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

SECTIONS	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A la section d'investissement	RESULTAT DE L'ANNEE 2021	résultats cumulés au 31/12 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 1 436.00 €		7 899.82 €	6 463.82 €		- €	6 463.82 €
FONCT		- €		- €			- €
CUMUL	- 1 436.00 €	- €	7 899.82 €	6 463.82 €			6 463.82 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

REPRISE RESULTAT INVESTISSEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021	D001 si <0 R001 si >0	6 463.82 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021		
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP		
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 recettes)		
Total affecté au c/ 1068 :		
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat comme défini ci-dessus.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC350622-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 82 - absents 39 - pouvoirs 18 - votants 100 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Convention avec le Département de la Côte d'Or relative aux espaces numériques** ***(PJ)***	**N° 35/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC350622-DE

CHÂTILLONNAIS
EN BOURGOGNE

GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Le Département de la Côte d'Or peut apporter un soutien tant financier qu'humain pour le fonctionnement de l'espace dédié au numérique de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais.

Il convient donc de définir les engagements du Département et de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais par la conclusion d'une convention dans le cadre du fonctionnement de cet espace et ce, dans l'optique d'offrir un panel de services aux publics liés aux Technologies de l'Information et de la Communication : services publics en ligne, visioconférence, accueils numériques, initiation et perfectionnement à l'informatique...

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC350622-DE

CHÂTILLONNAIS
EN BOURGOGNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention ci-jointe relative au fonctionnement de son espace numérique.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, ladite convention et toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Le Président de la Communauté de Communes
Maire de Massingy

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC360622-DE

CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 82 - absents 39 - pouvoirs 18 --- - votants 100 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023**	**N° 36/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC360622-DE

(SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MiNOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

1 - Rappel du contexte réglementaire et institutionnel

En application de l'article 106 Ill de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC360622-DE

collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Établissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction avec une présentation croisée selon le mode de vote qui n'a pas été retenu.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. C'est notamment le cas en termes de gestion pluriannuelle des crédits avec, en fonctionnement, la création plus étendue des autorisations d'engagement mais également, à chaque étape de décision, le vote des autorisations en lecture directe au sein des documents budgétaires. Par ailleurs, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57 à compter du 1er janvier 2023 pour les budgets actuellement tenus en M14 soit :

- le budget principal
- le budget ZAE
- le budget ordures ménagères

2 - Fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations en M57

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. En effet, conformément aux dispositions de l'article L2321-2-27 du code général des collectivités territoriales (CGCT), pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est considéré comme une dépense obligatoire à enregistrer dans le budget de la collectivité.
Pour rappel, sont considérés comme des immobilisations tous les biens destinés à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité, leur valeur reflétant la richesse de son patrimoine. Les immobilisations sont imputées en section d'investissement et enregistrées sur les comptes de la classe 2 selon les règles suivantes :

Les immobilisations incorporelles en subdivision du compte 20 ;
Les immobilisations corporelles en subdivision des comptes 21, 22 (hors 229), 23 et 24 ;
Les immobilisations financières en subdivision des comptes 26 et 27.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC360622-DE

procédé permet de faire figurer à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Dans ce cadre, les communes procèdent à l'amortissement de l'ensemble de l'actif immobilisé sauf exceptions (œuvres d'art, terrains, frais d'études suivies de réalisation et frais d'insertion, agencements et aménagements de terrains, immeubles non productifs de revenus...).

Par ailleurs, les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions, conformément à l'article R2321-1 du CGCT.

Dans le cadre de la mise en place de la M57, il est proposé de mettre à jour les délibérations n ° 32/04/08 du 14 avril 2008 ; n° 27/03/09 du 30 mars 2009 ; n° 41/04/2017 du 11 avril 2017 ; n° 88/09/2018 du 18 septembre 2018 et 89/09/2018 du 18 septembre 2018 en précisant les durées applicables aux nouveaux articles issus de cette nomenclature, les autres durées d'amortissement, correspondant effectivement aux durées habituelles d'utilisation, restant inchangées.

Enfin, la nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable, la CCPC calculant en M14 les dotations aux amortissements en année pleine, avec un début des amortissements au 1er janvier N + 1. L'amortissement prorata temporis est pour sa part calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation. L'amortissement commence ainsi à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine de la communauté de communes.

Ce changement de méthode comptable s'appliquerait de manière progressive et ne concernerait que les nouveaux flux réalisés à compter du 1er janvier 2023, sans retraitement des exercices clôturés. Ainsi, les plans d'amortissement qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

En outre, dans la logique d'une approche par les enjeux, une entité peut justifier la mise en place d'un aménagement de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations mises en service, notamment pour des catégories d'immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire (biens acquis par lot, petit matériel ou outillage, fonds documentaires, biens de faible valeur...).

Dans ce cadre, il est proposé d'appliquer par principe la règle du prorata temporis et dans la logique d'une approche par enjeux, d'aménager cette règle pour les biens de faible valeur c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 600 € TTC et qui font l'objet d'un suivi globalisé (un numéro d'inventaire annuel par catégorie de bien de faible valeur). Il est proposé que ces biens de faibles valeurs soient amortis en une annuité au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

3 - Application de la fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet enfin de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise l'assemblée délibérante à déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC360622-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable délivré par le comptable du SGC de Châtillon-sur-Seine en date du 14 avril 2022,

Il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

Article 1 : adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le budget principal, les budgets ZAE et ordures ménagères de la CCPC à compter du 1er janvier 2023.

Article 2 : conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2023.

Article 3 : approuver la mise à jour des délibérations n ° 32/04/08 du 14 avril 2008 ; n° 27/03/09 du 30 mars 2009 ; n° 41/04/2017 du 11 avril 2017 ; n° 88/09/2018 du 18 septembre 2018 et 89/09/2018 du 18 septembre 2018 précisant les durées applicables aux nouveaux articles issus de cette nomenclature, conformément à l'annexe jointe, les autres durées d'amortissement, correspondant effectivement aux durées habituelles d'utilisation, restant inchangées.

Article 4 : calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis.

Article 5 : aménager la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux, pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 600.00 € TTC, ces biens de faible valeur étant amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

- **AUTORISE** le Président ou son représentant délégué à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTILLONNAIS 21400 CHÂTILLON SUR SEINE

Jérém[illegible]ND

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC370622-DE

Communauté de Communes
CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 82 - absents 39 - pouvoirs 18 --- - votants 100 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Candidature au programme LEADER 2023-2027**	**N° 37/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC370622-DE

CHÂTILLONNAIS
EN BOURGOGNE

(SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Le Pays Châtillonnais a décidé de répondre à l'appel à candidature lancé par la région Bourgogne-Franche-Comté pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie locale de développement au titre du programme LEADER pour la programmation 2023-2027, de façon cohérente et complémentaire avec les autres politiques européennes et les politiques régionales d'aménagement du territoire.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC370622-DE

Dans cette candidature, il est attendu la transmission d'une stratégie LEADER ciblée assortie d'un plan d'action resserré démontrant la capacité du territoire, à son échelle, à répondre aux orientations du projet de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) approuvé en septembre 2020 et/ou aux priorités de la Politique Agricole Commune (PAC).

Le SRADDET indique que les stratégies territoriales doivent prendre en compte la transition énergétique et écologique, le renforcement des centralités et le développement de l'accueil et de l'attractivité régionale, basé sur des logiques de coopération et de complémentarité.
Par conséquent et au regard des enjeux actuels, la thématique « Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant la transition écologique, énergétique et numérique des territoires » est obligatoirement à intégrer dans toutes les stratégies LEADER.

La stratégie du GAL doit également être multisectorielle, c'est-à-dire qu'elle doit permettre de créer du lien entre acteurs et activités rurales en mêlant les différents secteurs économiques sociaux et environnementaux en répondant aux besoins et enjeux du territoire.
Par ailleurs, des objectifs transversaux seront à rechercher dans chacun des programmes LEADER : encourager l'innovation, la mise en réseau des acteurs locaux de différents secteurs d'activité et le partage des connaissances.

Considérant d'une part, la situation démographique à laquelle le territoire est confronté depuis plusieurs années et d'autre part le travail déjà engagé par le Pays Châtillonnais à travers les précédents programmes LEADER, la stratégie sera ciblée sur les transitions, le développement de l'accueil et de l'attractivité.

Le projet présenté pour 2023-2027 a fait l'objet d'une concertation et s'articulera autour des axes suivants :

- s'adapter au changement climatique, en accélérant la transition écologique, énergétique et numérique,
- améliorer l'attractivité en garantissant un socle commun de services aux citoyens,
- développer l'économie de proximité,
- développer l'éco-tourisme, le tourisme social et solidaire, et la promotion du territoire,
- développer les programmes culturels, le sport pour tous, les loisirs et la vie associative

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC370622-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur le projet présenté ci-dessus,

- **VALIDE** comme structure porteuse du GAL la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais ;

- **S'ENGAGE** à mettre en œuvre la stratégie du GAL ;

- **VALIDE** le territoire du GAL, territoire d'intervention pour la mise en œuvre de la stratégie LEADER selon la liste des 107 communes de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais ;

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC380622-DE

CHÂTILLONNAIS
BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 82 - absents 39 - pouvoirs 18 --- - votants 100 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Candidature contrat de territoire 2022-2028 - Territoires en action**	**N° 38/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC380622-DE

(SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Pour la période 2022-2028, la Région, chef de file de l'aménagement du territoire, a renouvelé son cadre d'intervention en matière de politiques territoriales. La politique contractuelle à l'échelle des territoires de projet en est un des principaux outils. En articulation avec les autres dispositifs de la politique territoriale, elle vise à répondre aux 3 enjeux stratégiques régionaux (axes) du SRADDET :

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC380622-DE

• Axe 1 : Accompagner les transitions ;

• Axe 2 : Organiser la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force pour la région Bourgogne Franche-Comté ;

• Axe 3 : Construire des alliances et s'ouvrir sur l'extérieur.

Cette politique contractuelle se déploie à l'échelle de territoires organisés et structurés, en prenant en compte leurs différents espaces et différentes composantes.

Elle se décline en contrats de territoires, conclus entre un territoire de projet et la Région. Ces contrats ont vocation à soutenir des actions répondant à une logique de développement du territoire, c'est-à-dire des actions qui sont accompagnées par une animation et une ingénierie territoriale qui s'intègrent dans une stratégie locale de développement cohérente avec les enjeux régionaux prioritaires.

Co-construit entre l'EPCI candidat et la Région, ce contrat repose sur le soutien à des actions s'inscrivant dans :

• les 3 axes du SRADDET qui fixent les priorités de la Région en matière d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires d'ici 2050 ;

• la stratégie du territoire qui définit les objectifs et actions à poursuivre ;

• les axes régionaux d'intervention, obligatoires ou optionnels, dans lesquels le territoire inscrit ses projets.

Le contenu du contrat s'articule autour de 5 axes régionaux d'intervention déclinés par thématiques prioritaires :

• accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique,

• conforter l'attractivité par le développement de services à la population,

• favoriser les mobilités durables du quotidien,

• faciliter l'accès à la santé pour tous.

Le contrat fera l'objet d'une évaluation. Un critère d'impact développement local est identifié, avec le nombre de projets soutenus, par axe et typologie d'opération et la répartition par territoire de projet. D'autres critères d'évaluation seront déterminés, en lien avec le SRADDET et permettront notamment de mesurer l'impact des critères d'éco-conditionnalité.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC380622-DE

CHÂTILLONNAIS
EN BOURGOGNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **VALIDE** la volonté, pour la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, de permettre au territoire châtillonnais de bénéficier d'un Contrat de Territoire 2022-2028 – Territoires en action,

- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires à la négociation avec la région.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC390622-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 82 - absents 39 - pouvoirs 18 - votants 100 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Vente bâtiment d'activités sis 4 rue Jean-Philippe RAMEAU à Châtillon-sur-Seine**	**N° 39/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC390622-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1311-9 à 12, L 1311-13, L 5211-1 et 3 et L 5211-27-2,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L 1111-1, L 1212-1 et L 1311-9 à 11,

Considérant la proposition d'acquisition faite par l'association GREN représentée par son

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC390622-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

président Jocelyn BAILLY sur le bâtiment d'activités sis 4 rue Jean-Philippe RAMEAU à Châtillon-sur-Seine,

VU les avis du service des Domaines en date du 8 novembre 2021 et du 20 avril 2022,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **AUTORISE** la cession par la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais à l'association GREN représentée par son président Jocelyn BAILLY du bâtiment d'activités situé 4 rue Jean-Philippe Rameau 21400 Châtillon-sur-Seine cadastré section AL n° 151 et n° 170 pour la somme de 234 000,00 € H.T. frais d'acquisition en sus à la charge de l'acquéreur.

- **AUTORISE** le Président à signer l'acte de cession signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes et plus généralement toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy

Jérémie BRIGAUD

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 82 - absents 39 - pouvoirs 18 - votants 100 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Rapport du délégataire 2021 sur la gestion et l'exploitation des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants** ***(PJ)***	**N° 40/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : Jean-Michel MARS

VU l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services qui doit être mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

Communauté de Communes du
CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport du délégataire pour la gestion des 4 établissements de Jeunes Enfants de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais ci-joint au titre de l'année 2021.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAUD

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC410622-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 82 - absents 39 - pouvoirs 18 - votants 100 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Tarifs cantine** ***(PJ)***	**N° 41/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC410622-DE

(SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : Jean-Michel MARS

De par ses statuts, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais a la compétence en matière d'activités péri et extra scolaires (y compris la restauration scolaire) avec un transfert de compétences réalisé depuis le 1er janvier 2005.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC410622-DE

Il s'agit d'un élément important du Projet Educatif Territorial et du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Avant la mise en place de la Future Convention Territoriale Globale (CTG) qui doit prendre la suite de l'actuel CEJ, il nous est demandé par la CAF de mettre en place une nouvelle tarification pour l'ensemble des activités péri et extrascolaires calculée sur la base d'un quotient familial avec des montants plancher et plafond et ce pour l'ensemble des familles.

VU les délibérations n°88/07/2015 et 89/07/2015 du Conseil Communautaire du 16/07/2015 fixant les tarifs des activités péri et extrascolaires et de la Cantine,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **FIXE** à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022 les tarifs des activités périscolaires pour l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais sur la base du calcul suivant par ½ heure de présence: taux d'effort x quotient familial conformément aux tableaux ci-joints.

- **FIXE** à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022 les tarifs des activités extrascolaires pour l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais sur la base du calcul suivant: taux d'effort x quotient familial conformément aux tableaux ci-joints.

- **FIXE** à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022 les tarifs de la pause méridienne avec la restauration scolaire pour l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais composés d'une part fixe et d'une part variable sur la base du calcul suivant : taux d'effort x quotient familial (part variable) + tarif du repas facturé par la cuisine centrale du territoire (part fixe) conformément au tableau ci-joint.

- **DIT** que la part fixe du tarif de la restauration scolaire sera révisée automatiquement lors de chaque modification du tarif de fourniture du repas facturé à la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais.

- **FIXE** le tarif de la pause méridienne pour les enfants avec un panier repas à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022 pour l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais sur la base du calcul suivant : taux d'effort x quotient familial conformément au tableau ci-joint.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC410622-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

- **MET EN PLACE** une majoration de 15% à ces tarifs pour les enfants des familles domiciliées à l'extérieur du territoire.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massing

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC420622-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 82 - absents 39 - pouvoirs 18 - votants 100 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Demande d'inscription d'un sentier de randonnée pédestre au PDIPR et demande de subvention signalétique – sentier des « 4 bornes » *(PJ)***	**N° 42/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC420622-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

(SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : Eric DUDOUET

VU la législation relative au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) ;

VU la délibération du Conseil Départemental en date du 24 juillet 2002 instituant le PDIPR de la Côte-d'Or ;

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC420622-DE

VU la délibération du Conseil Départemental en date du 4 juin 2010 instituant le PDESI de la Côte-d'Or ;

VU l'intérêt touristique que peut présenter la pratique de la randonnée pédestre pour le développement
local ;

VU le **plan joint** présentant les tracés complets des itinéraires sur la commune et identifiant l'ensemble des propriétaires fonciers concernés ;

Contexte

Le Pays Châtillonnais compte un réseau de 24 sentiers de randonnée pédestre dont 22 inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). Il est proposé d'inscrire le sentier des « 4 bornes », situé sur les communes de La Chaume, Lucey et Voulaines-les-Templiers au PDIPR et de le munir d'une signalétique de départ de sentier sous la forme de panneaux d'information générale, identique aux autres sentiers inscrits au PDIPR. Ce nouveau sentier nécessite également l'installation de quelques éléments de signalisation directionnelle complémentaire.

La demande d'inscription au PDIPR sera accompagnée d'une demande de subvention concernant l'équipement en signalétique pour un montant de 2 325€.

Toutes les conditions requises pour une inscription au PDIPR sont réunies.

Longueur du sentier : 12 km

Exposé des motifs

Les éléments de signalétique à mettre en place sont les suivants :

- une signalisation de départ de sentier, de type Relais Information Randonnée (RIR), au niveau de la place du village (point de départ du sentier), informant sur la nature du sentier : tracé, kilométrage, durée, niveau, points d'intérêt touristique...
- des poteaux, lames de départ, lames directionnelles et bagues de situation

Les objectifs visés sont les suivants :

- Simplifier la pratique de la randonnée pour l'usager sur les sentiers du territoire
- Matérialiser l'existence de ce sentier grâce à la présence de Relais Informations Randonnée (RIR)
- Donner un sens éducatif aux sentiers grâce aux panneaux indiquant les points d'intérêt touristique
- Harmoniser et conforter la signalisation des sentiers de randonnée sur tout le territoire

Coût global prévisionnel : 2 325€ HT

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC420622-DE

CHÂTILLONNAIS
EN BOURGOGNE

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Nature des dépenses	Montant en € HT	Financements attendus	Montant en €
Conception, réalisation et fourniture	398	CD 21 (50% de la dépense éligible)	1162,5
Panneau d'information (portique)	748	Autofinancement CCPC	1162,5
Poteau + lame départ	247		
Pose de la signalétique	822		
Frais de port	110		
Total des dépenses prévues	2325	Total des recettes attendues	2325

Dans le cadre de la demande de subvention pour la signalétique

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur le projet cité ci-dessus,

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel,

- **AUTORISE** le Président à solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Côte-d'Or,

- **AUTORISE** l'autofinancement de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais à appeler en contrepartie du Conseil Départemental de la Côte-d'Or qui pourra être majoré le cas échéant,

- **AUTORISE** le Président à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC420622-DE

CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

Dans le cadre de la demande d'inscription du sentier au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'inscription du sentier des 4 Bornes au P.D.I.P.R. dans le but de permettre la pratique de la randonnée pédestre ;

- **RECUEILLE** toutes les autorisations de passage nécessaires auprès des propriétaires (communes ou privés) et autorise le Président à signer toute convention de passage avec chacun des propriétaires dont les propriétés sont traversées par les itinéraires ;

- **S'ENGAGE** à suivre dans le temps la validité des autorisations de passage ainsi conclues

- **S'ENGAGE** à entretenir ou faire entretenir les équipements spécifiques à la pratique pédestre dans des conditions adaptées à la pratique et dans le respect de l'environnement : poteaux avec signalétique directionnelle, si nécessaire poteau avec signalétique de sécurité (traversée de route), dalles au sol, marquages de balisage…;

- **AUTORISE** le Président à passer un marché pour l'entretien des équipements spécifique à la pratique et/ ou autorise le Président à passer une convention avec le comité départemental de randonnée pédestre pour l'entretien du balisage spécifique à la pratique pédestre ;

- **S'ASSURE** auprès des communes concernées que l'état de la structure de chaussée et des abords est compatible avec la pratique pédestre et le cas échéant conduit une concertation avec la commune concernée pour y remédier ;

- **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Départemental pour la réalisation de la signalétique ;

- **AUTORISE** le Président à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC430622-DE

CHÂTILLONNAIS
BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 82 - absents 39 - pouvoirs 18 --- - votants 100 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Demande de renouvellement de classement catégorie II de l'Office de Tourisme du Châtillonnais**	**N° 43/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC430622-DE

(ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : Eric DUDOUET

VU la convention d'objectifs et de moyens qui lie la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais à l'Office de Tourisme du Châtillonnais (CCPC),

VU le cadre législatif, art. L. 133-1 et suivants, D. 133-20 et suivants et l'arrêté du 12 novembre 2010 modifié fixant les critères de classement des offices de tourisme,

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC430622-DE

VU la labellisation « Vignobles & Découvertes » de l'Office de Tourisme du Châtillonnais conditionnée à son classement,

L'office de Tourisme du Châtillonnais souhaite demander le renouvellement de son classement en catégorie II.

Contexte

L'office de Tourisme classé dans la catégorie II correspond à une structure de taille moyenne intervenant dans une zone géographique représentative d'un bassin de consommation touristique homogène et cohérent. Son équipe est nécessairement pilotée par un responsable ou par un directeur. La structure propose des services variés plus importants que ceux des offices relevant de la catégorie III de nature à générer des ressources propres. L'office de tourisme de catégorie II développe une politique de promotion ciblée et met en œuvre des outils d'écoute de la clientèle de nature à améliorer la qualité des services rendus et de ceux de ses partenaires œuvrant dans sa zone géographique d'intervention.

Exposé des motifs

Afin de valoriser la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées par la CCPC, ce dernier a préparé un dossier de demande de renouvellement de classement en catégorie II.

Avant d'être déposé auprès des services de l'État pour instruction, la collectivité de tutelle est amenée à émettre un avis sur le dossier.

Le dossier renseigne et respecte 65 critères de classement relatifs à (entre autres) :

- l'espace d'accueil (accessibilité, agencement, ouverture au public…)
- le traitement de l'information, des demandes
- les éditions, le site internet
- les relations avec la collectivité de tutelle
- la démarche qualité
- l'équipe et le responsable
- l'animation

Ce classement est notamment attendu pour valider la labellisation « Vignobles & Découvertes » de l'OTC.

Il est attendu du Conseil communautaire qu'il émette un avis sur le dossier de demande de renouvellement de classement de l'Office de Tourisme du Châtillonnais.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC430622-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DEMANDE** le classement de l'OTC en catégorie II,

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Le Président de la Communauté de Communes
Maire de Massing

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC440622-DE

Communauté de Communes du
CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 82 - absents 39 - pouvoirs 18 --- - votants 100 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Côte-d'Or : Validation de la nouvelle convention pour le balisage et l'entretien des circuits de randonnée de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais - Années 2022 à 2024 *(PJ)***	**N° 44/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES),

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC440622-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : Eric DUDOUET

VU la convention pour le balisage et l'entretien des circuits de randonnée 2019-2021 entre la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Côte-d'Or datée du 20 décembre 2018 ;

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC440622-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

VU la loi « Notré », loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République venant réaffirmer le transfert obligatoire de la promotion du tourisme aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (article 68) ;

VU la compétence facultative de « création, aménagement et entretien de circuits pédestres, équestres et VTT dans le respect des Schémas Départementaux et Régionaux » adoptée par la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais lors du projet de révision des Statuts en application de la loi »NOTRé »,

VU la stratégie de mise en tourisme du territoire 2016-2026, adoptée par délibération n°86/09/2016 du 26 septembre et fixant les orientations de développement touristique à 10 ans sur le territoire communautaire, dont la principale ambition est de faire du Châtillonnais un lieu de court séjour en immersion nature.

Considérant qu'il convient donc de redéfinir les tarifs, obligations et engagements mutuels entre la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Côte-d'Or, afin que les missions déléguées d'entretien et de balisage soient exercées en cohérence avec les volontés et directives de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention pour l'entretien et le balisage 2022-2024 telle que figurant en pièce jointe ;

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massin

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC450622-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 82 - absents 39 - pouvoirs 18 --- - votants 100 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Renouvellement du label « Vignobles & Découvertes » pour la destination « Vignoble du Châtillonnais »**	**N° 45/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC450622-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

(SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : Eric DUDOUET

Contexte

La Communauté de Communes du Pays Châtillonnais porte le label « Vignobles & Découvertes » pour la destination « Vignoble du Châtillonnais » depuis 2016. Il s'agit d'un label national, garant de la qualité des prestations oenotouristiques du territoire et visant à aider l'oenotouriste dans l'organisation de son séjour. Il permet également aux prestations labellisées de bénéficier d'une promotion au niveau national. Un guide Michelin consacré aux labellisés des vignobles de Bourgogne et de Franche-Comté a d'ailleurs été publié en 2020.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC450622-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Le label est valable pour 3 ans et a déjà été renouvelé en décembre 2019.

Exposé des motifs

Le label compte aujourd'hui 39 prestations labellisées dont :

- 7 caves
- 10 hébergements
- 7 restaurants
- 4 sites patrimoniaux
- 1 office de tourisme
- 1 structure réceptive
- 6 activités
- 3 évènements

Or, la labellisation de la destination « Vignoble du Châtillonnais » arrive à son terme le 19 décembre 2022.

Afin de pérenniser et perpétuer la promotion du « Vignoble du Châtillonnais » et de ses acteurs à travers ce label national, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais souhaite renouveler sa candidature, et ainsi prolonger sa labellisation jusqu'à fin 2025. Aussi, la CCPC souhaiterait pouvoir enrichir ce réseau et permettre à de futurs acteurs éligibles de rejoindre le label pour les prochaines années.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le renouvellement au label « Vignobles & Découvertes »,

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC460622-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 82 - absents 39 - pouvoirs 18 --- - votants 100 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Signature d'une nouvelle convention CLEA (Contrat Local d'Éducation Artistique)**	**N° 46/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC460622-DE

(SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : Eric DUDOUET

La Communauté de Communes du Pays Châtillonnais (CCPC) est porteuse d'un projet éducatif territorial qui s'appuie :

- sur son Projet de territoire
- sur une politique de sensibilisation à la culture de l'enfance et la jeunesse
- sur une politique d'animation du territoire portant un effort particulier au lien parent – enfant et au lien intergénérationnel

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC460622-DE

- sur une politique de développement des services en direction de la petite enfance.

La Ville de Châtillon-sur-Seine est porteuse d'un projet d'éducation artistique et culturelle :

- sur une politique culturelle volontariste et concertée sur le territoire du Pays Châtillonnais, avec un important volet en direction de l'enfance et de la jeunesse ;
- sur une politique éducative, notamment confortée par la mise en place d'équipements structurants.

Ce projet de nouveau CLEA s'articule autour du projet culturel du Théâtre Gaston Bernard en transversalité avec les projets du Musée du Pays Châtillonnais, du Centre Socioculturel & de Loisirs du Pays Châtillonnais, du Parc national de forêts, de la Médiathèque, de l'École Municipale de Musique, de la Fabrique de théâtre, leurs programmations, leurs moyens humains et matériels, mis en place de manière partenariale par la CCPC et la Ville de Châtillon-sur-Seine.

Il entend renforcer sur le territoire du Pays Châtillonnais une politique d'éducation artistique et culturelle concertée, centrée sur un parcours d'éducation artistique et culturel complet, privilégiant les projets dont l'ambition visera dans sa dynamique plusieurs classes, écoles, ou établissements secondaires, en privilégiant l'articulation entre les différents temps de vie de l'enfant (temps scolaire, périscolaire et hors temps scolaire). Les dimensions inter générations et les dimensions sociales seront une préoccupation majeure des projets d'éducation artistique et culturelle, en prenant en compte des actions des associations d'éducation populaire, des structures de personnes âgées, des organismes d'insertion des publics en situation de handicap, en difficulté et/ou éloignés de la culture.

Ce projet de nouveau CLEA entend ainsi favoriser les partenariats entre :

- La Ville de Châtillon-sur-Seine et ses équipements culturels
- La Communauté de Communes du Pays Châtillonnais et ses équipements d'animation culturelle et de loisirs
- Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or
- Le Parc national de forêts
- La Fabrique de théâtre
- La Région Académique
- Les associations éducatives et culturelles
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles
- La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

VU la Convention de partenariat relative au fonctionnement du Théâtre Gaston Bernard, entre la Ville de Châtillon-sur-Seine et la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais du 26 novembre 2020,

VU le programme de sensibilisation et d'éducation artistique en faveur de la jeunesse et de l'inter génération engagé par la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, au sein des projets culturels du Musée du Pays Châtillonnais et du Centre Socioculturel et de Loisirs du Pays Châtillonnais, établissements communautaires en gestion directe, réalisé en partenariat avec la Ville de Châtillon-sur-Seine,

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC460622-DE

CHÂTILLONNAIS
BOURGOGNE

VU la Convention de partenariat relative au fonctionnement du Théâtre Gaston Bernard, entre la Ville de Châtillon-sur-Seine et le Conseil Départemental de la Côte-d'Or ayant pour objet de renforcer le projet culturel du théâtre,

Considérant le maintien d'un Contrat Local d'Éducation Artistique depuis juillet 2017 avec une évaluation de cette expérience par les partenaires signataires,

Considérant la volonté d'étendre cette expérience à de nouvelles disciplines artistiques, à de nouveaux partenaires culturels et sur un maillage territorial plus large,

VU la Convention de partenariat pour la généralisation de l'éducation artistique et culturelle en Bourgogne Franche-Comté du 29 Juin 2021 signée par la DRAC, la DRAAF et les Rectorats de Dijon et Besançon.

Considérant la Charte pour l'Éducation Artistique et Culturelle rédigée en 2016 par le Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle et l'objectif « 100% EAC à l'école »,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer un nouveau Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) sur le territoire du Pays Châtillonnais.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Le Président de la Communauté de Communes
Maire de Massi

COMMUNES DU PAYS CHÂTILLONNAIS 21400 CHÂTILLON SUR SEINE

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC470622-DE

CHÂTILLONNAIS
BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 82 - absents 39 - pouvoirs 18 --- - votants 100 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Musée du Pays Châtillonnais – Trésor de Vix : convention de dépôt de pièces de collection, propriété de Mme Anne-Marie Blondon et de M. Philippe Blondon**	**N° 47/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC470622-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

(SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : Eric DUDOUET

Les descendants de Nicolas et Denis Blondon, militaires dans l'armée révolutionnaire, du 1er Empire et de la Restauration, proposent de mettre en dépôt au Musée du Pays Châtillonnais - Trésor de Vix :

- Un portrait miniature de Nicolas Blondon, en uniforme, monté en couvercle de boite et la boite
- L'épée d'officier et son fourreau de Nicolas Blondon - Époque Empire
- L'épée d'officier et son fourreau de Nicolas Blondon - Époque Restauration

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC470622-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

- Un sabre-briquet modèle An XI
- La longue-vue et son étui de Nicolas Blondon
- Un gobelet en cristal taillé ayant appartenu à Nicolas Blondon
- Le diplôme de l'ordre de la Légion d'honneur de Nicolas Blondon, encadré
- La médaille de l'ordre de la Légion d'honneur de Nicolas Blondon - Époque Empire
- La médaille de l'ordre de Saint-Louis de Nicolas Blondon
- La médaille de Sainte-Hélène de Nicolas Blondon
- Le congé de réforme de Nicolas Blondon, encadré
- Et le congé de réforme de Denis Blondon, encadré

Nicolas Blondon est né en 1774 à Quemigny-sur-Seine et décède à Paris en 1858. Sa carrière militaire, au sein de laquelle il est nommé capitaine adjudant-major, couvre la période d'août 1793 à septembre 1815. Son frère cadet, Denis Blondon, est aussi un temps militaire et finit sa carrière en qualité d'adjudant sous-officier.

Afin de renforcer l'attractivité du musée du Pays Châtillonnais - Trésor de Vix, il est nécessaire de développer, renforcer et/ou élargir les thématiques des collections exposées au public, notamment les collections historiques relatives au Châtillonnais, à l'instar de celles du 19è siècle, illustrées, en premier lieu, par le maréchal Marmont.

Cette proposition de dépôt s'inscrit parfaitement dans cet objectif.

Une convention est établie entre Mme Anne-Marie Blondon et M. Philippe Blondon, propriétaires des objets, et la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le dépôt de ces pièces de collection au musée.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massing

Jérémie BRIGANTI

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC480622-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 82 - absents 39 - pouvoirs 18 --- - votants 100 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Création d'un Comité Social Territorial**	**N° 48/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC480622-DE

CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : François POUHIN

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 251-5 et L. 251-6 ;

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU le rapport de l'autorité territoriale :

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC480622-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Monsieur le Président indique aux membres de l'organe délibérant que conformément à l'article L. 251-5 du Code général de la fonction publique, les collectivités territoriales et établissements publics employant au moins 50 agents sont dotés d'un comité social territorial. En deçà de ce seuil, les collectivités territoriales et établissements publics relèvent du ressort du comité social territorial placé auprès du Centre de gestion.

Monsieur le Président précise qu'au 1er janvier 2022, les effectifs de fonctionnaires titulaires, fonctionnaires stagiaires, agents contractuels de droit public et agents contractuels de droit privé, comptabilisés dans le respect des conditions prévues par les articles 4 et 31 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 précité sont de : 59 agents.

Monsieur le Président indique qu'il convient ainsi d'obligatoirement mettre en place un comité social territorial.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **DÉCIDE l**a création d'un comité social territorial dans les conditions énoncées par le code général de la fonction publique et par le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 précité.

- **INFORME** Madame la Présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or de la création de ce comité social territorial et de transmettre la délibération portant création du comité social territorial.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massin

Jérémie BRIGAUD

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC490622-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 27 juin 2022

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 82 - absents 39 - pouvoirs 18 --- - votants 100 Secrétaire de séance : **François POUHIN**	**Objet : Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial, maintien du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements**	**N° 49/06/2022**	Date de convocation : **21/06/2022** Date d'affichage : **21/06/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC), Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Anita SANCHEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Claude PAQUOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Corinne MEUX (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Cyril MAYER

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC490622-DE

CHÂTILLONNAIS
BOURGOGNE

(SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Alain CLERGET (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS).

Absents excusés :
Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe HUGOT (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Denise JACQUINOT (LES GOULLES) donne pouvoir à François LEBLOND (LIGNEROLLES), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS).

Rapporteur : François POUHIN

VU le Code général de la fonction publique,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC490622-DE

CHÂTILLONNAIS
BOURGOGNE

VU le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2 et 4,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue 6 mois au moins avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 59 agents,

Sur le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

- **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité ou de l'établissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

- **DECIDE** le **recueil**, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement.

A Châtillon Sur Seine, le 28/06/2022
Le Président de la Communauté de Communes
Maire de Massingy

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC160622-DE

Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets

2021

Communauté de Communes du
CHÂTILLONNAIS
Trésors de Vie
en BOURGOGNE

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC160622-DE

p.02 **Présentation**
- Le territoire
- Les compétences
- Les communes membres

p.04 **Organisation et matériel de collecte**
- Les contenants
- L'organisation des collectes

p.05 **Les tonnages collectés en 2020**
- Ordures ménagères
- Déchets recyclables
- Verre

p.08 **Les déchèteries**
- Présentation
- Horaires
- Déchets acceptés

p.09 **Tonnages des déchets de déchèteries**
- Evolution des tonnages
- Autres déchets
- Lieux d'évacuation

p.13 **Traitement et valorisation**
- Ordures ménagères
- Déchets recyclables
- Déchets des déchèteries
- Verre

p.14 **Bilan environnemental du Pays-Châtillonnais**
- Déchets recyclables
- Verre

p.15 **Prévention des déchets et sensibilisation au tri**
- Le tri
- Le compostage
- Le réemploi

p.16 **Les indicateurs financiers**
- TEOMI
- Coût et financement
- Répartition budgétaire
- Marchés publics

p.22 **Faits marquants 2020**

p.23 **Perspectives 2022**

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC160622-DE

Présentation

La Communauté de Communes du Pays Châtillonnais créée en 2004, est un territoire semi rural situé au nord de la Côte d'Or.
Elle est issue de la fusion des 6 anciens cantons : Aignay-Le-Duc, Recey-sur-Ource, Châtillon-sur-Seine, Laignes, Baigneux-Les-Juifs et Montigny-Sur-Aube.
C'est la collectivité la plus étendue de France après celle de Guyane.

Les missions du service

Le service public de gestion des déchets du Pays Châtillonnais gère :

- La prévention et la sensibilisation des usagers au tri et à la gestion de leurs déchets.
- La collecte des bacs d'ordures ménagères et de papiers/emballages recyclables en porte à porte.
- La collecte du verre en point d'apport volontaire, le remplacement et le lavage des colonnes.
- La gestion des déchèteries.
- La mise à disposition des bacs de collecte et leur maintenance.

La compétence traitement est déléguée au Syndicat Mixte de Haute Côte d'Or depuis 2000.

LE TERRITOIRE

1708

Km2 de superficie

107

Communes

19 983

Habitants

Communes membres de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC160622-DE

COMMUNES	CP	POPULATION
Aignay-le-Duc	21510	282
Aisey-sur-Seine	21400	176
Ampilly-les-Bordes	21450	84
Ampilly-le-Sec	21400	348
Autricourt	21570	127
Baigneux-les-Juifs	21450	242
Balot	21330	90
Beaulieu	21510	27
Beaunotte	21510	19
Belan-sur-Ource	21570	252
Bellenod-sur-Seine	21510	76
Beneuvre	21290	91
Billy-lès-Chanceaux	21450	61
Bissey-la-Côte	21520	124
Bissey-la-Pierre	21330	74
Boudreville	21520	66
Bouix	21330	156

COMMUNES	CP	POPULATION
Brémur-et-Vaurois	21400	49
Brion-sur-Ource	21570	238
Buncey	21400	378
Bure-les-Templiers	21290	134
Busseaut	21510	48
Buxerolles	21290	31
Cérilly	21400	231
Chambain	21290	27
Chamesson	21400	268
Channay	21330	64
Charrey-sur-Seine	21400	145
Châtillon-sur-Seine	21400	5373
Chaugey	21290	17
La Chaume	21520	102
Chaume-lès-Baigneux	21450	93
Chaumont-le-Bois	21400	81
Chemin-d'Aisey	21400	71

COMMUNES	CP	POPULATION
Coulmier-le-Sec	21400	260
Courban	21520	168
Duesme	21510	53
Échalot	21510	95
Essarois	21250	91
Étalante	2510	156
Étormay	21450	67
Étrochey	21400	226
Faverolles-lès-Lucey	21290	31
Fontaines-en-Duesmois	21450	120
Gevrolles	21520	178
Gomméville	21400	133
Les Goulles	21520	12
Grancey-sur-Ource	21570	200
Griselles	21330	89
Gurgy-la-Ville	21290	33
Gurgy-le-Château	21290	44
Jours-lès-Baigneux	21450	76

COMMUNES	CP	POPULATION
Laignes	21330	692
Larrey	21330	92
Leuglay	21290	306
Lignerolles	21520	50
Louesme	21520	106
Lucey	21290	60
Magny-Lambert	21450	86
Maisey-le-Duc	21400	85
Marcenay	21330	98
Massingy	21400	152
Mauvilly	21510	68
Menesble	21290	10
Meulson	21510	33
Minot	21510	180
Moitron	21510	62
Molesme	21330	265
Montigny-sur-Aube	21520	264
Montliot-et-Courcelles	21400	303

COMMUNES	CP	POPULATION
Montmoyen	21290	78
Mosson	21400	72
Nicey	21330	110
Nod-sur-Seine	21400	210
Noiron-sur-Seine	21400	72
Obtrée	21400	76
Oigny	21450	36
Origny	21510	51
Orret	21450	16
Poinçon-lès-Larrey	21330	194
Poiseul-la-Ville-et-Laperrière	21450	160
Pothières	21400	207
Prusly-sur-Ource	21400	159
Puits	21400	122
Quemigny-sur-Seine	21510	98
Recey-sur-Ource	21290	363
Riel-les-Eaux	21520	94
Rochefort-sur-Brévon	21510	39
Saint-Broing-les-Moines	21290	195

COMMUNES	CP	POPULATION
Sainte-Colombe-sur-Seine	21400	943
Saint-Germain-le-Rocheux	21510	80
Saint-Marc-sur-Seine	21450	107
Savoisy	21500	200
Semond	21450	23
Terrefondrée	21290	62
Thoires	21570	64
Vannaire	21400	54
Vanvey	21400	233
Vertault	21330	56
Veuxhaulles-sur-Aube	21520	207
Villaines-en-Duesmois	21450	252
Villedieu	21330	69
Villers-Patras	21400	97
Villiers-le-Duc	21400	87
Villotte-sur-Ource	21400	113
Vix	21400	107
Voulaines-les-Templiers	21290	288
TOTAL		19983

Organisation et matériel de collecte

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC160622-DE

La collecte des ordures ménagères et des déchets d'emballages ménagers recyclables est organisée au sein des communes en porte à porte. Des bacs roulants de couleurs distinctes en fonction des flux ont été mis à la disposition des habitants : Gris pour les ordures ménagères, gris à couvercle jaune pour les déchets recyclables.

3 tailles de bacs existent et sont mises à disposition des habitants et des commerçants.

120 Litres 1 à 4 personnes
240 Litres 4 personnes et plus
360 Litres Commerces et logements collectifs

La CCPC est en tarification incitative, les bacs noirs sont équipés d'une puce et chaque levée est comptabilisée.

402 bacs ont été mis en place en 2021

	Fréquence de collecte	
	Bac noir	**Bac jaune**
Châtillon-sur-Seine	C1 (toutes les semaines)	C1 (toutes les semaines)
106 communes	C1 (toutes les semaines)	C0,5 (1 semaines sur 2)

Toutes les collectes des jours fériés et des jours suivants sont décalées au lendemain. Un calendrier prenant en compte les décalages de collecte de chaque commune a été réalisé par le SMHCO et chaque administré peut le télécharger sur le site internet du Pays Châtillonnais.

23 525
Bacs sur le territoire

198 166
levées en 2021

Les tonnages collectés en 2021

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC160622-DE

10 509,22T

Tonnage collecté en 2021 tous flux confondus

En 2021, 3 234,34 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur le territoire, soit une augmentation de 1 kg par habitants.

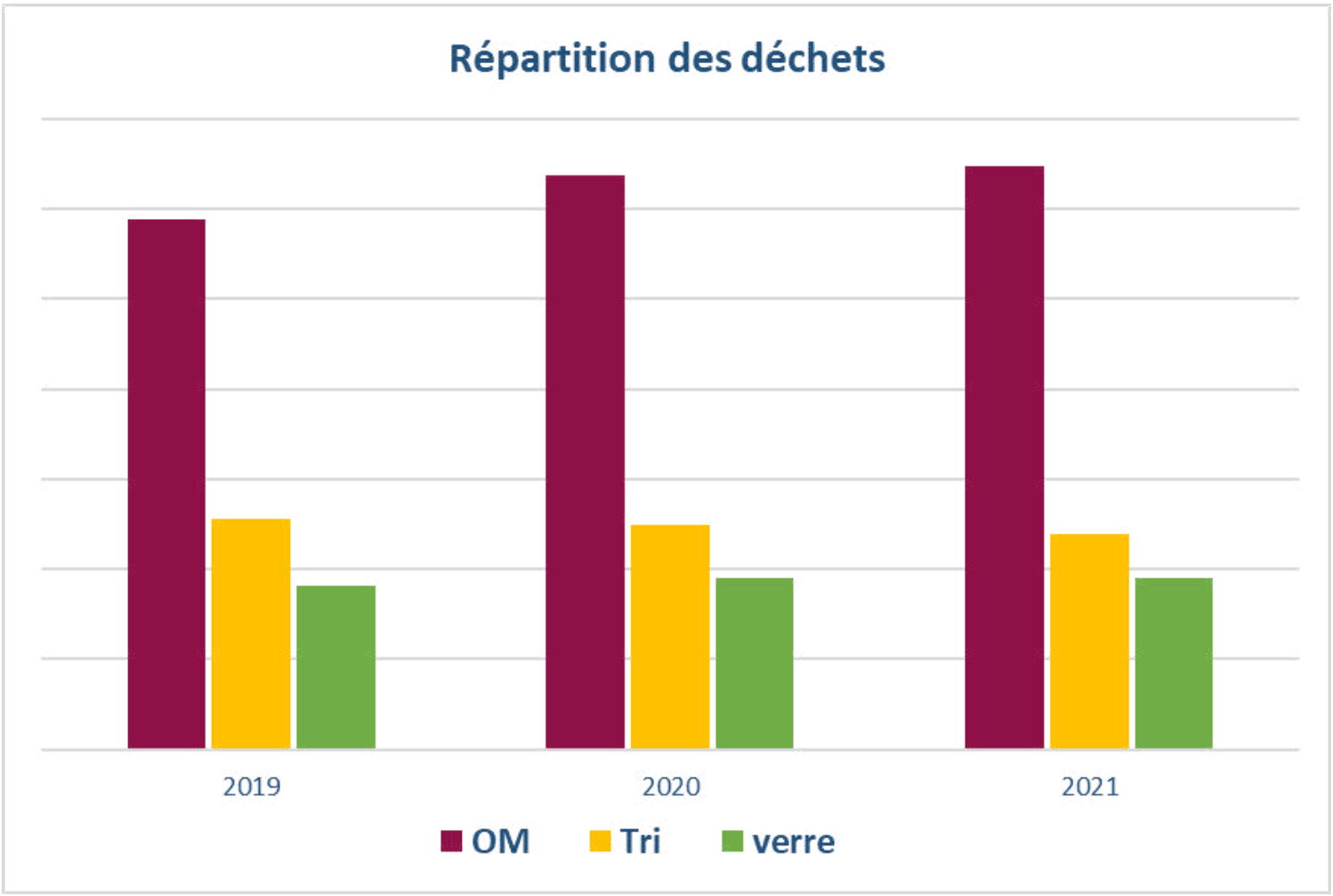

+1,45%

3 234,34 T

255 kg/hab/France*
161 kg/hab/CCPC

-4,17%

1 196,88 T

49 kg/hab/France
59 kg/hab/CCPC

+0,11%

951,16 T

30 kg/hab/France
47 kg/hab/CCPC

*source SINOE

Les déchets recyclables

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC160622-DE

Collecte sélective	2019	2020	2021	Répartition
Acier	45,627	62,1	48,3	3,88%
Aluminium	3,856	5,605	5,808	0,47%
Briques Alimentaires	19,905	12,735	17,129	1,38%
Plastique	85,53	108,999	99,49	8,00%
Cartonnettes (EMR)	268,522	264,376	298,6	24,00%
Gros de magasin	80,216	137,43	117,78	9,47%
Papiers (JRM)	420,984	250,72	320,94	25,08%
Refus de tri	*301,987*	*315,6*	*336,39*	27,04%

Les tonnages exprimés correspondent aux tonnages triés sur la chaine du centre de tri

La collecte du verre

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC160622-DE

Sur le Pays-Châtillonnais le verre est collecté en Point d'Apport Volontaire (PAV) par la société MINERIS.
Les fréquences de collecte sont calculées par le prestataire en fonction de la vitesse de remplissage de chaque point.
Les habitants du territoire ont à leur disposition 251 colonnes à verre.

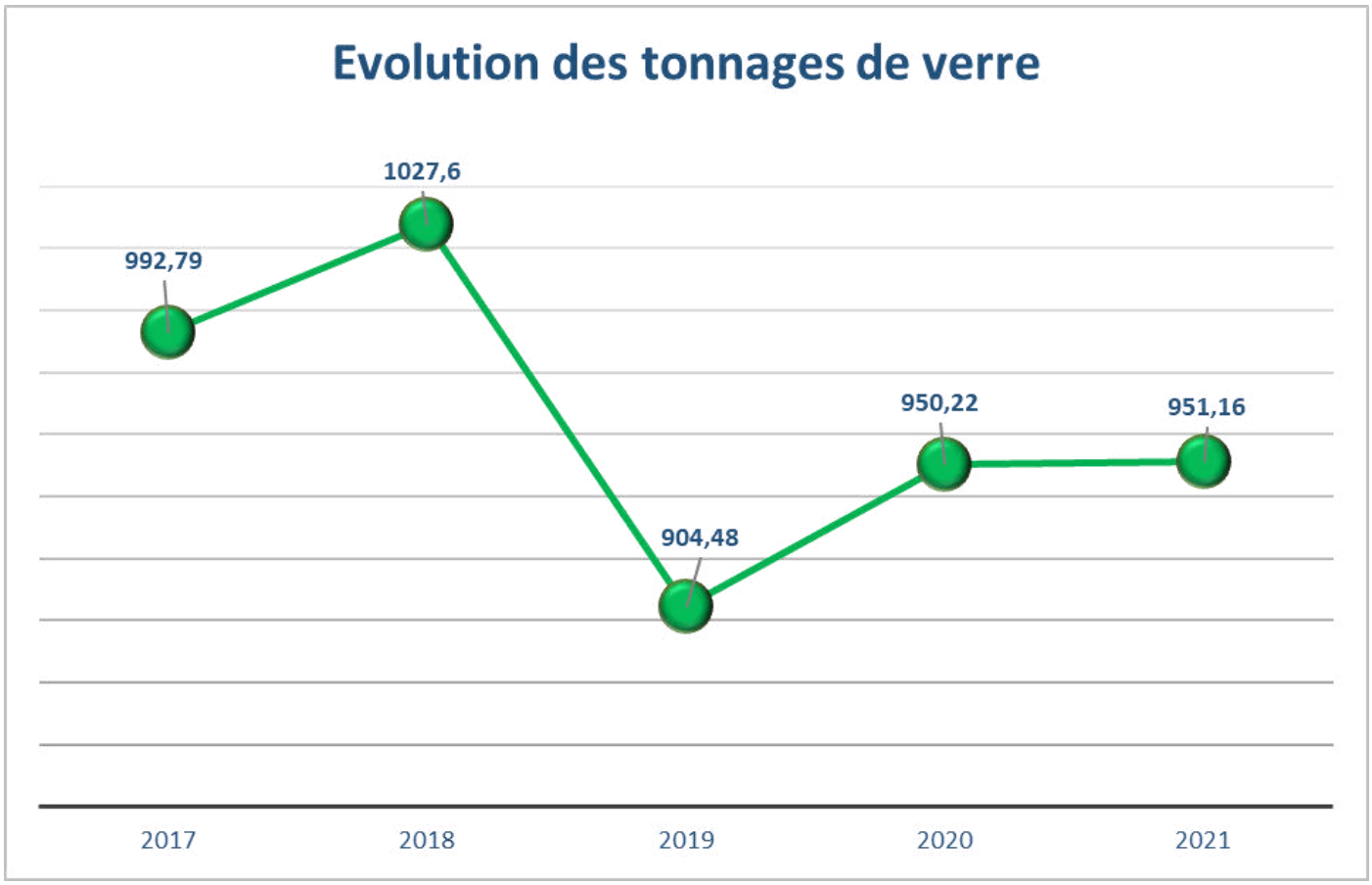

Depuis 2020 les PAV du territoire sont géolocalisables via l'application **guide du tri** de CITEO téléchargeable depuis n'importe quel smartphone.

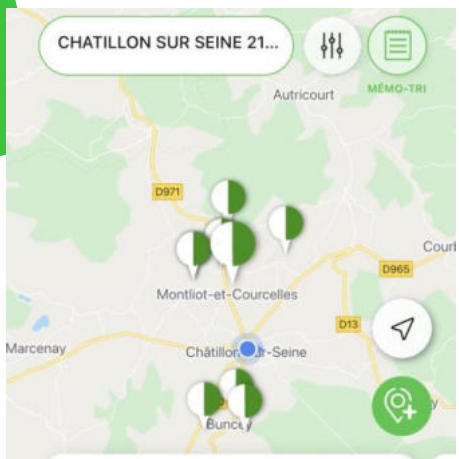

Les déchèteries

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC160622-DE

La Communauté de Communes du Pays Châtillonnais compte 7 déchèteries situées à LAIGNES, COURBAN, RECEY-SUR-OURCE, VILLAINES-EN-DUESMOIS, SAINTE- COLOMBE-SUR-SEINE, BAIGNEUX-LES-JUIFS, COURBAN et MOITRON

Les habitants du territoire peuvent déposer gratuitement leurs déchets dans la limite de 3m^3 par semaine.
L'accès est payant pour les artisans et commerçants (11€/m^3) via des tickets de dépôt à acheter à l'accueil de la Communauté de Communes.
L'accès est réservé aux entreprises résidant dans le Pays Châtillonnais et aux entreprises exerçant une activité temporaire dans la région. Le dépôt est limité à 3 m^3 par semaine (le premier m^3 est gratuit).

En 2020 une réflexion a débuté sur la mise en place du contrôle d'accès ainsi qu'une méthode de facturation des professionnels plus juste.

DÉCHETS ACCEPTES ET HORAIRES

		Lundi		mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche
Recey-sur-Ource Villaines-en-Duesmois Moitron	Eté	10H-12H	Fermé	Fermé		Fermé	14H-17H	Fermé		Fermé		10H-12H	14H-17H	Fermé
	Hiver	Fermé					14H-16H					10H-12H	14H-17H	
Baigneux-Les-Juifs Courban Laignes	Eté	Fermé	14H-16H	Fermé		10H-12H	Fermé	Fermé		Fermé		10H-12H	14H-18H	Fermé
	Hiver	Fermé				10H-12H						10H-12H	14H-17H	
Sainte-Colombe Sur-Seine	Eté	Fermé	14H-18H	9H-12H	Fermé	9H-12H	14H-18H	9H-12H	Fermé	Fermé	14H-18H	9H-12H	14H-18H	Fermé
	Hiver		14H-17H	10H-12H		10H-12H	14H-17H	10H-12H			14H-17H	10H-12H	14H-17H	

Les déchets de déchèterie

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC160622-DE

5 126,84 T

De déchets apportés en déchèterie en 2021

La déchèterie de Sainte-Colombe-Sur-Seine représente à elle seule 54,17% des apports en déchèterie.

En 2021 le tonnage total des apports en déchèterie observe une hausse de 10%.

Grâce à la mise en place du tri du bois et de la filière écoDDS, les flux DNR et DMS sont en forte baisse de 73% pour les DMS et de 23% pour les DNR.

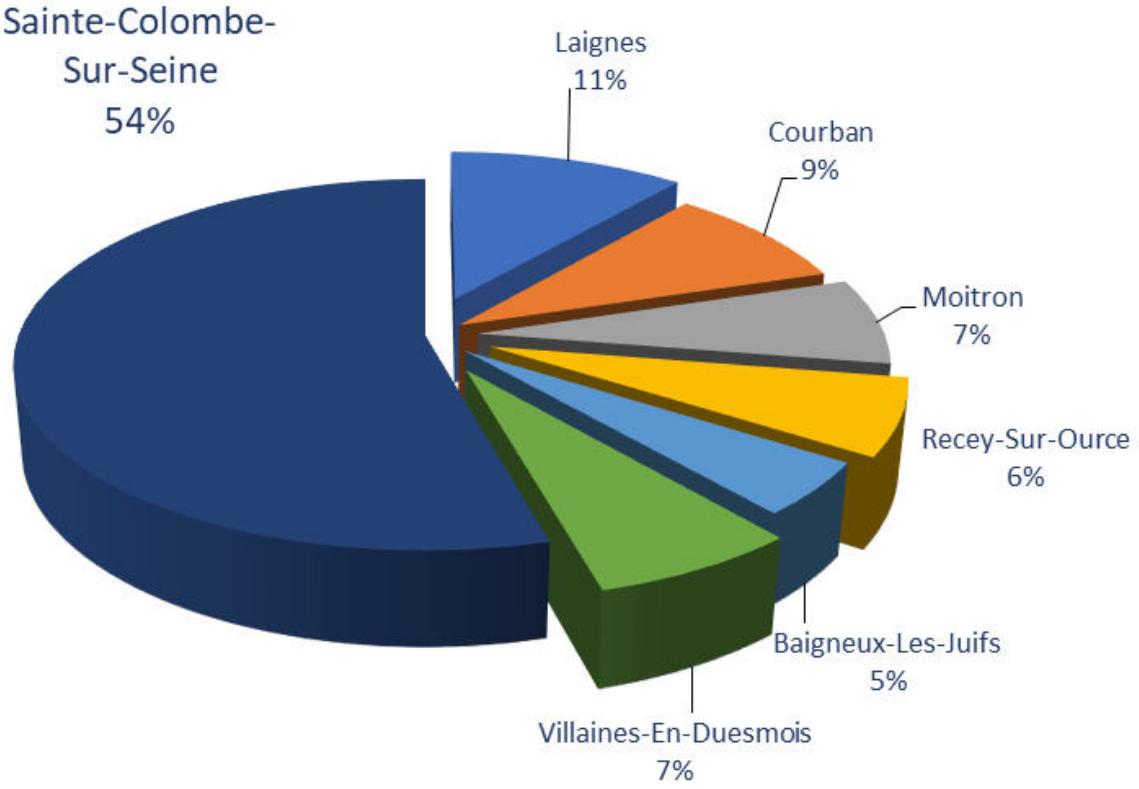

Les 3 flux les plus représentés en déchèterie en 2021 sont :

Déchets non recyclables

1 337,29 T

26,08%

66 kg/hab

Gravats

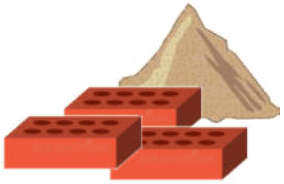

1 160,76 T

22,64%

58 kg/hab

Déchets verts

954,72 T

18,62%

47 kg/hab

Tonnages des déchèteries 2021

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC160622-DE

2021	LAIGNES	COURBAN	MOITRON	RECEY-SUR-OURCE	BAIGNEUX-LES-JUIFS	VILLAINES-EN-DUESMOIS	SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE	total
Cartons	28,31	23,1	20,26	20,28	22,44	18,94	130,76	264,09
Végétaux	92,22	75,64	63,46	49,14	26,64	60,4	587,218	954,718
Ferraille	58,54	39,3	38,56	36,6	21,68	38,76	186,64	420,08
Gravats	149,61	110,91	68,6	78,2	46,64	70,45	636,35	1160,76
DNR	140,38	125,68	119,64	88,81	61,64	95,62	705,52	1337,29
Bois	88,38	86,28	71,9	65,61	56,58	72,62	477,38	918,75
DMS	3,959	1,862	1,772	1,568	1,685	0,445	9,283	20,574
Pneus	6,34						44,24	50,58
TOTAL /Déchèterie	567,739	462,772	384,192	340,208	237,305	357,235	2777,391	5126,842

Évolution des déchets de déchèteries depuis 2017

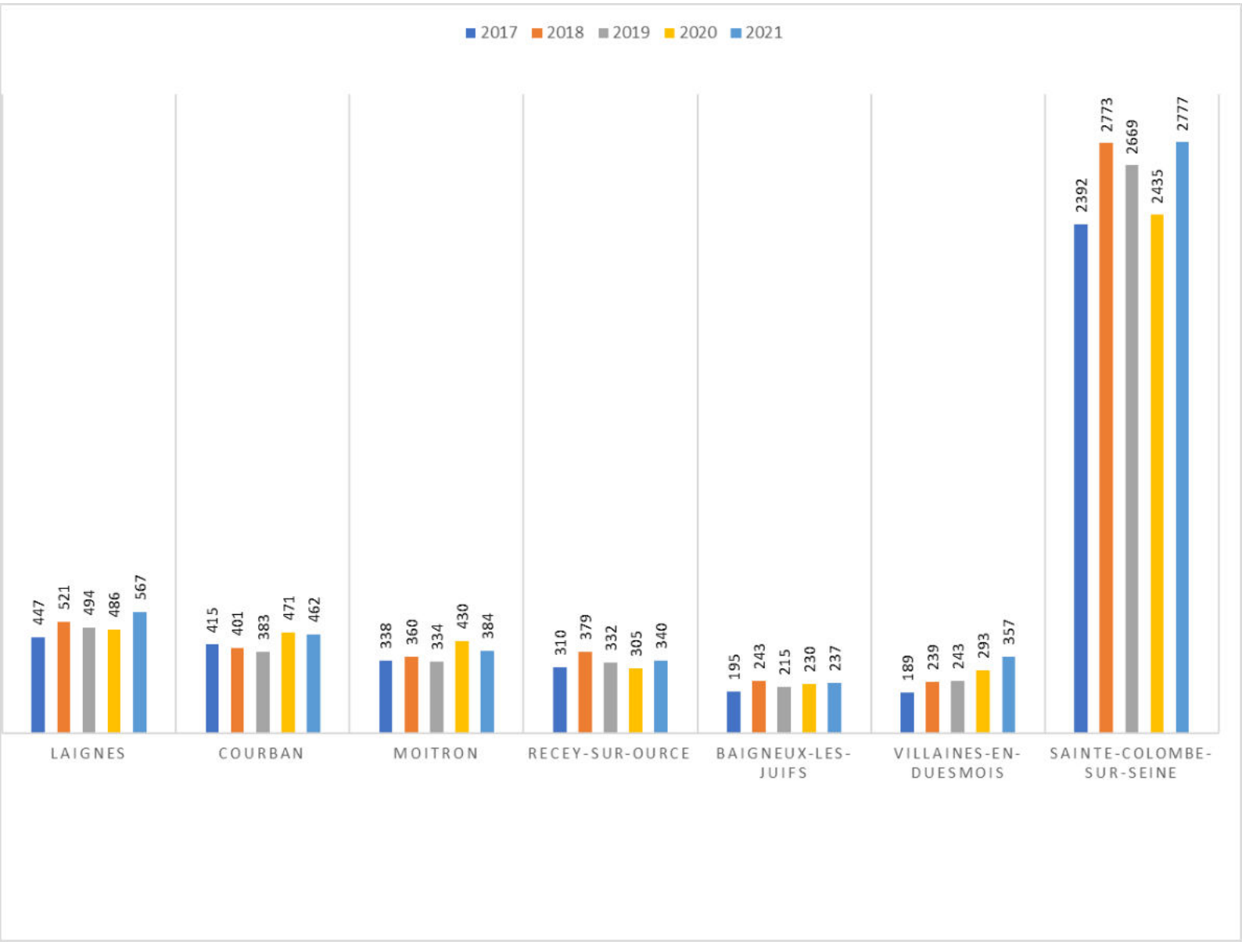

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC160622-DE

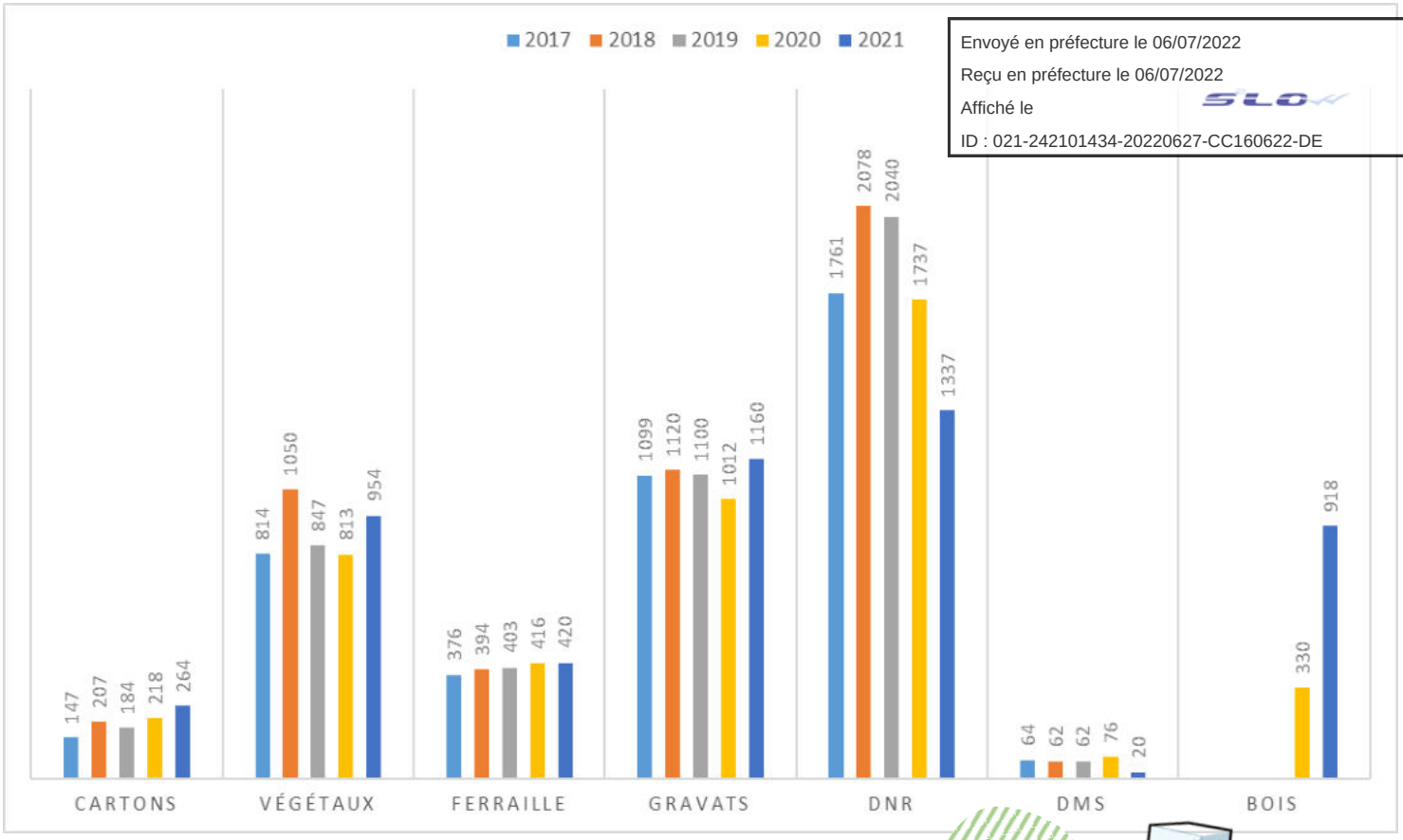

Autres déchets de déchèterie

Déchèteries	Baigneux-les-Juifs	Courban	Laignes	Moitron	Recey-sur-Ource	Villaines-en-Duesmois	Châtillon-sur-Seine	TOTAL
Trimestre 1	3,77	7,157	5,36	5,417	5,008	5,596	30,519	62,827
Trimestre 2	4,056	5,611	7,748	5,792	4,279	4,907	33,815	66,208
Trimestre 3	4,149	11,755	7,436	6,654	7,009	8,94	37,797	83,74
Trimestre 4	2,925	5,802	5,303	3,653	4,842	3,029	26,323	51,877
TOTAL 2020	14,9	29,484	25,963	16,305	23,341	18,454	121,945	250,392
TOTAL 2021	14,9	30,325	25,847	21,516	21,138	22,472	128,454	264,652

Déchets d'Equipement Électrique et Électronique (DEEE)

Collecte 2018	Collecte 2019	Collecte 2020	Collecte 2021
1095 Kg	2158 Kg	3983 Kg	3093 Kg

Piles et petites batteries

Lieux d'évacuation des déchets de déchèterie

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC160622-DE

Déchets collectés	Exutoires	Processus
Cartons	SAS Bourgogne Recyclage RUFFEY-LES-BEAUNE (21)	Conditionnement en balles pour livraison en papeteries.
Ferrailles	SAS Bourgogne Recyclage LONGVIC (21)	Tri après broyage des métaux ferreux et non ferreux. Livraison directe en aciéries.
Divers Non Recyclables	SAS Bourgogne Recyclage RUFFEY-LES-BEAUNE (21)	Valorisation énergétique en CSR
Végétaux	La Bossière BUSSY-LE-GRAND (21)	Valorisation organique (compost)
Gravats	SAS Bourgogne Recyclage CHATILLON-SUR-SEINE (21)	Décharge de Classe 3 conformément à la législation en vigueur.
Batteries	SAS Bourgogne Recyclage LONGVIC (21)	Collectées et rassemblées en containers étanches pour traitement spécifique.
Huiles	Société SHRUU BRAZEY-EN-PLAINE (21)	Régénération.
Déchets Ménagers Spéciaux	SAS Bourgogne Recyclage LONGVIC (21)	Triés et conditionnés pour traitement et destruction conformément à la législation en vigueur.
Médicament Box	EDC Franche-Comté ROCHEFORT SUR NENON (39)	Elimination des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux et Assimilés
Pneus	SAS Bourgogne Recyclage LONGVIC (21)	Collecte et recyclage des pneus usagés
DEEE	Envie 2E Bourgogne DIJON (21)	Recyclage et valorisation des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
Huiles Végétales	ECOGRAS S.A.S. AUBERVILLIERS (93)	Collecte et Traitement des huiles alimentaires usagées
Lampes et tubes fluorescents usagées	COVED RIOM RIOM (63)	Collecte et recyclage des lampes et tubes fluorescents usagées.
Piles usagées	Corepile PARIS (75)	Collecte et recyclage des piles et accumulateurs

Traitement et valorisation

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC160622-DE

72 % C'est le taux de valorisation global tout flux confondu

Le verre

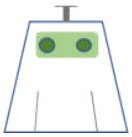

Après collecte, le verre est acheminé chez SOLOVER à CHAMPFORGEUIL (71), « Centre de Traitement » puis chez VERALLIA SAINT GOBAIN Emballage à CHALON-SUR-SAÔNE (71) « repreneur désigné ».
Le verre est recyclable à 100% et indéfiniment, la qualité du verre déposé dans les PAV est primordiale pour un recyclage parfait.

Les déchets recyclables

Les déchets recyclables transitent par le quai de transfert, dans la zone artisanale de Sainte-Colombe-Sur-Seine puis sont acheminés vers le centre de tri du grand Dijon 21000.
Le centre de tri sépare les materiaux par catégorie et les conditionne en balles.
Ils sont ensuite transportés chez les divers repreneurs

Les ordures ménagères résiduelles

La compétence traitement est déléguée au Syndicat Mixte de Haute Côte d'Or depuis 2000.
Les déchets ménagers transitent par le quai de transfert dans la zone artisanale de Sainte-Colombe-Sur-Seine puis sont acheminés vers le centre d'incinération de DIJON.

Valorisation des déchets de déchèterie

Végetaux	Compost
Métaux, bois, carton	recyclage
Huile minérale	recyclage (régénération)
Divers non recyclables	Valorisation énèrgétique CSR*
Déchets d'équipement électriques et élèctronique, piles, ampoules-néons, pneus	Recyclage ou valorisation énèrgétique
Déchets dangereux	Valorisation énèrgétique
Gravats	Stockage

* Combustible solide de récupération

Bilan environnemental du Pays-Châtillonnais.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC160622-DE

Effectuer un tri de qualité permet, à la collectivité et aux habitants, de réduire le volume d'ordures ménagères résiduelles (bac noir) et ainsi maîtriser les coûts de fonctionnement du service et par conséquence le montant de la TEOMI.

Grâce à l'outil e-tonnes de CITEO, nous pouvons également calculer précisément les bénéfices environnementaux du recyclage de la collecte sélective de notre territoire.

Ainsi en 2021, le tri et la valorisation des emballages, des papiers et du verre, triés par les habitants du Châtillonnais, a permis :

De réduire la consommation d'énergie de :

9,55 millions mégajoules, soit l'équivalent de 1,46 millions de jours de consommation d'énergie d'une télévision LCD

D'économiser des ressources naturelles :

- Bois
- Minerai de fer
- Bauxite
- Sable
- Pétrole
- Charbon
-Gaz

De fabriquer de nouveaux objets :

- 624 lave vaisselle
- 1465 cadres de vélos de course
- 56 680 couettes
- 2,11 millions de bouteilles en verre
- 130 764 rouleaux de papier toilette

D'épargner 12 495 arbres

Car 1 tonne de papier et carton recyclés sauve 17 arbres

De réduire les rejets dans l'atmosphère de :

1 200 tonnes équivalent CO2.

Cela correspond à 8,3 millions de kilomètres parcourus en voiture

La prévention des déchets

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC160622-DE

La **prévention des déchets** est l'ensemble des mesures et des actions prises en amont afin d'éviter la production d'un déchet.

Afin de répondre à l'obligation du tri à la source des biodéchets en 2023, la Communauté de Communes du Pays-Châtillonnais continue la distribution des composteurs individuels.
Suite à la nouvelle communication faite en 2020, 65 composteurs ont été livrés en 2021.

En décembre 2019 un local de réemploi a été installé sur la déchèterie de Sainte-Colombe-Sur-Seine par les compagnons d'Emmaüs.
En 2021, c'est environ 500 m3 d'objets en bon état qui ont pu être collectés par l'association.

En 2021, en collaboration avec la Communauté de Communes, les ateliers zéro déchets abordant différents thèmes ont été renouvelés, par le département de la Côte d'Or, sur le territoire du Pays-Châtillonnais.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC160622-DE

LES INDICATEURS FINANCIERS

Afin d'amener les habitants du territoire à s'impliquer dans le tri, et à réduire leur production de déchets, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais s'est engagée, en 2017, dans un mode de tarification incitative, la TEOMI.

Suite à l'instauration de la Taxe Incitative et à la mise à jour du fichier des bacs, la redevance spéciale a été établie pour les administrations, les mairies, et les gros producteurs de déchets (plus de 1000L).

Celle-ci permet aux non-ménages de pouvoir bénéficier du service public de ramassage des ordures ménagères tout en étant facturés en fonction de leur production réelle de déchets. En 2021, 462 factures de redevance spéciale ont été émises

Les taux de TEOM

La part fixe de la TEOMI correspond au montant prélevé auprès des contribuables pour financer le service. Elle est calculée en appliquant un taux sur la valeur locative du foncier bâti. Elle finance les coûts de collecte, du tri, des déchèteries, administratifs, de dotation en bacs, en colonnes, en sacs.

Les taux de la part fixe de la TEOMI sont votés tous les ans par le conseil communautaire. Les taux appliqués en 2021 sont :

Châtillon-sur-Seine	Sainte-Colombe-sur-Seine	105 autres communes
6,08%	10,57%	10,50%

Évolution du taux de TEOM depuis 2013

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
105 communes	12,12%	12,12%	12,12%	12,12%	12,12%	12,12%	10,65%	10,48%	10,50%
Ste-Colombe S/S	12,20%	12,20%	12,20%	12,20%	12,20%	12,20%	10,72%	10,55%	10,57%
Châtillon S/S	7,02%	7,02%	7,02%	7,02%	7,02%	7,02%	6,17%	6,07%	6,08%

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC160622-DE

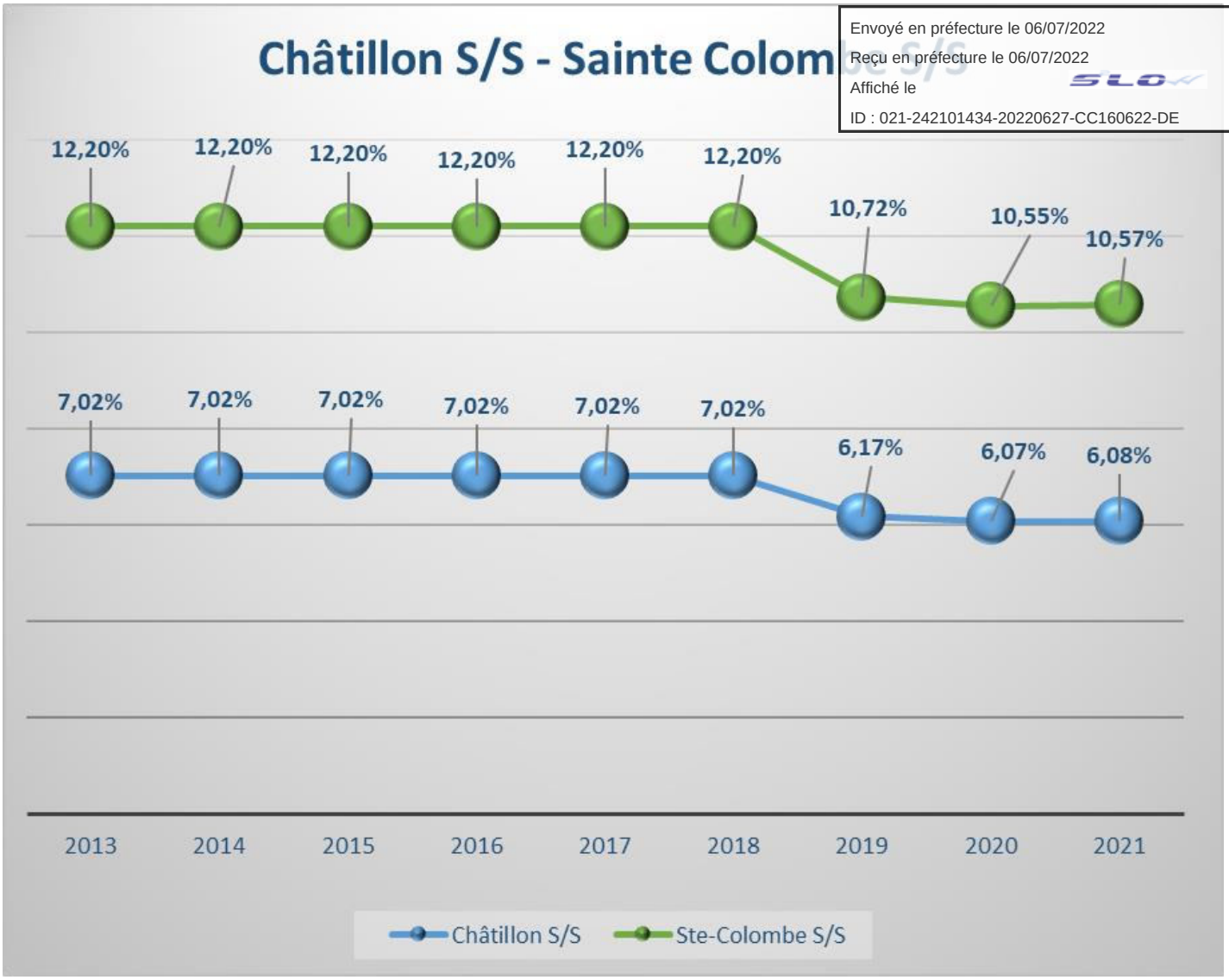

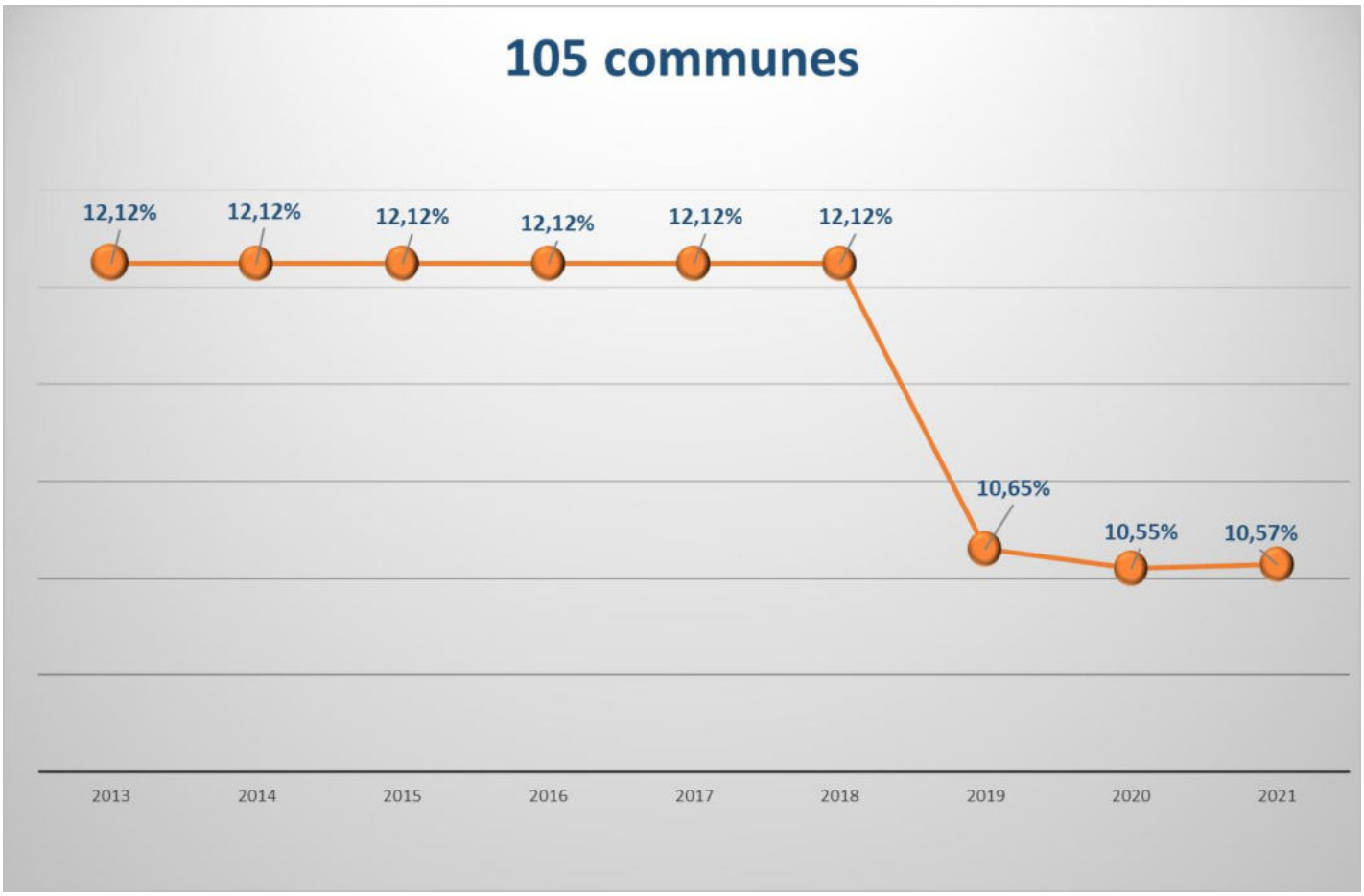

La part incitative

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC160622-DE

La part incitative est un montant calculé en fonction du volume de bac et du nombre de levées.
Ce montant est ajouté à la part fixe, la somme donne la TEOMI totale apparaissant sur la taxe foncière.
Les tarifs de cette part incitative sont également votés chaque année par le conseil communautaire.

Tarifs 2021 de la location de bac en fonction de son volume* :

120 Litres	240 Litres	360 Litres	660 Litres
8,82€/an	17,63€/an	26,45€/an	48,49€/an

Tarifs 2020 d'une levée en fonction du volume du bac* :

120 Litres	240 Litres	360 Litres	660 Litres
0,687€	1,374€	2,061€	3,779€

Nombre de bacs en place et nombre de levées pour l'année 2021 :

Volume du bac	Nbre de levées 2021	Nbre de bacs
120	155 331	9756
240	30 541	1478
360	9 966	451
660	2 328	93
	198 166	11778

*Taxe foncière 2021 appliqué sur les levées 2020

Répartition budgétaire

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC160622-DE

Les dépenses

Les dépenses du service déchet sont divisées en deux catégories : dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement sont principalement, les frais généraux liés aux services (personnel, frais de bureau, consommables, fournitures…), la contribution au Syndicat Mixte de Haute Côte d'Or (SMHCO) pour le transport et le traitement des déchets, et les prestations de collecte des déchets ménagers et recyclables, du verre et la gestion des déchèteries.

Dépenses de fonctionnement	2021	Rappel 2020
Collecte des déchets ménagers	444 881,37	447 231,39
Collecte des déchets recyclables	358 885,02	361 644,56
Collecte du verre	32 206,28	32 174,45
Gestion des déchèteries	677 785,00	677 049,01
Frais généraux	10 522,58	5 652,30
Total charges à caractère général	**1 524 280**	**1 523 752**
Charges de Personnel	61 397,81	65 760,82
Charges financières	0	0
Traitement des déchets	683 192,28	615 230,13
Dotation amortissement	61 259,46	64 579,67
TOTAL DEPENSES	**2 331 142,88**	**2 387 924,47**

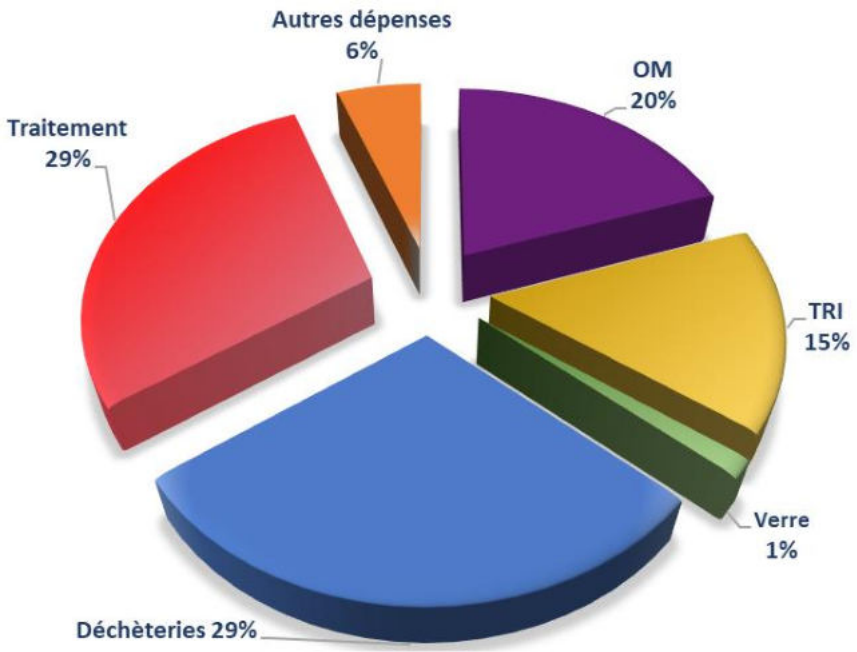

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2021 restent stables. La plus forte augmentation se situe sur les coûts de traitement via la participation au SMHCO.

Ces 11% d'évolution peuvent s'expliquer par la hausse de la TGAP, ainsi que les travaux prévus sur les installations du SMHCO.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC160622-DE

Les recettes

Le service est financé par, la reprise des matériaux valorisables, les soutiens versés par les Eco-organismes, la redevance spéciale, et la taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI)

Recettes	2021	Rappel 2020
Recettes repreneurs et éco-organismes	436 845,50	322 708,20
Redevance spéciale	69 981,00	76 648,50
Autres prestations	7 379,05	6 722,89
TEOM	1 975 939,00	1 856 180,00
TOTAL RECETTES	**2 490 144,55**	**2 262 259,59**

Suite à l'augmentation du prix de rachat des matériaux et à l'installation des filières EcoDDS et EcoMobilier, les recettes des repreneurs et éco-organismes repartent à la hausse en 2021.

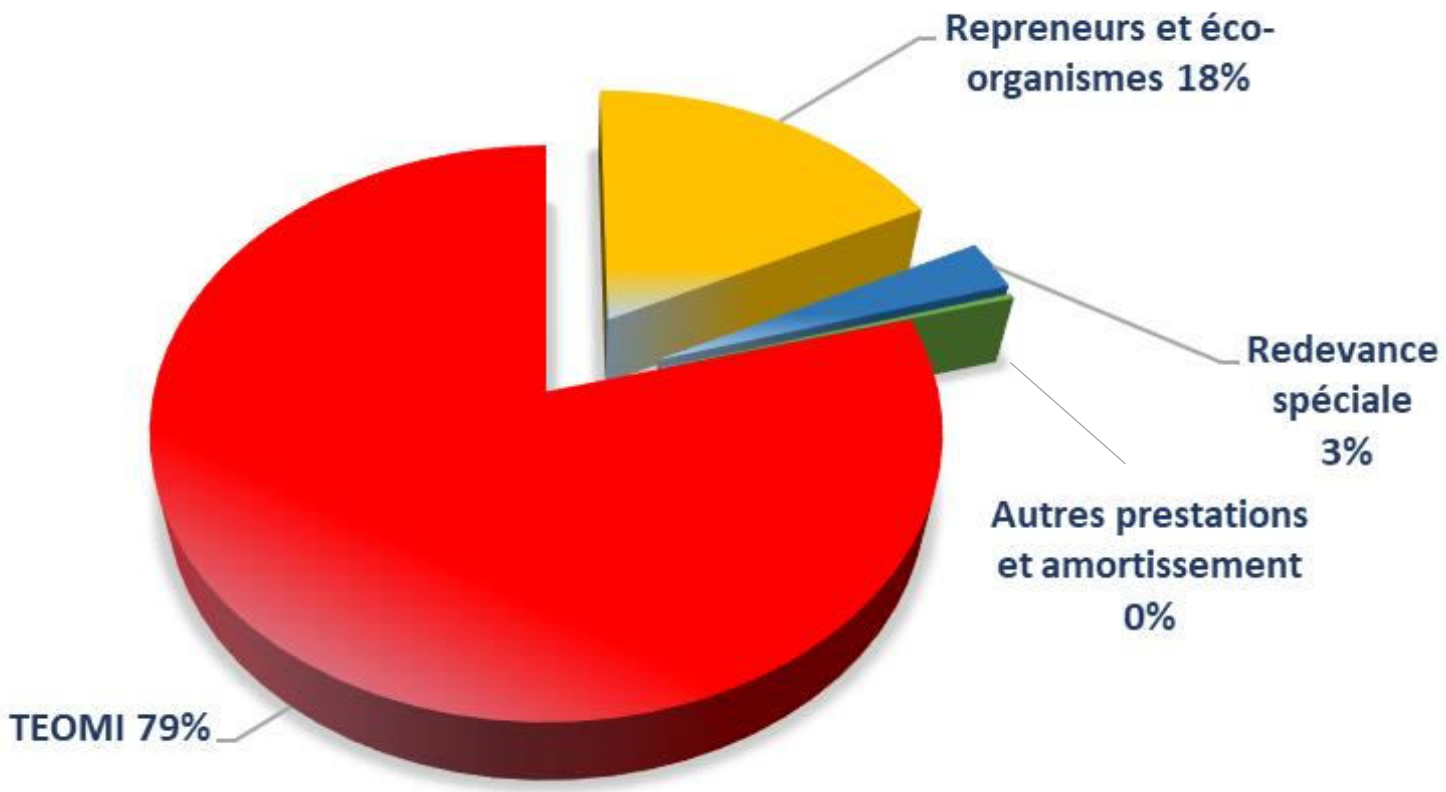

Les marchés publics

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC160622-DE

Activité	Appels d'offres Date	Titulaire du contrat	Modalité du marché	Objet du contrat
Collecte des Déchets Ménagers et assimilés	01/04/2017	URBASER ENVIRONNEMENT 1140 Av Albert Einstein 34935 MONTPELLIER	Appel d'offre ouvert (4 ans et 9 mois, renouvelable 2 fois 1 an)	Collecte des déchets ménagers et des déchets recyclables
Collecte du verre	01/01/2017	SOLOVER ZA de Chézieu BP 4 42610 Saint-Romain-le-Puy	Marché à procédure adaptée (3 ans, renouvelable 2 fois 1 an)	Collecte du verre : Couleur et Incolore
Déchèteries	01/01/2017	Bourgogne Recyclage Travoisy BP 193 21205 Beaune Cedex	Appel d'offres ouvert (3 ans, renouvelable 2 fois 1 an)	Gestion et exploitation des déchèteries :
Traitement des Déchets Ménagers	Appel d'offre du Syndicat Mixte de Haute Côte d'Or	Usine d'incinération du Grand Dijon	Depuis le 01/01/20	Transport et traitement des déchets ménagers et assimilés.
Traitement des Recyclables	Appel d'offre du Syndicat Mixte de Haute Côte d'Or	SUEZ 21850 ST APPOLINAIRE	Depuis le 01/01/15	Transport et traitement des déchets recyclables.

Faits marquants 2021

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC160622-DE

Mars 2021

L'étude débute pour l'agrandissement de la déchèterie de Sainte Colombe sur Seine

Printemps 2021

Les colonnes à verre hors service sont remplacées.

Avril 2021

Mise en place de la filière écoDDS pour le tri des déchets ménagers spécifiques.

Juillet 2021

Installation de garde-corps sur les 7 déchèteries communautaires afin d'être en conformité au niveau des normes antichutes pour les ERP.

Décembre 2021

Mise en place de la première benne écoMobilier sur la déchèterie de Sainte Colombe sur Seine

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC160622-DE

Les perspectives 2022

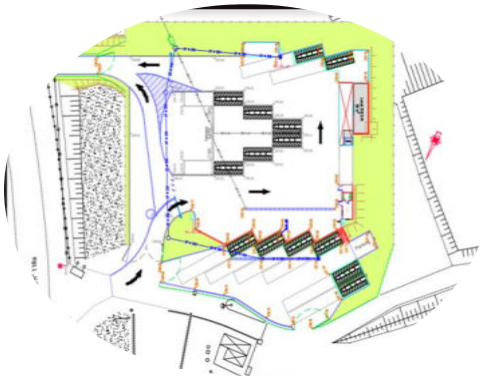

Mise en place des bennes écoMobilier sur les déchèteries restantes.

Choix d'une solution pour le tri à la source des bio-déchets.

Changement de logiciel de tarification incitative.

Lancement des appels d'offre pour les travaux d'extension de la déchèterie de Sainte-Colombe-sur-Seine.

Communauté de Communes du Pays Châtillonnais

Maison du Pays Châtillonnais
9-11 rue de la Libération – B,P,40 103 – 21 402 Châtillon sur seine cedex
Tel : **03 80 81 57 57** – E-mail : pays@cc-chatillonnais.fr

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC170622-BF
GED
Exercice 2021

82900 - BATIMENTS ET DEV ECO CCPC

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	373 295,00	350 182,90	723 477,90
Titres de recettes émis (b)	235 594,10	237 928,84	473 522,94
Réductions de titres (c)		3 271,26	3 271,26
Recettes nettes (d = b - c)	235 594,10	234 657,58	470 251,68
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	373 295,00	350 182,90	723 477,90
Mandats émis (f)	340 918,29	210 535,30	551 453,59
Annulations de mandats (g)		2 236,71	2 236,71
Dépenses nettes (h = f - g)	340 918,29	208 298,59	549 216,88
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		26 358,99	
(h - d) Déficit	105 324,19		78 965,20

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC170622-BF
GED
Exercice 2021

82900 - BATIMENTS ET DEV ECO CCPC

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
BATIMENTS ET DEV ECO CCPC					
Investissement	12 634,13		-105 324,19		-92 690,06
Fonctionnement	58 172,90		26 358,99		84 531,89
Sous-Total	70 807,03		-78 965,20		-8 158,17
TOTAL II	70 807,03		-78 965,20		-8 158,17
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	70 807,03		-78 965,20		-8 158,17

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC180622-BF

95600 - CC PAYS CHATILLONNAIS

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 391 352,00	9 923 599,47	13 314 951,47
Titres de recettes émis (b)	974 758,59	6 912 596,02	7 887 354,61
Réductions de titres (c)	234 190,50	1 554 393,06	1 788 583,56
Recettes nettes (d = b - c)	740 568,09	5 358 202,96	6 098 771,05
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 391 352,00	6 427 969,00	9 819 321,00
Mandats émis (f)	980 388,18	4 489 808,81	5 470 196,99
Annulations de mandats (g)	11 727,56	457 421,93	469 149,49
Dépenses nettes (h = f - g)	968 660,62	4 032 386,88	5 001 047,50
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 325 816,08	1 097 723,55
(h - d) Déficit	228 092,53		

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC180622-BF
GED
Exercice 2021

95600 - CC PAYS CHATILLONNAIS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	42 569,64		-228 092,53		-185 522,89
Fonctionnement	4 860 535,65	132 941,36	1 325 816,08		6 053 410,37
TOTAL I	4 903 105,29	132 941,36	1 097 723,55		5 867 887,48
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
81500-ZAE CC PAYS CHATILLONNAI					
Investissement	-1 436,00		7 899,82		6 463,82
Fonctionnement					
Sous-Total	-1 436,00		7 899,82		6 463,82
82900-BATIMENTS ET DEV ECO CCP					
Investissement	12 634,13		-105 324,19		-92 690,06
Fonctionnement	58 172,90		26 358,99		84 531,89
Sous-Total	70 807,03		-78 965,20		-8 158,17
89900-OM CC PAYS CHATILLONNAIS					
Investissement	118 782,01		-19 861,09		98 920,92

Correction sur ex antérieur au 1641 par le compte 1068 ONB suivant délibération du 14 04 2021

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC180622-BF

95600 - CC PAYS CHATILLONNAIS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
Fonctionnement	315 622,80		159 001,68		474 624,48
Sous-Total	434 404,81		139 140,59		573 545,40
TOTAL II	503 775,84		68 075,21		571 851,05
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
82200-CENTRE EQUESTRE BAROTTE					
Investissement	873,99		-114 529,74		-113 655,75
Fonctionnement	4 422,16		7 013,29		11 435,45
Sous-Total	5 296,15		-107 516,45		-102 220,30
82300-CHAUFFERIE LAIGNES CC PA					
Investissement	4 393,39		-3 981,16		412,23
Fonctionnement	28 327,22		-15 881,40		12 445,82
Sous-Total	32 720,61		-19 862,56		12 858,05
TOTAL III	38 016,76		-127 379,01		-89 362,25
TOTAL I + II + III	5 444 897,89	132 941,36	1 038 419,75		6 350 376,28

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC190622-BF
GED
Exercice 2021

82200 - CENTRE EQUESTRE BAROTTE CC PAY

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	182 138,99	71 597,16	253 736,15
Titres de recettes émis (b)	56 078,00	68 163,15	124 241,15
Réductions de titres (c)		2 000,00	2 000,00
Recettes nettes (d = b - c)	56 078,00	66 163,15	122 241,15
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	182 138,99	71 597,16	253 736,15
Mandats émis (f)	170 607,74	59 149,86	229 757,60
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	170 607,74	59 149,86	229 757,60
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		7 013,29	
(h - d) Déficit	114 529,74		107 516,45

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC190622-BF
GED
Etat H.2
Exercice 2021

82200 - CENTRE EQUESTRE BAROTTE CC PAY

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
CENTRE EQUESTRE BAROTTE CC PAY					
Investissement	873,99		-114 529,74		-113 655,75
Fonctionnement	4 422,16		7 013,29		11 435,45
Sous-Total	5 296,15		-107 516,45		-102 220,30
TOTAL III	5 296,15		-107 516,45		-102 220,30
TOTAL I + II + III	5 296,15		-107 516,45		-102 220,30

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC200622-BF

82300 - CHAUFFERIE LAIGNES CC PAYS CHA

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	72 920,61	133 037,22	205 957,83
Titres de recettes émis (b)	36 050,35	111 831,13	147 881,48
Réductions de titres (c)		24 429,88	24 429,88
Recettes nettes (d = b - c)	36 050,35	87 401,25	123 451,60
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	72 920,61	133 037,22	205 957,83
Mandats émis (f)	40 031,51	104 678,06	144 709,57
Annulations de mandats (g)		1 395,41	1 395,41
Dépenses nettes (h = f - g)	40 031,51	103 282,65	143 314,16
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	3 981,16	15 881,40	19 862,56

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC200622-BF
GED
Exercice 2021

82300 - CHAUFFERIE LAIGNES CC PAYS CHA

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
CHAUFFERIE LAIGNES CC PAYS CHA					
Investissement	4 393,39		-3 981,16		412,23
Fonctionnement	28 327,22		-15 881,40		12 445,82
Sous-Total	32 720,61		-19 862,56		12 858,05
TOTAL III	32 720,61		-19 862,56		12 858,05
TOTAL I + II + III	32 720,61		-19 862,56		12 858,05

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC210622-BF
GED
Exercice 2021

89900 - OM CC PAYS CHATILLONNAIS

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	224 680,00	2 712 542,80	2 937 222,80
Titres de recettes émis (b)	109 543,40	2 746 483,68	2 856 027,08
Réductions de titres (c)		256 339,12	256 339,12
Recettes nettes (d = b - c)	109 543,40	2 490 144,56	2 599 687,96
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	224 680,00	2 465 574,99	2 690 254,99
Mandats émis (f)	131 054,49	2 388 610,00	2 519 664,49
Annulations de mandats (g)	1 650,00	57 467,12	59 117,12
Dépenses nettes (h = f - g)	129 404,49	2 331 142,88	2 460 547,37
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		159 001,68	139 140,59
(h - d) Déficit	19 861,09		

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC210622-BF

Etat II.2
Exercice 2021

89900 - OM CC PAYS CHATILLONNAIS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
OM CC PAYS CHATILLONNAIS					
Investissement	118 782,01		-19 861,09		98 920,92
Fonctionnement	315 622,80		159 001,68		474 624,48
Sous-Total	434 404,81		139 140,59		573 545,40
TOTAL II	434 404,81		139 140,59		573 545,40
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	434 404,81		139 140,59		573 545,40

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC220622-BF
GED
Exercice 2021

81500 - ZAE CC PAYS CHATILLONNAIS

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	68 945,48	77 195,66	146 141,14
Titres de recettes émis (b)	68 945,48	68 945,48	137 890,96
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	68 945,48	68 945,48	137 890,96
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	68 945,48	77 195,66	146 141,14
Mandats émis (f)	61 045,66	68 945,48	129 991,14
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	61 045,66	68 945,48	129 991,14
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	7 899,82		7 899,82
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC220622-BF

81500 - ZAE CC PAYS CHATILLONNAIS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
ZAE CC PAYS CHATILLONNAIS					
Investissement	-1 436,00		7 899,82		6 463,82
Fonctionnement					
Sous-Total	-1 436,00		7 899,82		6 463,82
TOTAL II	-1 436,00		7 899,82		6 463,82
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-1 436,00		7 899,82		6 463,82

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC230622-BF

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Nombre de membres en exercice : 139
Nombre de membres présents : 81
Nombre de suffrages exprimés : 99
VOTES :
Pour : 99 Le Président ayant quitté la séance
Contre :
Abstentions :

Date de convocation : 21/06/2022

Présenté par (1) Le Président .
A 21400 CHATILLON S/SEINE, le 27/06/2022
Le Président

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
A 21400 CHATILLON S/SEINE, le 27/06/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS CHÂTILLONNAIS 21400 CHÂTILLON SUR SEINE

Certifié exécutoire par (1) Le Président , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

AIGNAY LE DUC	Frédéric BOURDENET		BOUDREVILLE	Marcel KLINKERT	
AISEY SUR SEINE	Gérard EME		BOUIX	Fabienne MATHIEU	
AMPILLY LES BORDES	Luc BABOUILLARD		BREMUR ET VAUROIS	Gérard MALNOURY	
AMPILLY LE SEC	René REGNAULT		BRION SUR OURCE	Georges MORIN	
AUTRICOURT	Isabelle ROUMIER		BUNCEY	Christian BORNOT	
BAIGNEUX LES JUIFS	Didier ROBIN		BURE LES TEMPLIERS	Jean-Charles COLOMBO	
BALOT	Cédric GHEERAERT		BUSSEAUT	Didier BREDIN	
BEAULIEU	Gérard DEFER		BUXEROLLES	Jeanne COLOMBET	
BEAUNOTTE	Michaël CAPLET		CERILLY	Christophe PINEL	
BELAN SUR OURCE	Thierry NAUDINOT		CHAMBAIN	Franck MOILLERON	
BELLENOD SUR SEINE	Valérie BOUCHARD		CHAMESSON	François RIOTTE	
BENEUVRE	Alain GALLIMARD		CHANNAY	Hubert COLLIN	
BILLY LES CHANCEAUX	Agnès BONFILS		CHARREY SUR SEINE	Fernando GONZALEZ	
BISSEY LA COTE	Jean-Louis CHAUMONNOT		CHATILLON SUR SEINE	Hubert BRIGAND	
BISSEY LA PIERRE	Emmanuel WAELE		CHATILLON SUR SEINE	Stéphane BRULEY	

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC230622-BF

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

CHATILLON SUR SEINE	Didier CAILLOUX		CHAUGEY	Violaine MONMARCHE	
CHATILLON SUR SEINE	Christian CARLI		CHAUME (LA)	Bruno MANZONI	
CHATILLON SUR SEINE	Victor CHARTON		CHAUME LES BAIGNEUX	Michel FRANCK	
CHATILLON SUR SEINE	Christine CHAUMONNOT		CHAUMONT LE BOIS	Anne BOUHELIER	
CHATILLON SUR SEINE	Pascal CHAUMONNOT		CHEMIN D'AISEY	Jean-Pierre MOIRET	
CHATILLON SUR SEINE	Aurélie COURQUEUX		COULMIER LE SEC	Lydie MARTIN	
CHATILLON SUR SEINE	Hervé DE GUILLEBON		COURBAN	Maxime VERSLYPE	
CHATILLON SUR SEINE	Valérie DEFOSSE		DUESME	Bernard MONGENET	
CHATILLON SUR SEINE	Françoise FLACELIERE		ECHALOT	Nicolas HOFFMANN	
CHATILLON SUR SEINE	Béatrice FOISSEY		ESSAROIS	André LIPPIELLO	
CHATILLON SUR SEINE	Sarah FRANCOIS		ETALANTE	Eric DUDOUET	
CHATILLON SUR SEINE	François GAILLARD		ETORMAY	François MOYOT	
CHATILLON SUR SEINE	Françoise GEOFFROY		ETROCHEY	Joëlle PAYOT	
CHATILLON SUR SEINE	Mathieu GROSMAIRE		FAVEROLLES LES LUCEY	Jean-François GIERA	
CHATILLON SUR SEINE	Yves LEJOUR		FONTAINES-EN-DUESMOIS	Christian DEMOINGEOT	
CHATILLON SUR SEINE	Aurore LALLEMAND		GEVROLLES	Nolwenn CLAUDON	
CHATILLON SUR SEINE	Roland LEMAIRE		GOMMEVILLE	Jean-Paul ROMMEL	
CHATILLON SUR SEINE	Séverine MARTIN		GOULLES (LES)	Denise JACQUINOT	
CHATILLON SUR SEINE	Joël MAYER		GRANCEY SUR OURCE	Roland VAN HECKE	
CHATILLON SUR SEINE	Pierrette NOIROT		GRISELLES	Laurence TERRILLON	
CHATILLON SUR SEINE	Géraldine PERRAUDIN		GURGY LA VILLE	Katia SULLEROT	
CHATILLON SUR SEINE	Laurence PIANETTI		GURGY-LE-CHÂTEAU	Lou BOMMIER	
CHATILLON SUR SEINE	Colette ROUSSEL		JOURS-LES-BAIGNEUX	Thierry AUBRY	
CHATILLON SUR SEINE	Romain SILVESTRE		LAIGNES	Jean-Michel ANTONI	
CHATILLON SUR SEINE	Audrey VERSTRAETE		LAIGNES	Jean-Claude THOMAS	
CHATILLON SUR SEINE	Jérôme VEZIN		LAIGNES	Jean-Michel MARS	

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC230622-BF

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

LARREY	Bernard SOUPAULT		POINCON-LES-LARREY	Patrice CHODAT	
LEUGLAY	Frédéric NAUDET		POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE	François POUHIN	
LIGNEROLLES	François LEBLOND		POTHIERES	Jean-Pierre SCHAEFFER	
LOUESME	Alain DOSSO		PRUSLY SUR OURCE	Alain VERPY	
LUCEY	Alain TREXON		PUITS	Benoît DE VALOUS	
MAGNY LAMBERT	Raphaëlle VAUTRIN		QUEMIGNY SUR SEINE	Philippe LECOEUR	
MAISEY LE DUC	Eric TILQUIN		RECEY SUR OURCE	Laurent SCHEMBRI	
MARCENAY	Didier BAPT		RIEL LES EAUX	Marc STIVALET	
MASSINGY	Jérémie BRIGAND		ROCHEFORT SUR BREVON	Christian CHALIER	
MAUVILLY	Henri CHEVALLIER		ST BROING LES MOINES	Freddy CHEVALIER	
MENESBLE	Dominique CLAUDON		STE COLOMBE SUR SEINE	Cyril MAYER	
MEULSON	Séverine GOUSTIAUX		STE COLOMBE SUR SEINE	Marie-Hélène THIERY	
MINOT	Frédérique VOIZEUX		STE COLOMBE SUR SEINE	Jean-Michel GUIRADO	
MOITRON	Maud LACHOUETTE		STE COLOMBE SUR SEINE	Yann REMY	
MOLESME	Jacques LAZZAROTTI		ST GERMAIN LE ROCHEUX	Clémence LEGENDRE	
MONTIGNY SUR AUBE	Philippe CHARDON		ST MARC SUR SEINE	Vincent CHAUVOT	
MONTLIOT ET COURCELLES	Hubert FLEUROT		SAVOISY	Denis SALOMON	
MONTMOYEN	Eric RAMOUSSE		SEMOND	Florence BOUCHARD	
MOSSON	Grégory HANUSZEK		TERREFONDREE	Baptiste BONGARD	
NICEY	Philippe HUGOT		THOIRES	Hubert MIGNARD	
NOD SUR SEINE	Dominique BAYEN		VANNAIRE	Stéphane ROUSSEL	
NOIRON SUR SEINE	Florent CHODAT		VANVEY	Philippe VINCENT	
OBTREE	Philippe LEFEBVRE		VERTAULT	Jérôme KUHN	
OIGNY	Olivier GALLIEN		VEUXHAULLES SUR AUBE	Christophe VIARDOT	
ORIGNY SUR SEINE	Patrice BAUDRY		VILLAINES EN DUESMOIS	Claude FONTAINE	
ORRET	Guillaume BEUGNOT		VILLEDIEU	Patrick GOUYETTE	

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC230622-BF

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

VILLERS PATRAS	Agnès CHAUMONNOT		VIX	Bénigne SCORDEL	
VILLIERS LE DUC	Nicolas SCHMIT		VOULAINES LES TEMPLIERS	Marcel VERNEVAUT	
VILLOTTE SUR OUR	Christophe FOUILLAND				

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC240622-BF

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Nombre de membres en exercice : 139
Nombre de membres présents : 81
Nombre de suffrages exprimés : 99
VOTES :
Pour : 99 le Président ayant quitté la séance
Contre :
Abstentions :

Date de convocation : 21/06/2022

Présenté par (1) Le Président ,
A 21400 CHATILLON S/SEINE le 27/06/2021
(1) Le Président ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A 21400 CHATILLON S/SEINE, le 27/06/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS CHÂTILLONNAIS 21400 CHATILLON SUR SEINE

Certifié exécutoire par (1) Le Président , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

AIGNAY LE DUC	Frédéric BOURDENET		BOUDREVILLE	Marcel KLINKERT	
AISEY SUR SEINE	Gérard EME		BOUIX	Fabienne MATHIEU	
AMPILLY LES BORDES	Luc BABOUILLARD		BREMUR ET VAUROIS	Gérard MALNOURY	
AMPILLY LE SEC	René REGNAULT		BRION SUR OURCE	Georges MORIN	
AUTRICOURT	Isabelle ROUMIER		BUNCEY	Christian BORNOT	
BAIGNEUX LES JUIFS	Didier ROBIN		BURE LES TEMPLIERS	Jean-Charles COLOMBO	
BALOT	Cédric GHEERAERT		BUSSEAUT	Didier BREDIN	
BEAULIEU	Gérard DEFER		BUXEROLLES	Jeanne COLOMBET	
BEAUNOTTE	Michaël CAPLET		CERILLY	Christophe PINEL	
BELAN SUR OURCE	Thierry NAUDINOT		CHAMBAIN	Franck MOILLERON	
BELLENOD SUR SEINE	Valérie BOUCHARD		CHAMESSON	François RIOTTE	
BENEUVRE	Alain GALLIMARD		CHANNAY	Hubert COLLIN	
BILLY LES CHANCEAUX	Agnès BONFILS		CHARREY SUR SEINE	Fernando GONZALEZ	
BISSEY LA COTE	Jean-Louis CHAUMONNOT		CHATILLON SUR SEINE	Hubert BRIGAND	
BISSEY LA PIERRE	Emmanuel WAELE		CHATILLON SUR SEINE	Stéphane BRULEY	

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC240622-BF

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

CHATILLON SUR SEINE	Didier CAILLOUX		CHAUGEY	Violaine MONMARCHE	
CHATILLON SUR SEINE	Christian CARLI		CHAUME (LA)	Bruno MANZONI	
CHATILLON SUR SEINE	Victor CHARTON		CHAUME LES BAIGNEUX	Michel FRANCK	
CHATILLON SUR SEINE	Christine CHAUMONNOT		CHAUMONT LE BOIS	Anne BOUHELIER	
CHATILLON SUR SEINE	Pascal CHAUMONNOT		CHEMIN D'AISEY	Jean-Pierre MOIRET	
CHATILLON SUR SEINE	Aurélie COURQUEUX		COULMIER LE SEC	Lydie MARTIN	
CHATILLON SUR SEINE	Hervé DE GUILLEBON		COURBAN	Maxime VERSLYPE	
CHATILLON SUR SEINE	Valérie DEFOSSE		DUESME	Bernard MONGENET	
CHATILLON SUR SEINE	Françoise FLACELIERE		ECHALOT	Nicolas HOFFMANN	
CHATILLON SUR SEINE	Béatrice FOISSEY		ESSAROIS	André LIPPIELLO	
CHATILLON SUR SEINE	Sarah FRANCOIS		ETALANTE	Eric DUDOUET	
CHATILLON SUR SEINE	François GAILLARD		ETORMAY	François MOYOT	
CHATILLON SUR SEINE	Françoise GEOFFROY		ETROCHEY	Joëlle PAYOT	
CHATILLON SUR SEINE	Mathieu GROSMAIRE		FAVEROLLES LES LUCEY	Jean-François GIERA	
CHATILLON SUR SEINE	Yves LEJOUR		FONTAINES-EN-DUESMOIS	Christian DEMOINGEOT	
CHATILLON SUR SEINE	Aurore LALLEMAND		GEVROLLES	Nolwenn CLAUDON	
CHATILLON SUR SEINE	Roland LEMAIRE		GOMMEVILLE	Jean-Paul ROMMEL	
CHATILLON SUR SEINE	Séverine MARTIN		GOULLES (LES)	Denise JACQUINOT	
CHATILLON SUR SEINE	Joël MAYER		GRANCEY SUR OURCE	Roland VAN HECKE	
CHATILLON SUR SEINE	Pierrette NOIROT		GRISELLES	Laurence TERRILLON	
CHATILLON SUR SEINE	Géraldine PERRAUDIN		GURGY LA VILLE	Katia SULLEROT	
CHATILLON SUR SEINE	Laurence PIANETTI		GURGY-LE-CHÂTEAU	Lou BOMMIER	
CHATILLON SUR SEINE	Colette ROUSSEL		JOURS-LES-BAIGNEUX	Thierry AUBRY	
CHATILLON SUR SEINE	Romain SILVESTRE		LAIGNES	Jean-Michel ANTONI	
CHATILLON SUR SEINE	Audrey VERSTRAETE		LAIGNES	Jean-Claude THOMAS	
CHATILLON SUR SEINE	Jérôme VEZIN		LAIGNES	Jean-Michel MARS	

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC240622-BF

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

LARREY	Bernard SOUPAULT		POINCON-LES-LARREY	Patrice CHODAT	
LEUGLAY	Frédéric NAUDET		POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE	François POUHIN	
LIGNEROLLES	François LEBLOND		POTHIERES	Jean-Pierre SCHAEFFER	
LOUESME	Alain DOSSO		PRUSLY SUR OURCE	Alain VERPY	
LUCEY	Alain TREXON		PUITS	Benoît DE VALOUS	
MAGNY LAMBERT	Raphaëlle VAUTRIN		QUEMIGNY SUR SEINE	Philippe LECOEUR	
MAISEY LE DUC	Eric TILQUIN		RECEY SUR OURCE	Laurent SCHEMBRI	
MARCENAY	Didier BAPT		RIEL LES EAUX	Marc STIVALET	
MASSINGY	Jérémie BRIGAND		ROCHEFORT SUR BREVON	Christian CHALIER	
MAUVILLY	Henri CHEVALLIER		ST BROING LES MOINES	Freddy CHEVALIER	
MENESBLE	Dominique CLAUDON		STE COLOMBE SUR SEINE	Cyril MAYER	
MEULSON	Séverine GOUSTIAUX		STE COLOMBE SUR SEINE	Marie-Hélène THIERY	
MINOT	Frédérique VOIZEUX		STE COLOMBE SUR SEINE	Jean-Michel GUIRADO	
MOITRON	Maud LACHOUETTE		STE COLOMBE SUR SEINE	Yann REMY	
MOLESME	Jacques LAZZAROTTI		ST GERMAIN LE ROCHEUX	Clémence LEGENDRE	
MONTIGNY SUR AUBE	Philippe CHARDON		ST MARC SUR SEINE	Vincent CHAUVOT	
MONTLIOT ET COURCELLES	Hubert FLEUROT		SAVOISY	Denis SALOMON	
MONTMOYEN	Eric RAMOUSSE		SEMOND	Florence BOUCHARD	
MOSSON	Grégory HANUSZEK		TERREFONDREE	Baptiste BONGARD	
NICEY	Philippe HUGOT		THOIRES	Hubert MIGNARD	
NOD SUR SEINE	Dominique BAYEN		VANNAIRE	Stéphane ROUSSEL	
NOIRON SUR SEINE	Florent CHODAT		VANVEY	Philippe VINCENT	
OBTREE	Philippe LEFEBVRE		VERTAULT	Jérôme KUHN	
OIGNY	Olivier GALLIEN		VEUXHAULLES SUR AUBE	Christophe VIARDOT	
ORIGNY SUR SEINE	Patrice BAUDRY		VILLAINES EN DUESMOIS	Claude FONTAINE	
ORRET	Guillaume BEUGNOT		VILLEDIEU	Patrick GOUYETTE	

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC240622-BF

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

VILLERS PATRAS	Agnès CHAUMONNOT		VIX	Bénigne SCORDEL	
VILLIERS LE DUC	Nicolas SCHMIT		VOULAINES LES TEMPLIERS	Marcel VERNEVAUT	
VILLOTTE SUR OUR	Christophe FOUILLAND				

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC25022-BF

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 139
Nombre de membres présents : 81
Nombre de suffrages exprimés : 99
VOTES :
Pour : 99 le Président ayant quitté la séance
Contre :
Abstentions :

Date de convocation : 21/06/2022

Présenté par (1) Le Président ,
A 21400 CHATILLON S/SEINE le 27/06/2022
(1) Le Président ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A 21400 CHATILLON S/SEINE, le 27/06/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS CHÂTILLONNAIS • 21400 CHÂTILLON SUR SEINE

Certifié exécutoire par (1) Le Président , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

AIGNAY LE DUC	Frédéric BOURDENET		BOUDREVILLE	Marcel KLINKERT	
AISEY SUR SEINE	Gérard EME		BOUIX	Fabienne MATHIEU	
AMPILLY LES BORDES	Luc BABOUILLARD		BREMUR ET VAUROIS	Gérard MALNOURY	
AMPILLY LE SEC	René REGNAULT		BRION SUR OURCE	Georges MORIN	
AUTRICOURT	Isabelle ROUMIER		BUNCEY	Christian BORNOT	
BAIGNEUX LES JUIFS	Didier ROBIN		BURE LES TEMPLIERS	Jean-Charles COLOMBO	
BALOT	Cédric GHEERAERT		BUSSEAUT	Didier BREDIN	
BEAULIEU	Gérard DEFER		BUXEROLLES	Jeanne COLOMBET	
BEAUNOTTE	Michaël CAPLET		CERILLY	Christophe PINEL	
BELAN SUR OURCE	Thierry NAUDINOT		CHAMBAIN	Franck MOILLERON	
BELLENOD SUR SEINE	Valérie BOUCHARD		CHAMESSON	François RIOTTE	
BENEUVRE	Alain GALLIMARD		CHANNAY	Hubert COLLIN	
BILLY LES CHANCEAUX	Agnès BONFILS		CHARREY SUR SEINE	Fernando GONZALEZ	
BISSEY LA COTE	Jean-Louis CHAUMONNOT		CHATILLON SUR SEINE	Hubert BRIGAND	
BISSEY LA PIERRE	Emmanuel WAELE		CHATILLON SUR SEINE	Stéphane BRULEY	

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC25022-BF

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

CHATILLON SUR SEINE	Didier CAILLOUX		CHAUGEY	Violaine MONMARCHE	
CHATILLON SUR SEINE	Christian CARLI		CHAUME (LA)	Bruno MANZONI	
CHATILLON SUR SEINE	Victor CHARTON		CHAUME LES BAIGNEUX	Michel FRANCK	
CHATILLON SUR SEINE	Christine CHAUMONNOT		CHAUMONT LE BOIS	Anne BOUHELIER	
CHATILLON SUR SEINE	Pascal CHAUMONNOT		CHEMIN D'AISEY	Jean-Pierre MOIRET	
CHATILLON SUR SEINE	Aurélie COURQUEUX		COULMIER LE SEC	Lydie MARTIN	
CHATILLON SUR SEINE	Hervé DE GUILLEBON		COURBAN	Maxime VERSLYPE	
CHATILLON SUR SEINE	Valérie DEFOSSE		DUESME	Bernard MONGENET	
CHATILLON SUR SEINE	Françoise FLACELIERE		ECHALOT	Nicolas HOFFMANN	
CHATILLON SUR SEINE	Béatrice FOISSEY		ESSAROIS	André LIPPIELLO	
CHATILLON SUR SEINE	Sarah FRANCOIS		ETALANTE	Eric DUDOUET	
CHATILLON SUR SEINE	François GAILLARD		ETORMAY	François MOYOT	
CHATILLON SUR SEINE	Françoise GEOFFROY		ETROCHEY	Joëlle PAYOT	
CHATILLON SUR SEINE	Mathieu GROSMAIRE		FAVEROLLES LES LUCEY	Jean-François GIERA	
CHATILLON SUR SEINE	Yves LEJOUR		FONTAINES-EN-DUESMOIS	Christian DEMOINGEOT	
CHATILLON SUR SEINE	Aurore LALLEMAND		GEVROLLES	Nolwenn CLAUDON	
CHATILLON SUR SEINE	Roland LEMAIRE		GOMMEVILLE	Jean-Paul ROMMEL	
CHATILLON SUR SEINE	Séverine MARTIN		GOULLES (LES)	Denise JACQUINOT	
CHATILLON SUR SEINE	Joël MAYER		GRANCEY SUR OURCE	Roland VAN HECKE	
CHATILLON SUR SEINE	Pierrette NOIROT		GRISELLES	Laurence TERRILLON	
CHATILLON SUR SEINE	Géraldine PERRAUDIN		GURGY LA VILLE	Katia SULLEROT	
CHATILLON SUR SEINE	Laurence PIANETTI		GURGY-LE-CHÂTEAU	Lou BOMMIER	
CHATILLON SUR SEINE	Colette ROUSSEL		JOURS-LES-BAIGNEUX	Thierry AUBRY	
CHATILLON SUR SEINE	Romain SILVESTRE		LAIGNES	Jean-Michel ANTONI	
CHATILLON SUR SEINE	Audrey VERSTRAETE		LAIGNES	Jean-Claude THOMAS	
CHATILLON SUR SEINE	Jérôme VEZIN		LAIGNES	Jean-Michel MARS	

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC25022-BF

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV D

LARREY	Bernard SOUPAULT		POINCON-LES-LARREY	Patrice CHODAT	
LEUGLAY	Frédéric NAUDET		POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE	François POUHIN	
LIGNEROLLES	François LEBLOND		POTHIERES	Jean-Pierre SCHAEFFER	
LOUESME	Alain DOSSO		PRUSLY SUR OURCE	Alain VERPY	
LUCEY	Alain TREXON		PUITS	Benoît DE VALOUS	
MAGNY LAMBERT	Raphaëlle VAUTRIN		QUEMIGNY SUR SEINE	Philippe LECOEUR	
MAISEY LE DUC	Eric TILQUIN		RECEY SUR OURCE	Laurent SCHEMBRI	
MARCENAY	Didier BAPT		RIEL LES EAUX	Marc STIVALET	
MASSINGY	Jérémie BRIGAND		ROCHEFORT SUR BREVON	Christian CHALIER	
MAUVILLY	Henri CHEVALLIER		ST BROING LES MOINES	Freddy CHEVALIER	
MENESBLE	Dominique CLAUDON		STE COLOMBE SUR SEINE	Cyril MAYER	
MEULSON	Séverine GOUSTIAUX		STE COLOMBE SUR SEINE	Marie-Hélène THIERY	
MINOT	Frédérique VOIZEUX		STE COLOMBE SUR SEINE	Jean-Michel GUIRADO	
MOITRON	Maud LACHOUETTE		STE COLOMBE SUR SEINE	Yann REMY	
MOLESME	Jacques LAZZAROTTI		ST GERMAIN LE ROCHEUX	Clémence LEGENDRE	
MONTIGNY SUR AUBE	Philippe CHARDON		ST MARC SUR SEINE	Vincent CHAUVOT	
MONTLIOT ET COURCELLES	Hubert FLEUROT		SAVOISY	Denis SALOMON	
MONTMOYEN	Eric RAMOUSSE		SEMOND	Florence BOUCHARD	
MOSSON	Grégory HANUSZEK		TERREFONDREE	Baptiste BONGARD	
NICEY	Philippe HUGOT		THOIRES	Hubert MIGNARD	
NOD SUR SEINE	Dominique BAYEN		VANNAIRE	Stéphane ROUSSEL	
NOIRON SUR SEINE	Florent CHODAT		VANVEY	Philippe VINCENT	
OBTREE	Philippe LEFEBVRE		VERTAULT	Jérôme KUHN	
OIGNY	Olivier GALLIEN		VEUXHAULLES SUR AUBE	Christophe VIARDOT	
ORIGNY SUR SEINE	Patrice BAUDRY		VILLAINES EN DUESMOIS	Claude FONTAINE	
ORRET	Guillaume BEUGNOT		VILLEDIEU	Patrick GOUYETTE	

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC25022-BF

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

VILLERS PATRAS	Agnès CHAUMONNOT		VIX	Bénigne SCORDEL	
VILLIERS LE DUC	Nicolas SCHMIT		VOULAINES LES TEMPLIERS	Marcel VERNEVAUT	
VILLOTTE SUR OUR	Christophe FOUILLAND				

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC270622-BF

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 139
Nombre de membres présents : 81
Nombre de suffrages exprimés : 99
VOTES :
Pour : 99 le Président ayant quitté la séance
Contre :
Abstentions :

Date de convocation : 21/06/2022

Présenté par (1) Le Président.
A 21400 CHATILLON S/SEINE, le 27/06/2022
Le Président

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A 21400 CHATILLON S/SEINE, le 27/06/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS CHÂTILLONNAIS • 21400 CHÂTILLON SUR SEINE

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

AIGNAY LE DUC	Frédéric BOURDENET		BOUDREVILLE	Marcel KLINKERT	
AISEY SUR SEINE	Gérard EME		BOUIX	Fabienne MATHIEU	
AMPILLY LES BORDES	Luc BABOUILLARD		BREMUR ET VAUROIS	Gérard MALNOURY	
AMPILLY LE SEC	René REGNAULT		BRION SUR OURCE	Georges MORIN	
AUTRICOURT	Isabelle ROUMIER		BUNCEY	Christian BORNOT	
BAIGNEUX LES JUIFS	Didier ROBIN		BURE LES TEMPLIERS	Jean-Charles COLOMBO	
BALOT	Cédric GHEERAERT		BUSSEAUT	Didier BREDIN	
BEAULIEU	Gérard DEFER		BUXEROLLES	Jeanne COLOMBET	
BEAUNOTTE	Michaël CAPLET		CERILLY	Christophe PINEL	
BELAN SUR OURCE	Thierry NAUDINOT		CHAMBAIN	Franck MOILLERON	
BELLENOD SUR SEINE	Valérie BOUCHARD		CHAMESSON	François RIOTTE	
BENEUVRE	Alain GALLIMARD		CHANNAY	Hubert COLLIN	
BILLY LES CHANCEAUX	Agnès BONFILS		CHARREY SUR SEINE	Fernando GONZALEZ	
BISSEY LA COTE	Jean-Louis CHAUMONNOT		CHATILLON SUR SEINE	Hubert BRIGAND	
BISSEY LA PIERRE	Emmanuel WAELE		CHATILLON SUR SEINE	Stéphane BRULEY	

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC270622-BF

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

CHATILLON SUR SEINE	Didier CAILLOUX		CHAUGEY	Violaine MONMARCHE	
CHATILLON SUR SEINE	Christian CARLI		CHAUME (LA)	Bruno MANZONI	
CHATILLON SUR SEINE	Victor CHARTON		CHAUME LES BAIGNEUX	Michel FRANCK	
CHATILLON SUR SEINE	Christine CHAUMONNOT		CHAUMONT LE BOIS	Anne BOUHELIER	
CHATILLON SUR SEINE	Pascal CHAUMONNOT		CHEMIN D'AISEY	Jean-Pierre MOIRET	
CHATILLON SUR SEINE	Aurélie COURQUEUX		COULMIER LE SEC	Lydie MARTIN	
CHATILLON SUR SEINE	Hervé DE GUILLEBON		COURBAN	Maxime VERSLYPE	
CHATILLON SUR SEINE	Valérie DEFOSSE		DUESME	Bernard MONGENET	
CHATILLON SUR SEINE	Françoise FLACELIERE		ECHALOT	Nicolas HOFFMANN	
CHATILLON SUR SEINE	Béatrice FOISSEY		ESSAROIS	André LIPPIELLO	
CHATILLON SUR SEINE	Sarah FRANCOIS		ETALANTE	Eric DUDOUET	
CHATILLON SUR SEINE	François GAILLARD		ETORMAY	François MOYOT	
CHATILLON SUR SEINE	Françoise GEOFFROY		ETROCHEY	Joëlle PAYOT	
CHATILLON SUR SEINE	Mathieu GROSMAIRE		FAVEROLLES LES LUCEY	Jean-François GIERA	
CHATILLON SUR SEINE	Yves LEJOUR		FONTAINES-EN-DUESMOIS	Christian DEMOINGEOT	
CHATILLON SUR SEINE	Aurore LALLEMAND		GEVROLLES	Nolwenn CLAUDON	
CHATILLON SUR SEINE	Roland LEMAIRE		GOMMEVILLE	Jean-Paul ROMMEL	
CHATILLON SUR SEINE	Séverine MARTIN		GOULLES (LES)	Denise JACQUINOT	
CHATILLON SUR SEINE	Joël MAYER		GRANCEY SUR OURCE	Roland VAN HECKE	
CHATILLON SUR SEINE	Pierrette NOIROT		GRISELLES	Laurence TERRILLON	
CHATILLON SUR SEINE	Géraldine PERRAUDIN		GURGY LA VILLE	Katia SULLEROT	
CHATILLON SUR SEINE	Laurence PIANETTI		GURGY-LE-CHÂTEAU	Lou BOMMIER	
CHATILLON SUR SEINE	Colette ROUSSEL		JOURS-LES-BAIGNEUX	Thierry AUBRY	
CHATILLON SUR SEINE	Romain SILVESTRE		LAIGNES	Jean-Michel ANTONI	
CHATILLON SUR SEINE	Audrey VERSTRAETE		LAIGNES	Jean-Claude THOMAS	
CHATILLON SUR SEINE	Jérôme VEZIN		LAIGNES	Jean-Michel MARS	

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC270622-BF

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

LARREY	Bernard SOUPAULT		POINCON-LES-LARREY	Patrice CHODAT	
LEUGLAY	Frédéric NAUDET		POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE	François POUHIN	
LIGNEROLLES	François LEBLOND		POTHIERES	Jean-Pierre SCHAEFFER	
LOUESME	Alain DOSSO		PRUSLY SUR OURCE	Alain VERPY	
LUCEY	Alain TREXON		PUITS	Benoît DE VALOUS	
MAGNY LAMBERT	Raphaëlle VAUTRIN		QUEMIGNY SUR SEINE	Philippe LECOEUR	
MAISEY LE DUC	Eric TILQUIN		RECEY SUR OURCE	Laurent SCHEMBRI	
MARCENAY	Didier BAPT		RIEL LES EAUX	Marc STIVALET	
MASSINGY	Jérémie BRIGAND		ROCHEFORT SUR BREVON	Christian CHALIER	
MAUVILLY	Henri CHEVALLIER		ST BROING LES MOINES	Freddy CHEVALIER	
MENESBLE	Dominique CLAUDON		STE COLOMBE SUR SEINE	Cyril MAYER	
MEULSON	Séverine GOUSTIAUX		STE COLOMBE SUR SEINE	Marie-Hélène THIERY	
MINOT	Frédérique VOIZEUX		STE COLOMBE SUR SEINE	Jean-Michel GUIRADO	
MOITRON	Maud LACHOUETTE		STE COLOMBE SUR SEINE	Yann REMY	
MOLESME	Jacques LAZZAROTTI		ST GERMAIN LE ROCHEUX	Clémence LEGENDRE	
MONTIGNY SUR AUBE	Philippe CHARDON		ST MARC SUR SEINE	Vincent CHAUVOT	
MONTLIOT ET COURCELLES	Hubert FLEUROT		SAVOISY	Denis SALOMON	
MONTMOYEN	Eric RAMOUSSE		SEMOND	Florence BOUCHARD	
MOSSON	Grégory HANUSZEK		TERREFONDREE	Baptiste BONGARD	
NICEY	Philippe HUGOT		THOIRES	Hubert MIGNARD	
NOD SUR SEINE	Dominique BAYEN		VANNAIRE	Stéphane ROUSSEL	
NOIRON SUR SEINE	Florent CHODAT		VANVEY	Philippe VINCENT	
OBTREE	Philippe LEFEBVRE		VERTAULT	Jérôme KUHN	
OIGNY	Olivier GALLIEN		VEUXHAULLES SUR AUBE	Christophe VIARDOT	
ORIGNY SUR SEINE	Patrice BAUDRY		VILLAINES EN DUESMOIS	Claude FONTAINE	
ORRET	Guillaume BEUGNOT		VILLEDIEU	Patrick GOUYETTE	

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC270622-BF

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

VILLERS PATRAS	Agnès CHAUMONNOT		VIX	Bénigne SCORDEL	
VILLIERS LE DUC	Nicolas SCHMIT		VOULAINES LES TEMPLIERS	Marcel VERNEVAUT	
VILLOTTE SUR OUR	Christophe FOUILLAND				

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC270622-BF

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS CHÂTILLONNAIS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes.
Le Compte Administratif retrace l'ensemble des opérations et de dépenses réalisées au cours d'un exercice. La date limite de son vote est fixée au 30 juin de chaque année.

Les comptes administratifs des différents budgets, principal et annexes, ont été votés le 27 juin 2022 par le conseil communautaire. Ils permettent de reprendre les résultats antérieurs dans les budgets primitifs. Ils peuvent être consulté sur simple demande au secrétariat du siège de la Communauté de Communes aux heures d'ouvertures des bureaux. L'exécution des budgets ont été réalisées avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en ne prévoyant pas de recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'État, de l'Europe, du Conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la Communauté de Communes ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. Eléments de contexte

La Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, avec ses 107 communes majoritairement de petite taille pour un total de 20 518 habitants, a la particularité d'être très étendue et d'avoir une densité de population très faible. L'évolution de sa population tend à une diminution de la population globale et à un vieillissement de ses habitants.

En tenant compte de ces éléments la collectivité a souhaité poursuivre sa politique en 2021 autour des axes suivants :

- **Le maintien du niveau de service actuel en tout point du territoire,** et de maintenir voire développer l'aide aux associations et collectivités porteuses de projets avec dans ce dernier cadre le souhait de contractualiser un contrat de cohésion territorial qui devrait prendre la suite des contrats de ruralité.

Environnement

- PCAET: approbation et démarrage de la mise en œuvre
- Contractualisation dans le cadre du CRTE à la suite du CTE
- Report des crédits pour l'étude Natura 2000
- Mise aux normes des déchetteries communautaires

Economie

- Soutien à l'activité économique dans les limites des compétences de la Communauté de Communes avec notamment :
  - Aides aux entreprises dans cette période de crise sanitaire avec, dans le cadre du Pacte Territorial avec la Région, 80 000 € pour accompagner les projets de l'économie de proximité
  - Construction d'un espace économique numérique
  - Aides aux commerces ambulants/itinérants de 1ère nécessité

Santé-Solidarités

- Lancement des études pour le projet de création d'un centre de dialyse
- Versement des bourses à destination des étudiants en médecine et dentaire
- Poursuite des actions du contrat local de santé
- Assurer le fonctionnement du centre social avec le déploiement de nombreuses actions à destination des familles et des publics en difficulté

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC270622-BF

Tourisme – Culture

- Report des crédits pour l'aménagement du site de Vix
- Animation du label Vignobles et Découvertes : projets d'actions type soirée vin et archéologie en lien avec le musée + vendanges touristiques
- Poursuite du soutien dans le cadre de l'aide à l'investissement des hébergements touristiques
- Développer les actions de promotion du territoire avec notamment l'accompagnement de l'Office de Tourisme
- Assurer le fonctionnement du musée et développer son attractivité

Jeunesse

- Poursuite des actions à destination des enfants du territoire (de la petite enfance aux lycéens) avec l'aide et le soutien financier de nos partenaires notamment la Caisse d'Allocations Familiales avec le nouveau contrat Enfance-Jeunesse
- Fin de la construction du Multi-Accueil de Baigneux-les-Juifs

II. Eléments financiers *(sources DRFIP année 2020)*

Etat de la dette

La dette par habitant s'élève à 144 (158 € l'année précédente) contre 104 € pour l'ensemble des Communautés de Communes sur la base de la dette du budget principal. En tenant compte de l'endettement total (y compris les budgets annexes) la dette est de 207 € (223 € en 2019) par habitant. Le capital restant dû de la dette dotale de la collectivité (budget principal et budgets annexes) au 31 décembre 2021 est de 3 783 378,40 €.

Montant des annuités

Le remboursement des annuités s'élève à 22 € par an et par habitant (stable par rapport à l'année précédente) contre 21 € pour l'ensemble des Communautés de Communes sur la base de la dette du budget principal. Si l'on tient compte de l'ensemble des budgets on obtient une annuité de 33 € par habitant contre 34 €en 2019.

Capacité d'autofinancement nette (CAF nette)

Elle atteint 59 € par habitant (contre 65 € l'année précédente) contre 40 € pour la France entière et 34 € pour la moyenne régionale. En tenant compte de l'ensemble des budgets cette somme atteint 65 € contre 34 € l'année précédente.

Le fonds de roulement

Ce fonds s'élève à 236 € par habitant (contre 189 en 2019 et 138 en 2018), alors qu'il est de 137 € pour la moyenne nationale et 96 € pour la moyenne régionale concernant les Communautés de Communes.

Les taux d'imposition

Les taux d'imposition sont nettement inférieurs à ceux pratiqués en moyenne en France. Ils ont été maintenus en 2021 à l'exception de la taxe d'habitation pour laquelle la collectivité n'a plus de décision à prendre.
La taxe d'habitation est celle qui concerne tous les habitants de nos communes. Son taux en 2020 était de 5,08 %. En France pour les Communautés de Communes, il était en moyenne de 5,82 %.
La taxe foncière sur les propriétés bâties est celle qui est regardée par tous les investisseurs. Son taux en 2020 était de 5,02 % contre 5,84 % en moyenne nationale.
La C.F.E. (Contribution foncière des entreprises) qui peut être assimilée en partie à l'ancienne taxe professionnelle intéresse directement toutes les entreprises, petites ou grandes, commerces, artisans. Le taux de 5,02 % en 2020 est inférieur au taux moyen national de 7,06.

Taux 2020	Communauté de Communes du Pays Châtillonnais	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Taxe d'habitation	5,08%	5,30%	6,46%	5,82%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5,02%	5,11%	5,13%	5,84%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties + GEMAPI	10,05%	11,07%	11,52%	14,43%
CFE	5,02%	5,45%	6,19%	7,06%

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC270622-BF

Charges de personnel :

La Communauté de Communes du Pays Châtillonnais a poursuivi sa maîtrise des effectifs et de la masse salariale tout en continuant d'assurer un niveau de service satisfaisant pour la population en tout point de son territoire. Il convient de noter la baisse du taux de prise en charge des contrats aidés. Il n'y a pas d'avantages en nature mis en place à ce jour dans la collectivité pour le personnel et la modération salariale est de rigueur au niveau de l'attribution du régime indemnitaire, le RIFSEEP qui est mis en place depuis 2018.

En 2020, les charges de personnel du budget principal représentaient 67 € par habitant (70 en 2019) contre 106 au niveau national et 74 au niveau régional soit 38,01 % des dépenses réelles de fonctionnement. Tous budgets confondus, les charges de personnel représentent 69 € par habitant contre 67 en 2019. En 2021, les charges de personnel ont été en légère hausse pour s'établir à 39% des dépense réelles de fonctionnement. Cette légère fluctuation provient des vacances d'emplois plus ou moins importantes selon les années.

III. Budget Principal

1. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services de la Collectivité.

Pour notre collectivité :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, péri et extrascolaires, musée, services informatiques, activités du centre social…), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement perçues en 2021 pour le budget principal représentent 5 358 202,96 euros hors reprise des résultats.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et les charges de fonctionnement des bâtiments publics, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 37,53 % (contre 36,49 % en 2020) des dépenses totales de fonctionnement de la collectivité.

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2021 représentent 4 032 386,88 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Communauté de Communes à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Evolution du montant de la DGF attribuée à la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais

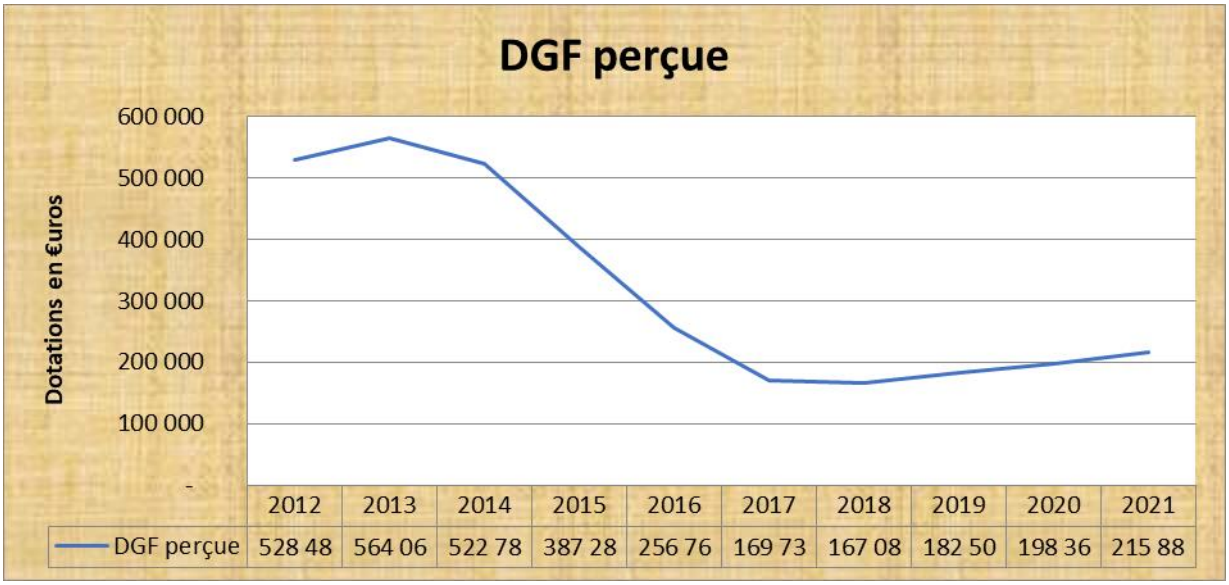

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DGF perçue	528 48	564 06	522 78	387 28	256 76	169 73	167 08	182 50	198 36	215 88

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC270622-BF

Il existe trois principaux types de recettes pour une Collectivité :

- Les impôts locaux
  2021 : 3 635 839,63 (contre 3 715 837,62 € en 2020)
- Les dotations perçues
  2021 : 1 157 555,73 (contre 1 249 711,45 € en 2020)
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population
  2021 : 441 342,75 € (contre 423 294,71 € en 2020)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses : présentation des dépenses prévisionnelles 2018, 2019, 2020 et 2021 et réalisées 2018, 2019, 2020 et 2021 (Budgets primitifs et Comptes administratifs)

Imputation	BUDGET 2018	Réalisé 2018	BUDGET 2019	Réalisé 2019	BUDGET 2020	Réalisé 2020	BUDGET 2021	Réalisé 2021
Chp: 011 - Charges à caractère général	1 215 125,00	**944 748,52**	1 621 885,00	**1 401 621,37**	1 779 535,00	**1 185 247,91**	**1 862 436,00**	**1 091 990,36**
Chp: 012 - Charges de personnel	1 705 870,00	**1 516 805,59**	1 707 120,00	**1 533 543,28**	1 644 710,00	**1 461 976,59**	**1 760 496,00**	**1 513 431,05**
Chp: 014 - Atténuation de produits	295 058,00	**311 524,20**	314 958,00	**299 163,50**	317 758,00	**372 350,93**	**366 049,00**	**363 748,21**
Chp: 022 - Dépenses imprévues Fonct	300 000,00		300 000,00		300 000,00		**23 370,00**	
Chp: 023 - Virement à la sect° d'investis.	688 224,00		704 429,00		453 766,00		**1 217 081,18**	
Chp: 042 - Opérations d'ordre entre section	221 280,00	**225 910,41**	211 435,00	**211 346,69**	153 420,00	**159 499,27**	**152 369,00**	**151 655,91**
Chp: 65 - Autres charges gestion courante	944 672,00	**853 671,81**	771 101,00	**731 783,58**	773 425,00	**692 208,13**	**838 317,82**	**774 787,71**
Chp: 66 - Charges financières	177 850,00	**155 064,24**	162 000,00	**141 064,28**	146 255,00	**126 894,05**	**132 000,00**	**112 003,64**
Chp: 67 - Charges exceptionnelles	39 240,00	**21 775,12**	1 450,00	**30 317,70**	4 950,00	**7 897,31**	**70 850,00**	**22 410,00**
Chp: 68 - Dotations aux provisions	2 000,00		3 100,00		3 100,00		**5 000,00**	**2 360,00**
TOTAL Fonctionnement - Dépenses	5 589 319,00	**4 029 499,89**	5 797 478,00	**4 348 840,40**	5 576 919,00	**4 006 074,19**	**6 427 969,00**	**4 032 386,88**

Recettes : présentation des recettes prévisionnelles 2018, 2019, 2020 et 2021 et réalisées 2018, 2019, 2020 et 2021 (Budgets primitifs et Comptes administratifs)

Imputation	BUDGET 2018	Réalisé 2018	BUDGET 2019	Réalisé 2019	BUDGET 2020	Réalisé 2020	BUDGET 2021	Réalisé 2021
Chp: 002 - Excédent antérieur reporté Fonc	2 280 472,68		2 975 665,01		3 362 377,00	**3 362 376,25**		**4 727 594,29**
Chp: 013 - Atténuations de charges	15 000,00	**35 553,29**	62 000,00	**71 779,32**	64 000,00	**75 352,20**	**44 000,00**	**114 550,05**
Chp: 042 - Opérations d'ordre entre section	4 592,00	**4 590,25**						
Chp: 70 - Produits des services	471 204,32	**468 518,47**	462 855,00	**513 934,21**	418 425,00	**423 294,71**	**394 685,00**	**441 342,75**
Chp: 73 - Impôts et taxes	3 436 366,00	**3 439 287,90**	3 458 435,00	**3 603 425,00**	3 707 275,00	**3 715 837,62**	**3 644 652,00**	**3 635 838,63**
Chp: 74 - Dotations et participations	1 019 992,00	**908 739,46**	807 070,00	**1 161 750,20**	903 419,00	**1 249 711,45**	**1 104 686,00**	**1 157 555,73**
Chp: 75 - Autres produits gestion courante		**7 430,90**		**9 788,80**	10,00	**3,10**	**2 770,18**	**1,01**
Chp: 77 - Produits exceptionnels	218 688,00	**27 290,88**		**51 579,06**	4 145,00		**2 212,00**	**8 810,39**
Chp: 78 -Reprise sur amorts et provisions		**455,90**		**1 161,09**		**40 034,51**	**3 000,00**	**103,40**
TOTAL Fonctionnement - Recette	7 446 315,00	**4 891 867,05**	7 766 025,01	**5 413 417,68**	8 459 651,00	**8 866 609,84**	**5 196 005,18**	**10 085 797,25**

c) La fiscalité additionnelle

Les taux des impôts locaux pour 2021 ont été maintenus comme suit :

- *concernant les ménages*
  - Taxe foncière sur le bâti : 5,02 %
  - Taxe foncière sur le non bâti : 10,05 %

- *concernant les entreprises*
  - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 5,02 %

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC270622-BF

Le produit de la fiscalité locale pour 2021 s'élève à 1 860 664 € contre 2 995 562 € en 2020, baisse importante en raison de la suppression de la taxe d'habitation compensée par la perception d'une partie de recettes de TVA) hauteur de 1 085 988 €.

d) Les dépenses de personnel :

La Communauté de Communes du Pays Châtillonnais a poursuivi sa maîtrise des effectifs et de la masse salariale tout en continuant d'assurer un niveau de service satisfaisant pour la population en tout point de son territoire.

Au 1er janvier 2021, les effectifs permanents de la Communauté de Communes sont de 55 agents avec 25 contractuels dont 2 C.D.I. et 1 contrat aidé et 30 titulaires ou stagiaires.

Parmi les agents contractuels 1 est agent de droit privé car recruté en P.E.C./ CAE.

La structure de la masse salariale de la CCPC : répartition par catégorie des agents (hors saisonniers) au 1er janvier 2021 :

- 12,73% de catégorie A
- 1,82 % de catégorie B
- 85,45 % de catégorie C

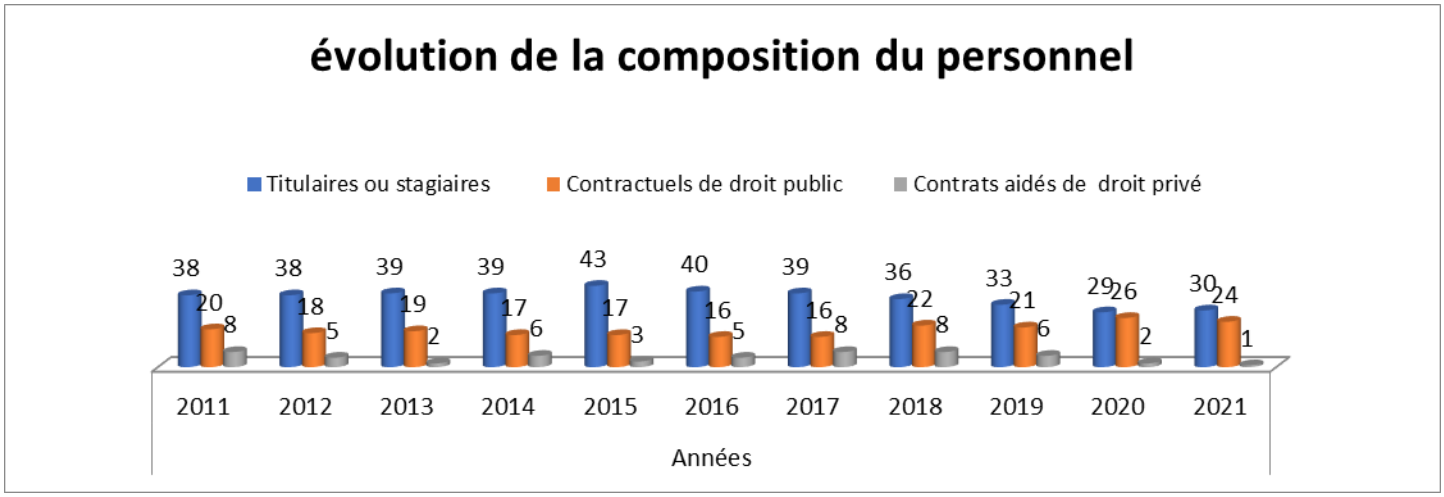

A cet égard, l'attribution du régime indemnitaire a continué d'être maîtrisée. Par ailleurs, 8 agents ont bénéficié d'une NBI, 3 au titre de l'accueil à tire principal, 2 en qualité de régisseur, 1 pour des fonctions particulières et 2 au titre de la direction d'une structure.

2. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la Communauté de Communes regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création et des dépenses de remboursement du capital de la dette. Au 31 décembre 2021 le capital restant dû de la dette du budget principal est de 2 630 768,09
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes financières telles que le FCTVA ou les excédents de fonctionnement capitalisés et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel établissement d'accueil de jeunes enfants).

3. Les données synthétiques du budget principal – Récapitulation

Les résultats du compte administratif 2021 sont les suivants :

		DEPENSES	*RECETTES*	*Solde d'exécution*
Réalisations de l'exercice	*Section de fonctionnement*	*4 032 386.88 €*	*5 358 202.96 €*	*1 325 816.08 €*
	Section d'investissement	*968 660.62 €*	*740 568.09 €*	*- 228 092.53 €*
Report de l'Exercice 2020	*Fonctionnement 002*		*4 727 594.29 €*	*4 727 594.29 €*
	Investissement 001		*42 569.64 €*	*42 569.64 €*
TOTAL		*5 001 047.50 €*	*10 868 934.98 €*	*5 867 887.48 €*

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC270622-BF

Restes à réaliser à reporter 2021	*Fonctionnement*			
	Investissement	*583 250.00 €*	*1 186 808.00 €*	*603 558.00 €*

Résultat cumulé	*Fonctionnement*	*4 032 386.88 €*	*10 085 797.25 €*	*6 053 410.37 €*
	Investissement	*1 551 910.62 €*	*1 969 945.73 €*	*418 035.11 €*
TOTAL CUMULE		*5 584 297.50 €*	*12 055 742.98 €*	*6 471 445.48 €*

Principaux ratios du budget

Dépenses réelles de fonctionnement/population :189,14 € par habitant (chiffres du compte administratif 2021) contre 185,43 € en 2020.

Produit des impositions et taxes/population : 177,20 € par habitant (chiffres du compte administratif 2021) contre 173,71 en 2020.

Recettes réelles de fonctionnement / population : 261,15 € par habitant (chiffres du compte administratif 2021) contre 265,34 en 2020.

Part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles : 39% au compte administratif 2021 contre 38% en 2020, 37,06 en 2019 et 39,88% en 2019

IV. Budgets Annexes

1. BUDGET DECHETS MENAGERS

a) Compte administratif 2021

Les résultats du compte administratif 2021 sont les suivants :

		DEPENSES	*RECETTES*	*Solde d'exécution*
Réalisations de l'exercice	*Section de fonctionnement*	*2 331 142.88 €*	*2 490 144.56 €*	*159 001.68 €*
	Section d'investissement	*129 404.49 €*	*109 543.40 €*	*- 19 861.09 €*

Report de l'Exercice 2020	*Fonctionnement 002*		*315 622.80 €*	*315 622.80 €*
	Investissement 001		*118 782.01 €*	*118 782.01 €*

TOTAL	*2 460 547.37 €*	*3 034 092.77 €*	*573 545.40 €*

Restes à réaliser à reporter 2021	*Fonctionnement*			
	Investissement	*49 380.00 €*		

Résultat cumulé	*Fonctionnement*	*2 331 142.88 €*	*2 805 767.36 €*	*474 624.48 €*
	Investissement	*178 784.49 €*	*228 325.41 €*	*49 540.92 €*
TOTAL CUMULE		*2 509 927.37 €*	*3 034 092.77 €*	*524 165.40 €*

b) taux de la taxe des ordures ménagères

La taxe incitative (TEOMI) décidée par délibération n° 01/02/2016 a vu sa première année d'application en 2019. Par délibération n° 91/12/2017 du 21 décembre 2017 il a été fixé le taux de part fixe de la TEOMI à 90% et celui de la part variable à 10% L'année 2020 a été la première année d'application entière du dispositif. 2021, a vu cette répartition modifiée.

Les taux ont donc tenu compte de la part incitative de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui doit représenter 15% du produit global perçu à ce titre. En fonction de la revalorisation des bases, les taux ont donc été fixés comme suit pour chacune des 3 zones :

- zone 1 - 105 communes : 10.50 %
- zone 2 - Châtillon-sur-Seine : 6,08 %
- zone 3 - Sainte-Colombe-Sur-Seine : 10,57 %

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC270622-BF

c) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses : présentation des dépenses prévisionnelles 2018, 2019, 2020 et 2021 et réalisées 2018, 2019, 2020 et 2021 (Budgets primitifs et Comptes administratifs)

Imputation	BUDGET + DM 2018	Réalisé	BUDGET 2019	Réalisé	BUDGET 2020	Réalisé 2020	BUDGET 2021	Réalisé 2021
Chp: 011 - Charges à caractère général	1 470 732,00	**1 469 387,56**	1 530 050,00	**1 478 340,94**	1 580 020,00	**1 523 751,71**	**1 619 920,00**	**1 524 280,25**
Chp: 012 - Charges de personnel	78 457,00	**67 664,27**	77 040,00	**68 389,70**	65 900,00	**65 760,82**	**61 400,00**	**61 397,81**
Chp: 022 - Dépenses imprévues Fonct			4 997,00		20 000,00		**20 000,00**	
Chp: 023 - Virement à la sect° d'investis.	40 191,77		63 431,17				**17 094,99**	
Chp: 042 - Opérations d'ordre entre section	51 285,00	**51 284,85**	69 082,00	**69 080,91**	64 600,00	**64 579,67**	**61 400,00**	**61 259,46**
Chp: 65 - Autres charges gestion courante	795 050,00	**795 042,13**	640 000,47	**625 962,68**	620 720,00	**615 230,13**	**684 210,00**	**683 193,36**
Chp: 66 - Charges financières	710,23	**680,54**	270,00	**260,16**			**0,00**	
Chp: 67 - Charges exceptionnelles			7 809,36		118 390,00	**118 602,14**	**1 000,00**	**462,00**
Chp: 68 – Dotations provisions							**550,00**	**550,00**
TOTAL Fonctionnement - Dépense	2 436 426,00	**2 384 059,35**	2 392 680,00	**2 242 034,39**	2 469 630,00	**2 387 924,47**	**2 465 574,99**	**2 331 142,88**

Recettes : présentations des recettes prévisionnelles 2018, 2019, 2020 et 2021 et réalisées 2018, 2019, 2020 et 2021 (Budgets primitifs et Comptes administratifs)

Imputation	BUDGET 2018	BUDGET + DM 2018	Réalisé	BUDGET 2019	Réalisé	BUDGET 2020	Réalisé 2020	BUDGET 2021	Réalisé 2021
Chp: 002 - Excédent antérieur reporté Fonc	186 259,70	181 719,70		108 104,81		441 288,00	**441 287,68**		**315 622,80**
Chp: 013 - Atténuations de charges	19 000,77	19 000,77	**19 869,37**	19 000,00	**15 003,29**				
Chp: 042 - Opérations d'ordre entre section	3 955,00	3 955,00	**3 955,00**	3 955,00			**3 955,00**	**6 640,00**	**3 955,00**
Chp: 70 - Produits des services	9 500,00	14 040,00	**84 395,00**	55 000,00	**81 316,60**	81 000,00	**79 115,50**	**78 000,00**	**73 103,50**
Chp: 73 - Impôts et taxes	1 854 711,46	1 854 711,46	**1 855 649,00**	1 854 711,00	**1 855 695,00**	1 855 217,00	**1 856 444,00**	**1 955 800,00**	**1 975 939,00**
Chp: 74 - Dotations et participations	423 000,00	423 000,00	**346 576,09**	351 909,00	**548 160,09**	424 000,00	**322 708,20**	**356 480,00**	**437 042,85**
Chp: 75 - Autres Produits gestion courante				0,19	**4,37**	10,00	**0,89**	**0,00**	**26,21**
Chp: 77 - Produits exceptionnels					**75 037,91**	3 955,00	**36**	**0,00**	**78,00**
	60 000,93								
TOTAL Fonctionnement - Recette	2 436 426,00	2 496 426,93	**2 310 444,46**	2 392 680,00	**2 575 217,26**	2 805 470,00	**2 703 547,27**	**2 396 920,00**	**2 621 167,36**

d) Dette au 31 décembre 2021

Il n'y a plus de dette sur ce budget annexe au 31 décembre 2021.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC270622-BF

2. BUDGET Z.A.E

Ce budget concerne la zone d'activité de Baigneux-les-juifs.

a) Compte administratif 2021

Les résultats du compte administratif 2021 sont les suivants :

		DEPENSES	*RECETTES*	*Solde d'exécution*
Réalisations de l'exercice	*Section de fonctionnement*	*68 945.48 €*	*68 945.48 €*	*0.00 €*
	Section d'investissement	*61 045.66 €*	*68 945.48 €*	*7 899.82 €*
Report de l'Exercice 2020	*Fonctionnement 002*			
	Investissement 001	*- 1 436.00 €*		
TOTAL		*- 1 436.00 €*		*- 1 436.00 €*
Restes à réaliser à reporter 2021	*Fonctionnement*			
	Investissement			
Résultat cumulé	*Fonctionnement*	*68 945.48 €*	*68 945.48 €*	-
	Investissement	*62 481.66 €*	*68 945.48 €*	*6 463.82 €*
TOTAL CUMULE		*131 427.14 €*	*137 890.96 €*	*6 463.82 €*

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses : présentation des dépenses prévisionnelles 2018,2019,2020 et 2021 et réalisées 2018, 2019, 2020 et 2021 (Budgets primitifs et Comptes administratifs)

Imputation	BUDGET 2018	BUDGET + DM 2018	**Réalisé**	BUDGET 2019	BUDGET + DM 2019	**Réalisé**	BUDGET 2020	**Réalisé 2020**	BUDGET 2021	**Réalisé 2021**
Chp: 011 - Charges à caractère général	5 500,00	5 500,00		5 500,00	5 500,00	**1 436,00**	5 500,00	**0,00**	**5 500,00**	**0,00**
Chp: 65 – Autres charges de gestion courante									**2 750,18**	**0,00**
Chp: 042 - Opérations d'ordre entre sections									**68 945,48**	**68 945,48**
TOTAL Fonctionnement – Dépense réelles	5 500,00	5 500,00	-	5 500,00		**1 436,00**	5 500,00	**0,00**	**77 195,66**	**68 945,48**

Recettes : présentation des recettes prévisionnelles 2018, 2019, 2020 et 2021 et réalisées 2018, 2019, 2020 et 2021 (Budgets primitifs et Comptes administratifs)

Imputation	BUDGET 2018	BUDGET + DM 2018	**Réalisé**	BUDGET 2019	BUDGET + DM 2019	**Réalisé**	BUDGET 2020	**Réalisé 2020**	BUDGET 2021	**Réalisé 2021**
Chp: 002 - Excédent antérieur reporté Fonc										
Chp: 013 - Atténuations de charges										
Chp: 042 - Opérations d'ordre entre section	500,00	500,00		500,00	5 500,00	**1 436,00**	500,00		**62 195,66**	**61 045,66**
Chp: 70- Produits divers gestion courante	5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00		**7 100,18**	**0,00**
Chp: 75- Autres produits de gestion courante									**7 899,82**	**7 899,82**
TOTAL Fonctionnement - Recette	5 500,00	5 500,00	-	5 500,00	10 500,00	**1 436,00**	5 500,00	**0,00**	**77 195,66**	**68 945,48**

c) dette au 31 décembre 2021

Il n'y a pas de dette sur ce budget annexe au 31 décembre 2021.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC270622-BF

3. BUDGET CENTRE EQUESTRE

Ce budget concerne la gestion du centre équestre de la Barotte objet d'une délégation de service public.

a) Compte administratif 2021
Les résultats du compte administratif 2021 sont les suivants :

		DEPENSES	*RECETTES*	*Solde d'exécution*
Réalisations de l'exercice	*Section de fonctionnement*	*59 149.86 €*	*66 163.15 €*	*7 013.29 €*
	Section d'investissement	*170 607.74 €*	*56078.00 €*	*-114 529.74 €*
Report de l'Exercice 2020	*Fonctionnement 002*		*4 422.16 €*	*4 422.16 €*
	Investissement 001		*873.99 €*	*873.99 €*
TOTAL		*229 757.60 €*	*127 537.30 €*	*- 102 220.30 €*
Restes à réaliser à reporter 2021	*Fonctionnement*			
	Investissement	*4 919.00 €*		*- 4 919.00 €*
Résultat cumulé	*Fonctionnement*	*59 149.86 €*	*70 585.31 €*	*11 435.45 €*
	Investissement	*175 526.74 €*	*56 951.99 €*	*- 118 574.75 €*
TOTAL CUMULE		*234 676.60 €*	*127 537.30 €*	*- 107 139.30 €*

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses : présentation des dépenses prévisionnelles 2018, 2019, 2020 et 2021 et réalisées 2018, 2019, 2020 et 2021 (Budgets primitifs et Comptes administratifs)

Imputation	BUDGET 2018	BUDGET + DM 2018	**Réalisé**	BUDGET 2019	**Réalisé**	BUDGET 2020	**Réalisé 2020**	BUDGET 2021	**Réalisé 2021**
Chp: 011 - Charges à caractère général	6 160,00	5 808,00	**5 789,43**	14 250,00	**12 381,37**	11 320,00	**5 415,00**	**14 897,16**	**3 021,86**
Chp: 012 - Charges de pers et frais assimiles		352,00	**351,90**	500,00		500,00		**500,00**	**0,00**
Chp: 023 - Virement à la sect° d'investis.									
Chp: 042 - Opérations d'ordre entre section	56 380,00	56 380,00	**56 375,34**	56 080,00	**56 070,00**	56 080,00	**56 078,00**	**56 110,00**	**56 078,00**
Chp: 65 - Autres charges gestion courante	5,00	5,00		11,00		10,00		**10,00**	**0,00**
Chp: 66 - Charges financières	30,00	30,00		40,00		40,00	**22,14**	**30,00**	**0,00**
Chp: 67 - Charges exceptionnelles									
Chp: 68 – Dotations aux provisions								**50,00**	**50,00**
TOTAL Fonctionnement - Dépense	62 575,00	62 575,00	**62 516,67**	70 881,00	**68 451,37**	67 950,00	**61 515,14**	**71 597,16**	**59 149,86**

Recettes : présentation des recettes prévisionnelles 2018, 2019, 2020 et 2021 et réalisées 2018, 2019, 2020 et 2021 (Budget primitif et Compte administratif)

Imputation	BUDGET 2018	BUDGET + DM 2018	**Réalisé**	BUDGET 2019	BUDGET + DM 2019	**Réalisé**	BUDGET 2020	**Réalisé 2020**	BUDGET 2021	**Réalisé 202**
Chp: 002 - Excédent antérieur reporté Fonc	738,88	738,88		1 781,35	1 781,35		775,00	**774,30**		**4 422,16**
Chp: 042 - Opérations d'ordre entre section	42 965,00	42 965,00	**42 963,00**	42 965,00	42 965,00	**42 963,00**	42 965,00	**42 963,00**	**42 965,00**	**42 963,00**

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC270622-BF

Chp: 70 - Produits des services	270,00	270,00	**200,02**	330,00	330,00	**279,30**				
Chp: 75 - Autres produits gestion courante	16 005,00	16 005,00	**17 800,00**	25 804,65	25 804,65	**24 202,02**	24 210,00	**22 200,00**	**24 210,00**	**23 200,15**
Chp: 77 - Produits exceptionnels	2 596,12	2 596,12	**2 596,12**							
TOTAL Fonctionnement - Recette	62 575,00	62 575,00	**63 559,14**	70 881,00	70 881,00	**67 444,32**	67 950,00	**65 937,30**	**67 175,00**	**69 585**

c) dette au 31 décembre 2021

Le capital restant dû au 31 décembre 2021 de ce budget annexe est de 279 016,32 €.

4. BUDGET CHAUFFERIE BOIS

Ce budget concerne la chaufferie bois de Laignes propriété de la Communauté de Communes.

a) Compte administratif 2021

Les résultats du compte administratif 2021 sont les suivants :

		DEPENSES	*RECETTES*	*Solde d'exécution*
Réalisations de l'exercice	*Section de fonctionnement*	*103 282.65 €*	*87 401.25 €*	*- 15 881.40 €*
	Section d'investissement	*40 031.51 €*	*36 050.35 €*	*- 3 981.16 €*
Report de l'Exercice 2020	*Fonctionnement 002*		*28 327.22 €*	*28 327.22 €*
	Investissement 001		*4 393.39 €*	*4 393.39 €*
TOTAL		*143 314.16 €*	*156 172.21 €*	*12 858.05 €*
Restes à réaliser à reporter 2021	*Fonctionnement*			
	Investissement	*9 066.00 €*		*- 9 066.00 €*
Résultat cumulé	*Fonctionnement*	*103 282.65 €*	*115 728.47 €*	*12 445.82 €*
	Investissement	*49 097.51 €*	*40 443.74 €*	*- 8 653.77 €*
TOTAL CUMULE		*152 380.16 €*	*156 172.21 €*	*3 792.05 €*

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses : présentation des dépenses prévisionnelles 2018, 2019, 2020 et 2021 et réalisées 2018, 2019, 2020 et 2021 (Budgets primitifs et Comptes administratifs)

Imputation	BUDGET 2018	BUDGET + DM 2018	**Réalisé**	BUDGET 2019	BUDGET + DM 2019	**Réalisé**	BUDGET 2020	**Réalisé 2020**	BUDGET 2021	**Réalisé 2021**
Chp: 011 - Charges à caractère général	60 280,00	60 280,00	**39 830,20**	61 000,00	65 300,00	**53 421,25**	77 500,00	**56 958,72**	**66 150,00**	**65 789,15**
Chp: 012 - Charges de personnel	600,00	690,00	**684,74**	800,00	800,00	**800,00**	1 300,00	**1 199,55**	**1 500,00**	**896,85**
Chp: 022 - Dépenses imprévues Fonct	2 700,00	2 700,00		4 300,00						
Chp: 023 - Virement à la sect° d'investis.	11 710,00	11 710,00		35 941,73	35 941,73		20 620,00		**28 327,22**	
Chp: 042 - Opérations d'ordre entre section	33 845,00	33 845,00	**33 839,90**	33 850,00	33 850,00	**33 839,90**	36 020,00	**36 000,90**	**36 200,00**	**36 050,35**
Chp: 65 - Autres charges gestion courante	5,00	5,00		16,27	16,27		10,00		**10,00**	
Chp: 66 - Charges financières	1 700,00	1 700,00	**1 137,79**	1 420,00	1 420,00	**946,04**	1 180,00	**748,93**	**850,00**	**546,30**
TOTAL Fonctionnement - Dépense	110 840,00	110 930,00	**75 492,63**	137 328,00	137 328,00	89 007,19	136 630,00	**94 908,10**	**133 037,22**	**103 282,65**

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC270622-BF

Recettes : présentation des recettes prévisionnelles 2018, 2019, 2020 et 2021 et réalisées 2018, 2019, 2020 et 2021 (Budgets primitifs et Comptes administratifs)

Imputation	BUDGET 2018	BUDGET + DM 2018	Réalisé	BUDGET 2019	BUDGET + DM 2019	Réalisé	BUDGET 2020	Réalisé 2020	BUDGET 2021	Réalisé 2021
Chp: 002 - Excédent antérieur reporté Fonc	15 370,19	15 370,19		35 338,79	35 338,79		40 152,00	**40 151,22**		**28 327,22**
Chp: 042 - Opérations d'ordre entre section	22 955,00	22 955,00	**22 947,38**	22 980,00	22 980,00	**22 947,38**	22 960,00	**22 947 ,38**	**23 700,00**	**23 486,23**
Chp: 70 - Produits des services	80 000,00	80 000,00	**72 500,66**	79 000,00	79 000,00	**80 166,79**	81 000,00	**60 136,72**	**81 000,00**	**63 913,75**
Chp: 75 - Autres pdts gestion courante	4,81	4,81	**13,19**	9,21	9,21		10,00		**10,00**	**1,27**
TOTAL Fonctionnement - Recette	118 330,00	118 330,00	**95 461,23**	137 328,00	137 328,00	**103 114,17**	144 122,00	**123 235,32**	**104 710,00**	**115 728,47**

c) dette au 31 décembre 2021

Le capital restant dû de ce budget annexe au 31 décembre 2021 est de 15 324,82 €.

5. BATIMENTS ET DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUES

Ce budget retrace les aides économiques versées par la collectivité ainsi que les opérations concernant les bâtiments loués à des entrepreneurs transférés à l'EPCI dans le cadre de la loi NOTRé. Sa dissolution a été prononcée à compter du 1er janvier 2022, il s'agit donc des derniers résultats de ce budget qui vont ainsi être intégrés au budget principal.

a) Compte administratif 2021

Les résultats du compte administratif 2021 sont les suivants :

		DEPENSES	*RECETTES*	*Solde d'exécution*
Réalisations de l'exercice	*Section de fonctionnement*	*208 298.59 €*	*234 657.58 €*	*26 358.99 €*
	Section d'investissement	*340 918.29 €*	*235 594.10 €*	*- 105 324.19 €*
Report de l'Exercice 2020	*Fonctionnement 002*		*58 172.90 €*	*58 172.90 €*
	Investissement 001		*12 634.13 €*	*12 634.13 €*
TOTAL		*549 216.88 €*	*541 058.71 €*	*- 8 158.17 €*
Restes à réaliser à reporter 2021	*Fonctionnement*			
	Investissement			
Résultat cumulé	*Fonctionnement*	*208 298.59 €*	*292 830.48 €*	*84 531.89 €*
	Investissement	*340 918.29 €*	*248 228.23 €*	*- 92 690.06 €*
TOTAL CUMULE		*549 216.88 €*	*541 058.71 €*	*- 8 158.17 €*

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses : présentation des dépenses prévisionnelles 2018, 2019, 2020 et 2021 et réalisées 2018, 2019, 2020 et 2021 (Budgets primitifs et Comptes administratifs)

Imputation	BUDGET + DM 2018	Réalisé 2018	BUDGET 2019	Réalisé 2019	BUDGET 2020	Réalisé 2020	BUDGET 2021	Réalisé 2021
Chp: 002 - Déficit antérieur reporté								
Chp: 011 - Charges à caractère général	70 023,84	**64 305,50**	130 950,00	**72 769,51**	109 550,00	**75 347,06**	**99 200,00**	**66 093,34**
Chp: 023 - Virement à la sect°	63 916,16		70 415,21		50 670,00		**80 602,90**	

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC270622-BF

d'investis.								
Chp: 042 - Opérations d'ordre entre section	119 260,00		104 120,00	**162 131,75**	176 850,00	**599 252,29**	**140 700,00**	**115 347,00**
Chp: 65 - Autres charges de gestion courante			61,79				**10,00**	**0,00**
Chp: 66 - Charges financières	18 560,00	**15 680,89**	25 320,00	**21 234,18**	21 550,00	**18 423,98**	**17 700,00**	**13 22175**
Chp: 67 - Charges exceptionnelles								
Chp: 68 – Dotations provisions							**11 970,00**	**11 970,00**
TOTAL Fonctionnement - Dépenses	271 760,00	**79 986,39**	330 867,00	**256 135,54**	358 620,00	**693 023,33**	**350 182,90**	**206 632,09**

Recettes : présentation des recettes prévisionnelles 2018, 2019, 2020 et 2021 et réalisées 2018, 2019, 2020 et 2021 (Budget primitif et Compte administratif)

Imputation	BUDGET + DM 2018	**Réalisé 2018**	BUDGET 2019	BUDGET + DM 2019	**Réalisé 2019**	BUDGET 2020	**Réalisé 2020**	BUDGET 2021	**Réalisé 2021**
Chp: 002 - Excédent antérieur reporté Fonc									**58 172,90**
Chp: 042 - Opérations d'ordre entre section	63 750,00	**60 600,00**	53 082,00	53 082,00	**56 801,36**	53 350,00	**164 563,76**	**43 500,00**	**34 750,00**
Chp: 75 - Autres Produits gestion courante	208 010,00	**204 822,04**	321 085,00	321 085,00	**294 189,28**	305 270,00	**244 057,47**	**248 510,00**	**199 907,58**
Chp: 77 - Produits exceptionnels					**21 893,17**		**340 830,00**		
Chp: 76 - Produits financiers					**2,38**				
Chp : 70 – produits des services							**1 745,00**		
TOTAL Fonctionnement - Recettes	271 760,00	**265 422,04**	374 167,00	374 167,00	**372 886,19**	358 620,00	**751 196,23**	**292 010,00**	**292 830,48**

c) dette au 31 décembre 2021

Le capital restant dû de la dette de ce budget annexe est au 31 décembre 2021 de 858 269,17 €.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC280622-BF

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 139
Nombre de membres présents : 81
Nombre de suffrages exprimés : 99
VOTES :
Pour : 99 le Président ayant quitté la séance
Contre :
Abstentions :

Date de convocation : 21/06/2022

Présenté par (1) Le Président .
A 21400 CHATILLON S/SEINE, le 27/06/2022
Le Président

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
A 21400 CHATILLON S/SEINE, le 27/06/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS CHÂTILLONNAIS 21400 CHÂTILLON SUR SEINE

Certifié exécutoire par (1) Le Président , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

AIGNAY LE DUC	Frédéric BOURDENET		BOUDREVILLE	Marcel KLINKERT	
AISEY SUR SEINE	Gérard EME		BOUIX	Fabienne MATHIEU	
AMPILLY LES BORDES	Luc BABOUILLARD		BREMUR ET VAUROIS	Gérard MALNOURY	
AMPILLY LE SEC	René REGNAULT		BRION SUR OURCE	Georges MORIN	
AUTRICOURT	Isabelle ROUMIER		BUNCEY	Christian BORNOT	
BAIGNEUX LES JUIFS	Didier ROBIN		BURE LES TEMPLIERS	Jean-Charles COLOMBO	
BALOT	Cédric GHEERAERT		BUSSEAUT	Didier BREDIN	
BEAULIEU	Gérard DEFER		BUXEROLLES	Jeanne COLOMBET	
BEAUNOTTE	Michaël CAPLET		CERILLY	Christophe PINEL	
BELAN SUR OURCE	Thierry NAUDINOT		CHAMBAIN	Franck MOILLERON	
BELLENOD SUR SEINE	Valérie BOUCHARD		CHAMESSON	François RIOTTE	
BENEUVRE	Alain GALLIMARD		CHANNAY	Hubert COLLIN	
BILLY LES CHANCEAUX	Agnès BONFILS		CHARREY SUR SEINE	Fernando GONZALEZ	
BISSEY LA COTE	Jean-Louis CHAUMONNOT		CHATILLON SUR SEINE	Hubert BRIGAND	
BISSEY LA PIERRE	Emmanuel WAELE		CHATILLON SUR SEINE	Stéphane BRULEY	

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC280622-BF

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

CHATILLON SUR SEINE	Didier CAILLOUX		CHAUGEY	Violaine MONMARCHE	
CHATILLON SUR SEINE	Christian CARLI		CHAUME (LA)	Bruno MANZONI	
CHATILLON SUR SEINE	Victor CHARTON		CHAUME LES BAIGNEUX	Michel FRANCK	
CHATILLON SUR SEINE	Christine CHAUMONNOT		CHAUMONT LE BOIS	Anne BOUHELIER	
CHATILLON SUR SEINE	Pascal CHAUMONNOT		CHEMIN D'AISEY	Jean-Pierre MOIRET	P.P.
CHATILLON SUR SEINE	Aurélie COURQUEUX		COULMIER LE SEC	Lydie MARTIN	
CHATILLON SUR SEINE	Hervé DE GUILLEBON		COURBAN	Maxime VERSLYPE	
CHATILLON SUR SEINE	Valérie DEFOSSE		DUESME	Bernard MONGENET	
CHATILLON SUR SEINE	Françoise FLACELIERE		ECHALOT	Nicolas HOFFMANN	
CHATILLON SUR SEINE	Béatrice FOISSEY		ESSAROIS	André LIPPIELLO	
CHATILLON SUR SEINE	Sarah FRANCOIS		ETALANTE	Eric DUDOUET	
CHATILLON SUR SEINE	François GAILLARD		ETORMAY	François MOYOT	
CHATILLON SUR SEINE	Françoise GEOFFROY		ETROCHEY	Joëlle PAYOT	
CHATILLON SUR SEINE	Mathieu GROSMAIRE		FAVEROLLES LES LUCEY	Jean-François GIERA	
CHATILLON SUR SEINE	Yves LEJOUR		FONTAINES-EN-DUESMOIS	Christian DEMOINGEOT	
CHATILLON SUR SEINE	Aurore LALLEMAND		GEVROLLES	Nolwenn CLAUDON	
CHATILLON SUR SEINE	Roland LEMAIRE		GOMMEVILLE	Jean-Paul ROMMEL	
CHATILLON SUR SEINE	Séverine MARTIN		GOULLES (LES)	Denise JACQUINOT	
CHATILLON SUR SEINE	Joël MAYER		GRANCEY SUR OURCE	Roland VAN HECKE	
CHATILLON SUR SEINE	Pierrette NOIROT		GRISELLES	Laurence TERRILLON	
CHATILLON SUR SEINE	Géraldine PERRAUDIN		GURGY LA VILLE	Katia SULLEROT	
CHATILLON SUR SEINE	Laurence PIANETTI		GURGY-LE-CHÂTEAU	Lou BOMMIER	
CHATILLON SUR SEINE	Colette ROUSSEL		JOURS-LES-BAIGNEUX	Thierry AUBRY	
CHATILLON SUR SEINE	Romain SILVESTRE		LAIGNES	Jean-Michel ANTONI	
CHATILLON SUR SEINE	Audrey VERSTRAETE		LAIGNES	Jean-Claude THOMAS	
CHATILLON SUR SEINE	Jérôme VEZIN		LAIGNES	Jean-Michel MARS	

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC280622-BF

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

LARREY	Bernard SOUPAULT		POINCON-LES-LARREY	Patrice CHODAT	
LEUGLAY	Frédéric NAUDET		POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE	François POUHIN	
LIGNEROLLES	François LEBLOND		POTHIERES	Jean-Pierre SCHAEFFER	
LOUESME	Alain DOSSO		PRUSLY SUR OURCE	Alain VERPY	
LUCEY	Alain TREXON		PUITS	Benoît DE VALOUS	
MAGNY LAMBERT	Raphaëlle VAUTRIN		QUEMIGNY SUR SEINE	Philippe LECOEUR	
MAISEY LE DUC	Eric TILQUIN		RECEY SUR OURCE	Laurent SCHEMBRI	
MARCENAY	Didier BAPT		RIEL LES EAUX	Marc STIVALET	
MASSINGY	Jérémie BRIGAND		ROCHEFORT SUR BREVON	Christian CHALIER	
MAUVILLY	Henri CHEVALLIER		ST BROING LES MOINES	Freddy CHEVALIER	
MENESBLE	Dominique CLAUDON		STE COLOMBE SUR SEINE	Cyril MAYER	
MEULSON	Séverine GOUSTIAUX		STE COLOMBE SUR SEINE	Marie-Hélène THIERY	
MINOT	Frédérique VOIZEUX		STE COLOMBE SUR SEINE	Jean-Michel GUIRADO	
MOITRON	Maud LACHOUETTE		STE COLOMBE SUR SEINE	Yann REMY	
MOLESME	Jacques LAZZAROTTI		ST GERMAIN LE ROCHEUX	Clémence LEGENDRE	
MONTIGNY SUR AUBE	Philippe CHARDON		ST MARC SUR SEINE	Vincent CHAUVOT	
MONTLIOT ET COURCELLES	Hubert FLEUROT		SAVOISY	Denis SALOMON	
MONTMOYEN	Eric RAMOUSSE		SEMOND	Florence BOUCHARD	
MOSSON	Grégory HANUSZEK		TERREFONDREE	Baptiste BONGARD	
NICEY	Philippe HUGOT		THOIRES	Hubert MIGNARD	
NOD SUR SEINE	Dominique BAYEN		VANNAIRE	Stéphane ROUSSEL	
NOIRON SUR SEINE	Florent CHODAT		VANVEY	Philippe VINCENT	
OBTREE	Philippe LEFEBVRE		VERTAULT	Jérôme KUHN	
OIGNY	Olivier GALLIEN		VEUXHAULLES SUR AUBE	Christophe VIARDOT	
ORIGNY SUR SEINE	Patrice BAUDRY		VILLAINES EN DUESMOIS	Claude FONTAINE	
ORRET	Guillaume BEUGNOT		VILLEDIEU	Patrick GOUYETTE	

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC280622-BF

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

VILLERS PATRAS	Agnès CHAUMONNOT		VIX	Bénigne SCORDEL	
VILLIERS LE DUC	Nicolas SCHMIT		VOULAINES LES TEMPLIERS	Marcel VERNEVAUT	
VILLOTTE SUR OUR	Christophe FOUILLAND				

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC350622-DE

CONVENTION
ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA COTE-D'OR
ET
XXX
RELATIVE AU FONCTIONNEMENT
DES ESPACES DEDIES AU NUMERIQUE
DE SON TERRITOIRE

- **Vu** la délibération du Conseil Général du 10 décembre 2001 par laquelle le Département de la Côte-d'Or s'est engagé, dans le cadre de ses programmes d'action T.I.C., à soutenir les Communes ou structures intercommunales, principalement en zones rurales, dans le développement d'équipements collectifs de type Espaces Publics Numériques et donnant délégation à la Commission Permanente pour examiner chaque projet ;

- **Vu** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Côte-d'Or du XXX 20XX approuvant les termes de la présente convention et autorisant le Président à la signer ;

- **Vu** la délibération de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais validant la création d'espaces dédiés au numérique sur son territoire,

ENTRE :
Le Département de la Côte-d'Or, domicilié Hôtel du Département – 53 bis, rue de la Préfecture – CS 13501 – 21035 Dijon Cedex, représenté par le Président du Conseil Départemental en exercice agissant en vertu de la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental précitée.
Ci-après désigné «le Département»,

ET :
la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, représentée par son Maire/Président en exercice et dûment autorisé, ci-après désigné «le cocontractant»,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Lancé en 2003 à l'initiative du Département de la Côte-d'Or, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations et des maîtres d'ouvrage publics ou privés, le dispositif des Espaces numériques de Côte-d'Or est un réseau d'Espaces Publics Numériques dont la vocation est de proposer au public un accompagnement autour des usages numériques.

Favoriser les échanges intergénérationnels, sortir de leur isolement les seniors, faciliter l'apprentissage des technologies de l'information, accompagner les citoyens des territoires ruraux dans leurs démarches administratives (recherche d'emploi, aide sociale…) et de manière plus générale, rapprocher les territoires, donner les moyens aux citoyens les plus éloignés des centres urbains d'accéder aux mêmes offres de services, sont autant d'objectifs qui s'inscrivent dans la logique de solidarité, d'échanges, d'équilibre de vie, que le réseau des espaces dédiés au numérique animé par le Département peut servir.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC350622-DE

ARTICLE 1: Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements du Département et du cocontractant dans le cadre du fonctionnement d'espaces dédiés au numérique sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais et ce, dans l'optique d'offrir un panel de services aux publics liés aux Technologies de l'Information et de la Communication : services publics en ligne, visioconférence, accueils numériques, initiation et perfectionnement à l'informatique...

ARTICLE 2: Obligations du Département

2-1: Soutien financier pour l'acquisition de mobilier et d'équipements

Dans le cadre de son dispositif « Équipement mobilier et renouvellement informatique des Espaces Numériques Côte-d'Or », le Département s'engage à soutenir l'Espace numérique à hauteur de 50 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 10 000 €. Le cocontractant devra pour cela déposer un dossier de demande de subvention sur la plateforme dématérialisée dédiée pendant la durée de la convention.

2-2: Mise à disposition de moyens techniques et humains

Le Département s'engage à assurer, à titre gratuit, l'animation et la coordination du réseau d'espaces dédiés au numérique. Cette mission est confiée au Directeur de Projet Usages Numériques.

Le Département, par l'intermédiaire de son animateur du réseau :

- propose et accompagne les espaces dans la mise en place de partenariats,
- assiste les animateurs des espaces dans la définition de leurs besoins
- facilite les échanges entre les animateurs du réseau en organisant des rencontres régulières,
- mutualise les bonnes pratiques des espaces,
- soutient la communication des espaces,
- accorde un accès à la médiathèque numérique Côte-d'Or qui propose notamment des ressources en ligne et la mise à disposition d'outils d'animations numériques.

2-3: Mise à disposition de moyens de communication

Le Département engage les moyens matériels suivants et les met à disposition à titre gratuit et pour une durée correspondante à celle de la présente convention :

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC350622-DE

- des éléments de chartes graphiques de présentation des évènements,
- ses moyens de communication pour relayer les actions menées par les espaces.

Une plaque avec le logo « Espace numérique Côte-d'Or » et celui de la collectivité qui porte l'espace numérique sera mise à disposition par le Département.

2-4: Mise à disposition d'outils numériques

Par ailleurs, le Département met à la disposition des outils numériques afin d'organiser des ateliers sur leur usage. La liste des équipements mis à disposition est disponible à la rubrique « outils d'animation » de la médiathèque Côte-d'Or.

Le cocontractant assure l'installation du matériel en cas de déplacement.

La mise à disposition du matériel et la livraison sont consenties pour une durée définie qui ne peut excéder un mois, par échanges de courriels entre le Département et le cocontractant. Le matériel mis à disposition est listé dans ces échanges de courriels.

Par ailleurs, le Département peut à tout moment exiger la fin de la mise à disposition en cas d'insuffisance de soins ou d'insécurité sans que le cocontractant en ait été informé préalablement.

Le Département s'assure, en présence de la personne chargée d'utiliser le matériel mis à disposition, du bon fonctionnement de l'ensemble du matériel.

Le Département assure un transfert de compétence en faveur de la personne désignée par le cocontractant, chargée d'utiliser le matériel mis à disposition.

ARTICLE 3: Obligations du cocontractant

3-1: Engagements du cocontractant

Le cocontractant s'engage à offrir un espace dédié au numérique sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais,

L'espace numérique doit :

- disposer d'une connexion Internet à débit suffisant,
- disposer d'un nombre d'ordinateurs portables équipés des logiciels bureautiques de base et de périphériques (imprimantes, scanners…) adaptés à la taille de la structure,
- disposer de locaux sécurisés aux normes pour la réception du public notamment les publics handicapé ou âgé, équipés de mobilier adapté.

Le cocontractant s'engage à assurer le bon fonctionnement des espaces dédiés au numérique au sein du réseau de médiation numérique à savoir :

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC350622-DE

- accueillir tous les publics sur une plage horaire répondant aux besoins des usagers,
- accueillir et accompagner les publics adressés par le Conseil Départemental dans le cadre de ses actions, quels que soient les dispositifs.
- pratiquer des tarifs en cohérence avec ceux des autres membres du réseau permettant l'accès au plus grand nombre et proposer un accès gratuit aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux,
- organiser des ateliers d'initiation et/ou de perfectionnement en fonction des demandes des usagers,
- participer, promouvoir et communiquer sur les événements proposés par le Département dans le cadre de l'animation du réseau,
- mettre à disposition l'espace, sur les temps non ouverts au public, aux partenaires institutionnels intéressés pour organiser des réunions d'informations ou mini formations à l'échelle locale.
- fournir au Département tout élément permettant de valoriser ces espaces au sein du réseau et mutualiser les expériences entre les membres du réseau.

3-2: Actions de communication

Le cocontractant est chargé d'informer le public des moyens qui lui sont attribués par le Département.

Tout document, y compris audiovisuel, ou intervention publique concernant une structure, un programme, une opération ou une action doit comporter une mention claire, compréhensible et lisible indiquant les moyens attribués par le Département de la Côte-d'Or. Le cocontractant devra également taguer le Conseil Départemental avec des # et des @ dans ses publications sur les réseaux sociaux en lien avec l'espace numérique.

A ce titre, le cocontractant dispose du droit d'utilisation et de reproduction de la signalétique (logo, etc.) du Département de la Côte-d'Or dans le respect de la charte graphique définie par la collectivité.

3-3: Bon usage des fonds et qualité de l'activité conduite

Le Département se réserve la possibilité d'exercer sur place les contrôles autorisés par la loi sur les conditions d'exercice de la convention.

3-4: Mise à disposition d'outils numériques

Le cocontractant s'engage à utiliser le matériel dans de bonnes conditions de sécurité et dans le cadre exclusif d'activités définies dans la présente convention.

Le cocontractant répond des dégradations et des pertes survenant pendant la durée de la convention dont il a la jouissance, à moins qu'il ne prouve qu'elles ont eu lieu par cas de force majeure ou par la faute d'un tiers.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC350622-DE

Le cocontractant s'engage à informer sans délai le Département de tout sinistre et des dégradations se produisant sur le matériel.

Le cocontractant s'engage à souscrire à une assurance contre les risques dont il doit répondre en sa qualité de cocontractant : vol, incendie, dégâts des eaux, et en justifier au Département par la production d'une attestation d'assurance.

Le cocontractant s'engage à ne pas céder, ni confier le matériel à un tiers sauf avec l'accord écrit du Département. En cas de cessation de la présente convention, le cocontractant ne pourra se prévaloir d'aucun droit à l'encontre du Département. Le matériel mis à disposition restera accessible au Département de la Côte-d'Or dans le cadre de son activité sur demande adressée dans un délai minimum de 5 jours.

Le cocontractant s'engage à une restitution du matériel à la fin de la période de mise à disposition.

Le cocontractant s'engage à restituer le matériel selon les modalités établies par les deux parties par échanges de courriers ou courriels entre le Département et le cocontractant.

ARTICLE 4: Modalités financières

4-1: Modalités de paiement de l'aide financière

Les modalités de versement de l'aide financière du Département, dans la mesure où celle-ci est sollicitée durant la validité de la convention, seront rappelées dans la notification d'attribution de la subvention.

4-2: Prêt de matériel

La mise à disposition d'outils numériques ne fait l'objet d'aucune redevance ni contrepartie financière du cocontractant vers le Département. Elle s'effectue à titre gratuit.

ARTICLE 5: Assurance-responsabilité

Pour réaliser les différentes actions prévues au titre de la présente convention, le cocontractant déclare être assuré civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions sur le matériel prêté par le Département.

ARTICLE 6: Mécanismes de contrôle

Le cocontractant s'engage à fournir au Département les statistiques insérant tous les indicateurs en prévision, en réalisation et susceptibles de favoriser la compréhension et l'évaluation du projet (nombre de bénéficiaires, nombre de dossiers traités, taux d'occupation des équipements, moyens humains, moyens matériels et tous autres ratios quantitatifs et qualitatifs)

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC350622-DE

ARTICLE 7: Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature par les deux parties. Elle pourra être renouvelée de manière expresse à son échéance.

ARTICLE 8: Révision de la convention

Durant la période de validité de la convention et à la demande de l'une ou l'autre des parties, des aménagements nécessaires aux dispositions de la convention seront examinés conjointement par les parties et pourront faire l'objet d'avenants à la présente convention.

ARTICLE 9: Résiliation de la convention

9-1: Résiliation à la demande des parties

Indépendamment de la résiliation pour faute prévue à l'article 9-2, la convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant le respect d'un préavis de 2 mois.

9-2: Résiliation pour faute

Le Département se réserve la possibilité, par tous moyens, de vérifier la mise en œuvre des obligations fixées au cocontractant par la convention et pourra demander, le cas échéant, après mise en demeure restée infructueuse pendant un délai de trois mois, la résiliation de la convention pour faute.

ARTICLE 10: Règlement des litiges

En cas de contentieux portant sur l'application ou l'interprétation de la convention, et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au Tribunal Administratif de Dijon.

Fait à DIJON, en 2 exemplaires originaux

Le ....

Le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or,	Le Président de XXX

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC350622-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

PETITE ENFANCE
leo lagrange
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE 2021

DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- BAIGNEUX-LES-JUIFS
- CHÂTILLON-SUR-SEINE
- SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE
- RECEY-SUR-OURCE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS
Trésors de Vie en BOURGOGNE

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

SOMMAIRE

1 PRÉSENTATION DU SERVICE DÉLÉGUÉ 3
1.1 Présentation du rapport 3
1.2 Caractéristiques du contrat 3
1.3 Le service 3
1.4 Types d'accueil 4
1.5 Les ressources humaines affectées au service 5
1.6 Les moyens matériels utilisés 8
1.7 Les contrats de maintenance 11
2 LES INDICATEURS D'EXPLOITATION 12
2.1 Règlement de fonctionnement 12
2.2 Types d'accueil 12
2.3 Présentation synthétique d'exploitation 13
2.4 Fermetures annuelles en 2021 14
2.5 La tarification 15
2.6 Reflet de l'activité 16
2.7 Faits marquants de l'année 19
2.8 Les axes de projets pour l'année suivante 21
3 LES INDICATEURS DE QUALITÉ DU SERVICE 23
4 LES COMPTES DE LA DÉLÉGATION 24
4.1 Méthodes et éléments de calcul 24
4.2 Eléments du compte de résultat 24
5 DOCUMENTS ANNEXES 26
5.1 Le compte de résultat 26
5.2 Les immobilisations 27
5.3 Le projet d'établissement 28
5.4 Les avis PMI 29
5.5 Les tableaux de suivi des maintenances 30

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

1 PRÉSENTATION DU SERVICE DÉLÉGUÉ

1.1 PRÉSENTATION DU RAPPORT

Ce présent rapport a été rédigé par les directrices des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant, en collaboration avec la Déléguée Territoriale.

Il couvre la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021

Les quatre EAJE gérés sont les suivants :

1) ***Le multi-accueil de Baigneux-les-Juifs***
2) ***Le multi-accueil de Châtillon-sur-Seine***
3) ***La micro-crèche de Recey-sur-Ource***
4) ***La micro-crèche de Sainte-Colombe-sur-Seine***

1.2 CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

Suite à l'appel d'offre, dans le cadre de sa compétence Petite Enfance et par décision du conseil communautaire, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais a fait le choix de confier la gestion et l'exploitation des quatre EAJE du territoire à la SAS Léo Lagrange Petite Enfance Bourgogne-Franche-Comté.

Un contrat de Délégation de Service Public a été signé pour cinq ans, soit pour la période du 1er septembre 2018 au 31 août 2023.

1.3 LE SERVICE

LES MULTI-ACCUEILS

Le multi-accueil « *Les P'tits Filous* » est situé sur la commune de Baigneux-les-Juifs (environ 270 habitants). Il s'agit d'une ancienne maison d'habitation réhabilitée, disposant d'un jardin agréable pour accueillir les 13 enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans.

L'utilisation de ces locaux s'est terminée au 31.12.2021

Le multi-accueil *« La Capucine »* est intégré au sein du Pôle Petite Enfance Communautaire (constitué du multi-accueil et du Relais Petite Enfance Communautaire) situé sur la commune de Châtillon-sur-Seine. L'implantation centralisée de cette structure permet une parfaite accessibilité aux usagers.

LES MICRO-CRÈCHES

Les deux micro-crèches sont implantées respectivement au cœur des communes de Sainte-Colombe-sur-Seine (environ 900 habitants) faisant partie du canton de Châtillon-sur-Seine, et de Recey-sur-Ource (environ 400 habitants) canton de Recey-sur-Ource.

Un espace extérieur est attaché à chacune des deux structures.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

Les deux établissements présentent une superficie d'une centaine de mètres carrés, chacun pour une capacité d'accueil respective de 10 places *(conformément à l'agrément de la Protection Maternelle Infantile obtenu par le Conseil Départemental de Côte d'Or en fin d'année 2010, pour l'accueil de 10 jeunes enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans).*

1.4 TYPES D'ACCUEIL

- **L'accueil régulier**

  ➲ CET ACCUEIL CONCERNE LES ENFANTS ÂGÉS DE 10 SEMAINES À 4 ANS SUR LA BASE D'UN CONTRAT ÉTABLI ENTRE LE GESTIONNAIRE ET LA FAMILLE. LE CONTRAT D'ACCUEIL RÉGULIER EST VALIDÉ PAR LA COMMISSION D'ADMISSION DES PLACES DIRIGÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

  ➲ L'ACCUEIL RÉGULIER REPRÉSENTE LA CAPACITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT EN MATIÈRE DE RÉSERVATION. IL PRÉCISE LES JOURS ET HEURES D'ACCUEIL

- **L'accueil occasionnel**

  Il répond aux besoins ponctuels des familles. Il concerne l'accueil des enfants de 10 semaines à 4 ans. Il est toutefois assujetti à la disponibilité de la structure, et nécessite une période d'adaptation de l'enfant dans la structure. La tarification est établie en fonction des heures réservées.

- **L'accueil d'urgence**

  Les cas présentant un caractère d'urgence sont étudiés par la direction et par la Communauté de communes du Pays Chatillonnais et sont prioritaires.

  Il s'agit de situations de suspicions d'enfants en danger.

- **L'accueil des enfants porteurs d'un handicap ou atteints d'une maladie chronique**

  ➲ CELUI-CI EST FAVORISÉ DANS LA MESURE OÙ LES MOYENS HUMAINS SERONT SUFFISANTS.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

1.5 LES RESSOURCES HUMAINES AFFECTÉES AU SERVICE

1.5.1 ORGANIGRAMME DU PERSONNEL DU DÉLÉGATAIRE

Les salariés dépendent de la Convention Collective Nationale de l'Animation et sont sous l'autorité de la Délégué Territoriale Petite Enfance.

1) *Baigneux-les-Juifs "Les P'tits Filous"*

Intitulé du poste	ETP
Directrice (Éducatrice Jeunes Enfants) - CDI	0.91 (dont 0.67)
Auxiliaires de puériculture - CDI	1.46
Animatrice PE CDI	0.71
Agent d'entretien - CDI	0.31
TOTAL ETP	3.39
TOTAL ETP à l'encadrement	2.84

- Les mouvements de l'année 2021 :

  Départ de l'agent d'entretien au 06/04/2021 suite à une demande de mobilité interne (réseau Léo Lagrange) et recrutement de sa remplaçante en CDI à compter du 23/04/2021.

2) *Châtillon-sur-Seine "La Capucine"*

Intitulé du poste	ETP
Directrice (Éducatrice Jeunes Enfants) - CDI	0.91 (dont 0.45
Educatrice de jeunes enfant CDI	0.70
Auxiliaire de puériculture - CDI	1.70
Animatrice PE CDI	3.39
Agent d'entretien - CDI	1
TOTAL ETP	7.70
TOTAL ETP à l'encadrement	6.25

- Aucun mouvement de personnel en 2021

3) *Recey-sur-Ource*

Intitulé du poste	ETP
Directrice (Éducatrice Jeunes Enfants) - CDI	1 (dont 0.30
Auxiliaire de puériculture - CDI	0
Animatrice PE CDI	2.75
Agent d'entretien - CDI	0.29
TOTAL ETP	4.04
TOTAL ETP à l'encadrement	3.05

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

- Les mouvements de l'année 2021 :

  Suite à un congé maternité, une aide maternelle est revenue de son congé en mars 2021.

  Suite à un arrêt de longue durée puis une démission en juin, une nouvelle directrice EJE est arrivée le 15.09.2021

4) *Sainte-Colombe-sur-Seine*

Intitulé du poste	ETP
Directrice (Éducatrice Jeunes Enfants) - CDI	1
Auxiliaire de puériculture - CDI	0
Animatrice PE CDI	2.85
Agent d'entretien - CDI	0
TOTAL ETP	3.85
TOTAL ETP à l'encadrement	3.26

- Aucun mouvement de personnel en 2021

Postes mutualisés :
En novembre 2018, une auxiliaire de puériculture diplômée a été recrutée en CDI à temps plein, afin d'intervenir sur l'ensemble des quatre structures pour pallier les diverses absences de personnel et renforcer les équipes ponctuellement.

Depuis septembre 2018, un médecin référent intervient dans les quatre structures.

Depuis 2020, une psychologue accompagne les équipes dans le cadre de l'analyse des pratiques.

1.5.2 CONDITIONS DE TRAVAIL

La Convention Collective Nationale de l'Animation est appliquée sur l'ensemble des structures.

Les professionnels travaillent sur la base hebdomadaire de 35 heures, avec une modulation possible du temps de travail. Les normes de sécurité sont respectées.

L'aménagement des espaces est réfléchi et organisé de manière à répondre aux besoins d'ergonomie, de sécurité des personnels.

1.5.3 FORMATION DU PERSONNEL

La SAS Léo Lagrange Petite Enfance Bourgogne-Franche-Comté propose un complément de formation professionnelle aux salariés, afin qu'ils puissent acquérir un niveau de qualification permettant d'accueillir le public dans les meilleures conditions.

Chaque année, un plan de formation est mis en place, faisant suite aux entretiens annuels menés par les directeurs et directrices de sites dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

Formations réalisées en 2021

	Baigneux les Juifs	Chatillon sur seine	Ste Colombe	Recey sur Ource
Nb de formation réalisées	**3**	**4**	**3**	**0**
Nb de bénéficiaires du site	**2**	**10**	**5**	**0**

Aucune formation n'a pu être réalisée en 2021 à Recey du fait de l'absence de Direction longue entre mars et septembre 2021.

Site concerné en 2021 par le déploiement de la recherche action FM2J : aménagement des espaces et place du jeu :

- Ste Colombe sur Seine

Des séances d'analyse de pratique sont proposées à l'ensemble des équipes et aux directrices

1.5.4 L'ACCUEIL DES STAGIAIRES

		Baigneux les Juifs	Chatillon sur seine	Ste Colombe	Recey sur Ource
Nb de stagiaires accueillis		**5**	**12**	**8**	**1**
Dont étudiant Auxiliare de Puériculture		**0**	**0**	**0**	
Dont étudiant EJE		**0**	**0**	**0**	
Dont étudiant CAP		**1**	**6**	**5**	
Autre		**4**	**6**	**3**	**Découverte 3e**

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

1.6 LES MOYENS MATÉRIELS UTILISÉS

1.6.1 L'ÉQUIPEMENT

Les équipements ont été mis en service pour la première fois le 13 décembre 2010. Les bâtiments ont été rénovés par la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, en conformité avec la législation relative à l'accueil des jeunes enfants.

Pour le multi-accueil *« La Capucine »,* les équipements ont été mis en service pour la première fois le 1er septembre 2015. Ce nouveau bâtiment a été financé par la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, en conformité avec la législation relative à l'accueil des jeunes enfants.

À l'ouverture, le mobilier de base est entièrement neuf et fourni par la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais. L'équipe de *« La Capucine »* a rapporté de l'ancienne structure tous les jouets et caisses de jeux qu'elle possédait.

Concernant le site de Baigneux-les-Juifs, la CCPC mène un projet de construction d'un nouveau bâtiment depuis près de 18 mois. Les travaux ont débuté en décembre 2019, l'ouverture est prévue pour le second semestre 2020. Ainsi l'agrément PMI passera à 14 berceaux avec une ouverture sur cinq jours.

1.6.2 LES LOCAUX

1) *Baigneux-les-Juifs*

Le multi-accueil *« Les P'tits Filous »,* existant depuis 2000, a été rénové en 2014. Il est situé 16 rue du Stade - 21450 Baigneux-les-Juifs.

Les locaux sont composés :

- D'une véranda, hall d'accueil et vestiaires enfants/adultes ;
- D'une salle de vie, avec un parc pour les bébés et un petit espace cuisine non accessible aux enfants ;
- D'un espace sanitaire enfants dans lequel se trouve également un espace sanitaire adulte fermé ;
- D'un dortoir pour les bébés ;
- D'une salle d'activité, servant aussi de salle de jeux et dortoir pour les plus grands ;
- D'un bureau, équipé d'un ordinateur et une imprimante fournie par la SAS Léo Lagrange Petite Enfance Bourgogne Franche-Comté ;
- D'une cour extérieure fermée ;
- D'une chaufferie, servant aussi d'espace de stockage (jeux d'extérieurs, une partie des couches, les produits d'entretien et le sèche-linge).

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

2) *Châtillon-sur-Seine*

En 2015, ouverture du multi-accueil *« La Capucine »,* situé au Pôle Petite Enfance - 5 Rue de la Forgeotte - 21400 Châtillon-sur-Seine.

Les locaux, d'une surface totale de 599 m², réunissent le multi-accueil (surface de 327,49 m²), le Relais Petite Enfance (surface de 70,12m²) et les espaces communs (surface de 201,38 m²).

Ils sont composés :

- D'un hall d'entrée ;
- D'un local pour poussettes ;
- Du bureau de la directrice ;
- Du bureau du médecin ;
- D'une salle de restauration ;
- D'une cuisine équipée pour la réchauffe des plats ;
- D'une pièce pour faire la vaisselle ;
- D'une salle mutualisée avec le Relais Petite Enfance (salle où les enfants et le personnel se retrouvent le matin jusqu'à 9h00, et le soir, à partir de 17h00) ;
- De deux sections (section 10 places et une de 15 places), chacune composée d'une salle de vie, de deux dortoirs, d'une salle de change ;
- D'une salle du personnel, utilisée également pour les réunions ;
- De deux vestiaires (un vestiaire pour les hommes et un pour les femmes) ;
- D'une buanderie ;
- D'un espace de stockage ;
- D'une cour extérieure avec un local pour ranger les vélos.

3) *Recey-sur-Ource*

En 2010, la micro-crèche de Recey-sur-Ource, située Impasse Amélia - 21290 Recey-sur-Ource, ouvre ses portes.

Les locaux sont composés :

- D'un hall d'accueil ;
- D'un bureau ;
- D'une grande salle de vie ;
- D'un espace sanitaire ;
- D'un dortoir ;
- D'un local « buanderie » ;
- D'un très petit espace pour le personnel (avec des casiers individuels fermant à clef) ;
- D'un espace extérieur composé d'une cour intérieure et d'un pré attenant à la propriété ; (un projet de réaménagement du prés est engagé afin que les enfants y aient de nouveaux accès)

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

4) *Sainte-Colombe-sur-Seine*

En 2010, la micro-crèche de Sainte-Colombe-sur-Seine située *« La Soufflerie » CIDEX 3* - 21400 Sainte-Colombe-sur-Seine, ouvre ses portes.

Les locaux sont composés :

- D'un hall d'accueil ;
- D'un bureau ;
- D'un espace de vie, scindé en deux parties distinctes séparées par une cloison ;
- D'un espace pour les bébés, avec un parc ;
- D'un espace d'accueil pour les enfants plus grands ;
- D'un espace sanitaire ;
- D'une petite cuisine équipée (réchauffage) ;
- D'un espace *« repas »,* distinct mais accolé à la cuisine ;
- D'un dortoir ;
- D'un local « buanderie » ;
- D'un espace pour le personnel (casiers) ;

En fin d'année 2017, l'équipe a déplacé le parc des bébés dans la grande salle de vie, car elle n'avait aucune visibilité sur l'espace bébé dans sa configuration initiale (donc local non utilisé par l'équipe). La structure compte désormais deux espaces de vie pour petits et grands que l'équipe investit différemment.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

1.6.3 LES INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX

	Baigneux les Juifs	Chatillon sur seine	Ste Colombe	Recey sur Ource
Investissements	Pas d'investissements réalisés car en attente de déménagement dans nouveaux locaux	Achat de matériel pour espace bébés, de petites chaises avec tablette et d'un escalier pour le change	-Lave-vaisselle - Jeux pour les enfants (cuisine en bois, garage, lit de poupée, galettes)	2 Banquettes pour les enfants
Travaux réalisés	0	Réparation machine à laver	Pose des étagères dans le local d'agrandissement par la CCPC	
Investissements à prévoir	En lien avec l'arrivée dans la nouvelle structure	Aménagement bébé pour l'extérieur Problème récurrent avec la machine à laver	- Renouvellement matériel informatique (PC fixe, imprimante et disque dur) -matériel pédagogique	Sèche-linge Réparation VMC Remplacement des néons par des dalles lumineuses
Travaux à prévoir		Réparation des problèmes de fuite au plafond et murs moisis : peinture à prévoir.		Changement des chasses d'eau 1 wc adulte 2 wc enfants

Chaque directrice a été équipée d'un ordinateur portable et d'un nouveau téléphone mobile.

Nous équiperons chaque structure d'un matériel pour informatiser les pointages des enfants en 2022.

1.7 LES CONTRATS DE MAINTENANCE

Les tableaux de suivi de maintenance sont joints en annexe.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

2 LES INDICATEURS D'EXPLOITATION

2.1 RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Le règlement de fonctionnement de la structure est remis aux familles utilisatrices. Il précise les modalités de fonctionnement de la structure, les prestations d'accueil proposées, les modalités d'admission, les horaires ainsi que le mode de calcul des tarifications.

Il a été réactualisé en janvier 2021, les familles ainsi que la Caisse d'Allocations Familiales en ont été informées.

- DÉLAI DE PRÉVENANCE REVU À LA BAISSE:
  - **1 SEMAINE AU LIEU D'UN MOIS POUR LES CONTRATS EN RÉGULIERS**
  - **24H AU LIEU DE 48H POUR LES OCCASIONNELS**
- DANS LE CAS DE MALADIE D'UNE DURÉE SUPÉRIEURE À 1 JOUR, UNE DÉDUCTION A ÉTÉ EFFECTUÉE À PARTIR DU 2ÈME JOUR (CARENCE DE 1 JOUR), SUR PRODUCTION D'UN JUSTIFICATIF MÉDICAL.

2.2 TYPES D'ACCUEIL

- **L'accueil régulier**

  ➲ **CET ACCUEIL CONCERNE LES ENFANTS ÂGÉS DE 10 SEMAINES À 4 ANS SUR LA BASE D'UN CONTRAT ÉTABLI ENTRE LE GESTIONNAIRE ET LA FAMILLE. LE CONTRAT D'ACCUEIL RÉGULIER EST VALIDÉ PAR LA COMMISSION D'ADMISSION DES PLACES DIRIGÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.**

  ➲ **L'ACCUEIL RÉGULIER REPRÉSENTE LA CAPACITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT EN MATIÈRE DE RÉSERVATION. IL PRÉCISE LES JOURS ET HEURES D'ACCUEIL**

- **L'accueil occasionnel**

  Il répond aux besoins ponctuels des familles. Il concerne l'accueil des enfants de 10 semaines à 4 ans. Il est toutefois assujetti à la disponibilité de la structure, et nécessite une période d'adaptation de l'enfant dans la structure. La tarification est établie en fonction des heures réservées.

- **L'accueil d'urgence**

  Les cas présentant un caractère d'urgence sont étudiés par la direction et par la Communauté de communes du Pays Chatillonnais sont prioritaires.

  Il s'agit de situations de suspicions d'enfants en danger.

- **L'accueil des enfants porteurs d'un handicap ou atteints d'une maladie chronique**

  ➲ **CELUI-CI EST FAVORISÉ DANS LA MESURE OÙ LES MOYENS HUMAINS SERONT SUFFISANTS.**

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

2.3 PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE D'EXPLOITATION

	Recey-sur-Ource	Ste-Colombe-sur-Seine	Châtillon-sur-Seine	Baigneux-les-Juifs
	10 places	10 places	25 places	13 places
Places d'urgence	1 place	1 place	2 places	1 place
Type d'accueil	Accueil permanent, occasionnel et d'urgence			
Accueil des enfants	Du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30 (sauf mercredi pour « *Les P'tits Filous* » à Baigneux-les-Juifs*)* Pour « *La Capucine* » à Châtillon-sur-Seine : de 7h45 à 18h15			
Période de fermeture	5 semaines par an, dont 3 semaines en août, 1 semaine entre Noël et le jour de l'an et 1 semaine aux vacances de printemps, les jours fériés, 1 journée pédagogique			
Taux d'encadrement *(hors volante)*	3.05 ETP	3,26 ETP	6,24 ETP	2,83 ETP
Nb de jours d'ouverture annuel	226	221* Fermeture covid 5 jours	226	172 Structure fermée le mercredi

Les **modulations d'agréments** suivantes ont été validées pour l'année 2021 pour les deux multi-accueils :

1) ***Multi-accueil de Baigneux-les-Juifs :***

- 7 places d'accueil de 7h30 à 8h30 ;
- 13 places d'accueil de 8h30 à 17h30 ;
- 7 places d'accueil de 17h30 à 18h30.

2) ***Multi-accueil de Châtillon-sur-Seine :***

- 15 places d'accueil de 7h45 à 8h30 ;
- 25 places d'accueil de 8h30 à 17h30 ;
- 12 places d'accueil de 17h30 à 18h15.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

2.4 FERMETURES ANNUELLES EN 2021

	Baigneux les Juifs	Chatillon sur seine	Ste Colombe sur Seine	Recey sur Ource
Printemps 2021	Du 19 au 23 avril 2021	19 au 23 avril	Du 12 au 18 avril 2021	Du 12 au 18 avril 2021
Eté 2021	Du 2 au 20 août 2021	2 au 20 août	Du 2 au 22 août 2021	Du 2 au 22 aout
Noël 2021	Du 23 au 31 décembre 2021 (dont 2 jours fermés pour déménagement dans nouveaux locaux)	24 au 31 décembre	Du 24 décembre 2021 au 2 janvier 2022	24 décembre2021 au 2 janvier 2022
Fermetures pédagogiques	30 juillet 2021	30 juillet	21octobre 2021	23 aout 2021
Fermetures cause covid	1 (le 16/12/2021 car tous les enfants étaient cas contacts)	0	Du 8 au 12 février sur demande de l'ARS car symtpômes suspects chez les enfants et des adultes positifs. Du 6 au 9 avril suite aux annonces gouvernementales.	0
Nb de jours accueil minimum mis en place (covid)	0	9	0	0

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

2.5 LA TARIFICATION

La participation financière des familles est établie à partir du barème de la Caisse Nationale d'Allocations familiales.

Le fonctionnement des micro-crèches et des multi-accueils bénéficie d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales, appelée la Prestation de Service Unique (PSU), qui permet aux parents d'accéder à l'établissement à un coût raisonnable, prenant en considération les situations familiales et financières de chaque famille. Ce principe de tarification est le même pour l'accueil régulier et l'accueil occasionnel.

Le tarif horaire est calculé sur la base de ce barème et dépend de la composition de la famille et de ses revenus d'imposition ou de non-imposition *(justificatifs demandés lors de l'inscription).*

Du 1er janvier au 31 décembre 2021, **pour les micro-crèches et multi-accueils confondus,** les barèmes de la CAF ont évolué comme suit :

Nombre d'enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	De 4 à 7 enfants	De 8 à 10 enfants
% à appliquer aux ressources mensuelles	0.0615	0.0512	0.0410	0.0307	0.0205
Tarif horaire au plafond	3..57€	2.97€	2.38 €	1.78€	1.19€
Tarif horaire au plancher	0.43 €	0.36 €	0.29 €	0.22 €	0.14 €

Plancher et plafond ressources pour 2021 :

- plancher est de 705,27 €,
- plafond est de 5 800€ par mois.

Cas particulier

Le tarif horaire pour l'accueil d'un enfant porteur de handicap (ou si l'un des enfants de la fratrie est reconnu porteur de handicap) se calcule avec le taux horaire immédiatement inférieur. Par exemple, une famille de deux enfants, dont un est handicapé, bénéficie du tarif applicable à une famille de trois enfants.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

➲ MODALITÉS DE FACTURATION EN FONCTION DES TYPES D'ACCEUIL

	RÉGULIER	OCCASIONNEL	URGENCE
	EN FIN DE MOIS SELON LES PLANNINGS DE RESERVATION	EN FIN DE MOIS SELON LES PRÉSENCES RÉLAISÉES	EN FIN DE MOIS OU FIN D'ACCEUIL SELON LES HEURES REALISÉES
DELAI DE PREVENANCE POUR LES ABSENCES	7 JOURS	24H	AUCUN

➲ LES CONDITIONS DE PAIEMENT

Chaque famille reçoit une facture en début de mois du mois écoulé, devant être acquittée au 10 du mois suivant.

Les familles ont la possibilité de régler en espèces, par chèque bancaire ou postal et/ou par chèques CESU et/ou ANCV.

2.6 REFLET DE L'ACTIVITÉ

	Baigneux les juifs	Chatillon sur Seine	Ste Colombe sur Seine	Recey sur Ource
Taux d'occupation	72.66%	69.76%	68.56%	61.71%
Nb enfants accueillis	42	83	32	18 (?)
Nb d'enfants à besoin particulier	1	6	2	1
Nb de familles sous le seuil de pauvreté	14	32	8	6
Taux d'occasionnel	20.76%	10.69%	16.41%	18.83%
Tarif horaire moyen	1.33€	1.59€	1.54€	1.19€
Taux de facturation	102.58%	102.21%	104.73%	106.98%

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

➲ LIEU D'HABITATION DES FAMILLES EN %

	Baigneux les Juifs	Chatillon sur Seine	Ste Colombe sur Seine	Recey sur Ource
Habitent la commune	10.81%	46.99%	48.28%	22%
Habitent la CCPC	72.97%	49.40%	51.72%	78%
Hors CCPC	16.22%	3.61%	0%	0%

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

LE TAUX DE FRÉQUENTATION MENSUEL

BAIGNEUX	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Taux d'occupation	**63.33 %**	**62%**	**62.72%**	**98.78 %**	**83.71%**	**74.64 %**	**82.30%**	**31.17%**	**74%**	**76.65 %**	**73.54%**	**83.93%**
HEURES FACTUREES	1327	1299	1478	776	1535	1662	1940	245	1648	1707	1541	1209
HEURES REALISEES	1260	1240	1676	572	1398	1793	1800	245	1635	1678	1482	1176
CHÂTILLON	**Janv.**	**Fév.**	**Mars**	**Avril**	**Mai**	**Juin**	**Juillet**	**Août**	**Sept.**	**Oct.**	**Nov.**	**Déc.**
Taux d'occupation	**77.11%**	**65.87%**	**75.68%**	**34.38%**	**73.26%**	**84.51%**	**70.29%**	**28.34%**	**67.91%**	**76.51%**	**75.43%**	**71.97%**
HEURES FACTUREES	3782	3231	4268	1349	3234	4560	3447	486	3664	3940	3700	3000
HEURES REALISEES	3719	3129	4167	1349	3176	4501	3318	486	3602	3889	3600	2888
RECEY	**Janv.**	**Fév.**	**Mars**	**Avril**	**Mai**	**Juin**	**Juillet**	**Août**	**Sept.**	**Oct.**	**Nov.**	**Déc.**
Taux d'occupation	**47.09%**	**47.64%**	**50.63%**	**68.69%**	**64.97%**	**53.89%**	**59.9%**	**39.68%**	**72.23%**	**70.41%**	**78.20%**	**78.48%**
HEURES FACTUREES	1036	1048	1281	906	1286	1304	1383	305	1748	1626	1720	1467
HEURES REALISEES	976	1011	1463	634	1161	1311	1169	305	1598	1580	1614	1324
SAINTE COLOMBE	**Janv.**	**Fév.**	**Mars**	**Avril**	**Mai**	**Juin**	**Juillet**	**Août**	**Sept.**	**Oct.**	**Nov.**	**Déc.**
Taux d'occupation	**79.28%**	**76.17%**	**63.62%**	**81.25%**	**80.40%**	**70.74%**	**61.87%**	**45.52%**	**66.16%**	**62.66%**	**64.00%**	**64.71%**
HEURES FACTUREES	1744	1257	1609	1073	1592	1712	1429	351	1601	1378	1408	1210
HEURES REALISEES	1700	1067	1753	696	1391	1801	1532	350	1551	1336	1308	1138

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

2.7 FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

➔ ***Baigneux les juifs***

Pédagogique	Lien avec les familles	Partenariats
• Participation à la semaine de la petite enfance sur le theme "Droles d'histoires, • Journée des droits de l'enfant (exposition+confection d'un CLASSEUR) • Journée éco responsable (disparition de tous les jouets "plastiques" au profit d'activitéS fabriquées avec du materiel de recuperation • Pratique de la langue des signes au quotidien	• Application KIDIZZ (une publication par semaine) • Kit cartes de vœux à faire à la maison (activité parents/enfants) • Vente de macarons en partenariat avec l'association "LES AMIS DES PETITS FILOUS"	• Camps • Zen et zoo • ECOLE DES LOISIRS • MFR DE BAIGNEUX • EVEIL MUSICAL AVEC INTERVENANT EXTERIEUR

➔ ***Chatillon sur seine***

Pédagogique	Lien avec les familles	Partenariats
• Réflexion autour des douces violences • 2 sepctacles au multi accueil • Participation à la semaine de la petite enfance, journée des droits de l'enfant et journée éco responsable	• Pique nique avec les familles • Mise en place du conseil de crèche • Réunion pour les nouvelles familles	PMI CADA CHATILLON CAMSP

➔

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

➔ *Ste Colombe sur Seine*

Pédagogique	Lien avec les familles	Partenariats
• Début d'évaluation de la charte qualité Léo Lagrange • Investir davantage l'espace extérieur • Participation à la semaine de la petite enfance du 20 au 27 mars sur le thème Drôles d'histoires • Journée des droits de l'enfant • Journée éco responsable le 4 juin 2021	• Mise en place du conseil de crèche • Diffusion d'un questionnaire de satisfaction puis mise en place d'un classeur d'idées d'activités à disposition des parents pour répondre à leurs besoins. • Fête des 10 ans d'ouverture de la Micro-Crèche • Publications KIDIZZ régulières • Mise en place d'ateliers parents-enfants sur le thème des fêtes de l'année	• Bibliothèque (emprunts de livres uniquement pour le moment) • CADA (accueil de 3 enfants) • Lycées (accueil des stagiaires, participation aux jury d'examens) • Centre Socio Culturel et de loisirs (Fête des 10 ans) • MJC Ste Colombe (fête des 10ans)

➔ *Recey sur Ource*

Pédagogie	Lien avec les familles	Partenariat
• Réflexion sur l'aménagement des espaces • Amélioration des temps de repos • Actions visant l'amélioration globale de la qualité de l'accueil	• Réunion de rentrée (novembre) • Après-midi jeux de société (décembre)	• Bibliothèque • École maternelle • Superette • Pharmacie • Boulangerie • EPHAD (prise de contact) • SESSAD

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

2.8 LES AXES DE PROJETS POUR L'ANNÉE SUIVANTE

➔ *Baigneux les juifs*

- Installation dans les nouveaux locaux, prise de repères et aménagements interieurs (+ formation FM2J en septembre 2022).
- S'orienter vers une demarche plus eco-responsable
- Mise en place d'une boite à livres à destination des enfants et des familles. Projet d'installer dans la pièce de vie principale un coin lecture/temps calme (financé par l'association "les amis des petits filous")
- Déplacer les enfants par petits groupes à la Mediathèque de Chatillon sur Seine
- Mise en place d'un conseil de crèche
- Fête de l'été avec tous les usagers (en juillet)
- Ateliers parents/enfants (12 séances proposées dans le cadre du REAAP: 6 séances "Art graqhique" avec un graffeur du secteur, 2 séances de médiation animal avec Zen et zoo, 4 séances de DO IT YOURSELF avec un membre de l'equipe educative).
- Accueil du RAM itinerant dans les nouveaux locaux

➔ *Chatillon sur seine*

- Amménagement de l'espace
- Développement durable

➔ *Ste Colombe sur Seine*

- Maintien des ateliers parents-enfants (Carnaval, Pâques, été, Halloween, Noël)
- Sorties à la piscine au printemps-été
- Partenariat avec la médiathèque recemment ouverte
- Mise en place du prêt de jeux aux familles suite à un besoin exprimé lors de la diffusion du questionnaire de satisfaction fin 2020.
- Partenariat avec le Centre Socio Culturel et de Loisirs (Groupe de travail instance parentalité, baby run, accueil de la référente famille dans nos locaux pour des ateliers d'éveil parents-enfants pour créer une passerelle entre la micro-crèche et le CSCL).

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

➔ *Recey sur Ource*

- Partenariat à développer, s'inscrire dans la dynamique du village et alentours. Travailler à l'attractivité et l'image de la structure.
- École maternelle (action prévue pour carnaval, échange de photos, projet à thème commun)
- Bibliothèque (aller au-delà du prêt, emmener les enfants sur place)
- Boulangerie (mise en place d'achat de pain en mars 2022)
- EPHAD (prise de contact fin d'année 2021)
- Organisation de temps conviviaux pour les familles
- Re Aménagement espace intérieur et extérieur
- Reprise des formations pour le personnel

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

3 LES INDICATEURS DE QUALITÉ DU SERVICE

Le comité de pilotage des multi-accueils offre une tribune de parole à chaque acteur de ces établissements.

Le comité de pilotage a pour objectif l'information, la consultation, l'analyse, et la prise de décision relative aux établissements.

Il se compose des représentants :

- Des services de la Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne ;
- Des services de la Caisse d'Allocations Familiales de Côte-d'Or ;
- Des services de la Protection Maternelle Infantile du Conseil Général de Côte-d'Or ;
- Du vice-président de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, en charge de la Petite Enfance ;
- Du Directeur Général des services de la Communauté de Communes ;
- De la responsable du service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes ;
- Du gestionnaire SAS Léo Lagrange Petite Enfance Bourgogne Franche-Comté ;
- Des maires des communes d'implantation ;
- Des directrices de chaque structure.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an.

Un document faisant l'état des lieux dans le détail des micro-crèches et des multi-accueils est remis, présenté et commenté à l'ensemble des participants du comité de pilotage, servant de support aux échanges et aux décisions.

Un compte-rendu est systématiquement établi et transmis à l'ensemble des acteurs du comité.

Les participants se sont entendus sur la fréquence d'un comité de pilotage par an, sauf si certaines situations particulières ou évènements importants nécessitent sa réactivation anticipée.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

4 LES COMPTES DE LA DÉLÉGATION

Les comptes sont présentés conformément au Plan Comptable Général. Ils rappellent les données de l'année précédente.

4.1 MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL

La Fédération Léo Lagrange conduit des missions d'animation locale pour le compte de collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire national. Pour cela, son organisation lui permet de répondre au mieux aux exigences de gestion d'un Service Public Délégué.

La Fédération Léo Lagrange est représentée sur le territoire national par treize délégations régionales gérées et administrées par cinq établissements régionaux et cinq SAS.

Ces établissements régionaux et SAS sont des structures juridiques autonomes qui appartiennent au périmètre économique de la Fédération Léo Lagrange.

L'interlocuteur direct du délégant est donc la SAS Léo Lagrange Petite Enfance Bourgogne Franche-Comté, qui assume la responsabilité de la mission qui lui est confiée.

Au niveau local, et dans un souci à la fois de décentralisation et de proximité vis à vis des usagers, le dispositif délégué constitue un site avec un directeur affecté et une équipe permanente de personnels.

La décentralisation et la mutualisation des fonctions aux niveaux les mieux adaptés constituent une des caractéristiques des modes d'intervention de la Fédération Léo Lagrange et de ses établissements.

Dans cet esprit, les fonctions sont réparties de la façon suivante :

- Les fonctions opérationnelles sur le site ;
- Les fonctions de pilotage sur la Délégation Régionale ;
- Les fonctions administratives, financières et sociales au niveau de l'établissement régional.

L'organisation du système d'information comptable correspond à cette répartition des fonctions. Elle permet d'enregistrer au niveau approprié les produits et les charges affectables directement au site en gestion déléguée ou relevant des charges incombant à l'établissement régional.

Le compte-rendu financier relatif à un contrat de Délégation de Service Public, établi sous la responsabilité de la structure délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

4.2 ELÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

➲ PRODUITS

Les produits inscrits dans le compte-rendu financier regroupent l'ensemble des produits d'exploitation comptabilisés en application du contrat :

- La participation des usagers des services ;
- La participation financière du délégant prévue au contrat ;
- La Prestation de Service Unique (PSU) versée par la CAF ou la MSA.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

CHARGES

Les charges inscrites dans le compte rendu financier comprennent :

- **Les charges directes** qui sont exclusivement imputables au contrat ;
- **Les charges calculées** affectées au contrat ;
- **Les charges réparties** : la quote-part, imputable au contrat, des charges communes de l'Établissement Régional.

✓ **Les charges directes :**

Elles comprennent les dépenses courantes d'exploitation engagées par l'équipe opérationnelle du site :

- Les achats de biens et services ;
- Les services externes ;
- Les charges de personnels et taxes, etc…

✓ **Les charges calculées :**

Il s'agit des charges calculées, selon des critères économiques, au titre des investissements (ces charges calculées sont affectées à chaque site selon l'utilisation faite des investissements).

✓ **Les charges réparties :**

Ces charges réparties sont comptabilisées au prorata des produits d'exploitation des services ou du personnel affecté.

Elles concernent les fonctions de direction et de pilotage, de traitement administratif et comptable, de gestion sociale des personnels et de contrôle de gestion.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

5 DOCUMENTS ANNEXES

5.1 LE COMPTE DE RÉSULTAT

Cf. document ci-après.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Exercice clos le :
31/12/21

COM.COM PAYS CHATILLONNAIS

COMPTE DE RÉSULTAT

		31/12/2021	31/12/2020
		Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Participation des usagers		127 603	97 312
Participation de la collectivité		337 208	303 373
Prestations de services		390 103	265 551
Aide Exceptionnelle CAF		10 430	71 670
Autres prestations			
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION		**865 344**	**737 906**
Production stockée		-	-
Production immobilisée		-	-
Subventions d'exploitation		40 064	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		4 556	19 951
Allocations de Chômage Partiel		8 282	46 637
Cotisations		-	-
Autres produits		164	6
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	**(I)**	**918 410**	**804 500**
CHARGES D'EXPLOITATION			
Alimentation		35 882	23 397
Depenses activités		10 240	2 311
Produits d'entretien - Hygiène		11 405	8 449
Redevance locaux		30 600	30 600
Entretien et maintenance		17 030	24 968
Rémunération du délégataire		76 347	71 614
Autres achats et charges externes		56 388	46 298
Impôts, taxes et versements assimilés		59 388	50 774
Salaires et traitements		489 919	457 067
Charges sociales		115 473	98 940
Autres charges de personnel		-	5 430
Dotations aux amortissements sur immobilisations		1 746	1 107
Dotations aux provisions sur immobilisations		-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant		-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges		-	-
Autres charges		138	32
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)	**(II)**	**904 556**	**820 988**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(I-II)**	**13 854**	**- 16 487**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Excédent attribué ou déficit transféré	(III)	-	-
Déficit supporté ou excédent transféré	(IV)	-	-
PRODUITS FINANCIERS			
De participations (4)		-	-
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)		-	-
Autres intérêts et produits assimilés (4)		-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-
Différences positives de change		-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**(V)**	**-**	**-**
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	-
Intérêts et charges assimilées (5)		-	-
Différences négatives de change		-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**(VI)**	**-**	**-**
2 - RÉSULTAT FINANCIER	**(V-VI)**	**-**	**-**
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	**(I-II+III-IV+V-VI)**	**13 854**	**- 16 487**

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE BOURGOGNE FRANCHE COMTE — Exercice clos le : 31/12/21

COM.COM PAYS CHATILLONNAIS

COMPTE DE RÉSULTAT

		31/12/2021 Total	31/12/2020 Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	**(VII)**	**-**	**-**
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	**(VIII)**	**-**	**-**
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(VII-VIII)**	**-**	**-**
Impôts sur les bénéfices	(IX)	-	-
TOTAL DES PRODUITS	**(I+III+V+VII)**	**918 410**	**804 500**
TOTAL DES CHARGES	**(II+IV+VI+VIII+IX)**	**904 556**	**820 988**
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE		**13 854**	**- 16 487**
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		-	-
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		-	-
6 - EXCEDENT OU DEFICIT		**13 854**	**- 16 487**
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier			
dont redevances sur crédit-bail immobilier			
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(4) dont produits concernant des entreprises liées			
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées			
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
TOTAL			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

5.2 LES IMMOBILISATIONS

Cf. document ci-après.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

Etat des Immobilisations

Compte PCG	Désignation	Valeur Achat	Mode	Durée	Date achat	Site2	Dotation exercice	Cumul amort 31/12/21	Valeur nette 31/12/21
205000	LOGICIEL NOE	1,00	LP	1,000	31/08/2018	215R1		1,00	
215400	LAVE LINGE	448,00	LP	5,000	12/12/2019	215R1	89,60	94,51	263,89
218350	SBF DELL EMC	738,00	LP	3,000	13/04/2021	215R1	177,24		560,76
218350	PC OPTIFLEX 71ZRS62	258,87	LP	1,000	31/08/2018	215R1		258,87	
	SITE DE BAIGNEUX LES JUIFS	**1 445,87**					**266,84**	**354,38**	**824,65**
205000	LOGICIEL NOE	1,00	LP	1,000	31/08/2018	215R2		1,00	
215400	2 BARRIERES SEPARATION	1 846,42	LP	3,000	31/08/2018	215R2	409,76	1436,66	
215400	MATANI	342,00	LP	5,000	10/10/2019	215R2	68,40	83,95	189,65
215400	MATANI	147,00	LP	5,000	10/10/2019	215R2	29,40	36,09	81,51
218350	SBF DELL EMC	738,00	LP	3,000	13/04/2021	215R2	177,24		560,76
218350	PC OPTIFLEX 720NS62	258,87	LP	1,000	31/08/2018	215R2		258,87	
218350	PC OPTIFLEX GWYX4R2	619,80	LP	1,000	31/08/2018	215R2		619,80	
218350	SBF DELL EMC	719,30	LP	3,000	01/09/2021	215R2	80,13		639,17
	SITE DE CHATILLON SUR SEINE	**4 672,39**					**764,93**	**2436,37**	**1471,09**
205000	LOGICIEL NOE	1,00	LP	1,000	31/08/2018	215R3		1,00	
215400	POUSSETTE CANNE DOUBLE OSLO	185,00	LP	5,000	03/04/2019	215R3	37,00	64,67	83,33
215400	POUSSETTE DOUBLE SAMBA	200,00	LP	5,000	03/04/2019	215R3	40,00	69,92	90,08
215400	POUSSETTE CANNE FIXE BLACK COLL	41,80	LP	5,000	03/04/2019	215R3	8,36	14,61	18,83
215400	POUSSETTE CANNE FIXE BLACK COLLECTION	41,80	LP	5,000	03/04/2019	215R3	8,36	14,61	18,83
218350	SBF DELL EMC	738,00	LP	3,000	13/04/2021	215R3	177,24		560,76
218400	VESTIAIRE 2 CASES	368,11	LP	1,000	31/08/2018	215R3		368,11	
	SITE DE RECEY SUR OURCE	**1 575,71**					**270,96**	**532,92**	**771,83**
205000	LOGICIEL NOE	1,00	LP	1,000	31/08/2018	215R4		1,00	
215400	LAVE LINGE 8KG	604,00	LP	5,000	24/09/2019	215R4	120,80	153,56	329,64
215400	CLOISONNETTE	424,80	LP	5,000	09/12/2019	215R4	84,96	90,31	249,53
215400	ADS EXTRA PRO	424,00	LP	7,000	01/12/2020	215R4	60,59	5,13	358,28
218350	SBF DELL EMC	738,00	LP	3,000	13/04/2021	215R4	177,24		560,76
	SITE DE SAINTE COLOMBE SUR SEINE	**2 191,80**					**443,59**	**250**	**1498,21**
	TOTAUX	**9 885,77**					**1746,32**	**3573,67**	**4565,78**

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

5.3 LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Cf. document ci-après.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

PETITE ENFANCE

leo lagrange
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

1 Le projet d'établissement

Gestion et exploitation des 4 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant sur le territoire communautaire du Pays Châtillonnais

pays châtillonnais en bourgogne trésors de vie

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

1. LE PROJET D'ETABLISSEMENT 1

PARTIE 1 - LE PROJET SOCIAL 3

1.1. PREAMBULE 3

1.1.1. Votre projet 3
1.1.2. Les perspectives du service à réaliser 4

1.2. PRENDRE EN COMPTE LES SPECIFICITES DU TERRITOIRE 5

1.2.1. Contexte démographique du pays châtillonnais 5
1.2.2. Le contexte sociologique 7

PARTIE 2 – L'ORGANISATION DU SERVICE 9

1.3. CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ENFANT 9

1.4. LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES 11

1.4.1. La vie quotidienne de l'enfant 12

1.5. NOTRE PROJET EDUCATIF 12

1.5.1. Un projet éducatif pour la petite enfance 13
1.5.1.1. Un projet social affirmé 13
1.5.1.2. Notre démarche pour définir les objectifs pédagogiques 14
1.5.2. Les grands principes de notre projet éducatif 14
1.5.3. Nos ambitions au quotidien 15
1.5.3.1. Des structures rayonnant sur le territoire 15
1.5.3.2. *Au cœur des structures* 17
1.5.4. Nos engagements : la charte qualité Petite enfance 19

1.6. UN LIEU EDUCATIF DE VIE COLLECTIVE ET D'EPANOUISSEMENT INDIVIDUEL 21

1.6.1. La période d'adaptation : une phase nécessaire pour une transition réussie 21
1.6.2. Un lieu de sécurité physique et affective 22
1.6.3. L'instauration d'un cadre securisant 27
1.6.4. Santé de l'enfant, une prévention au quotidien 31

1.7. LES MODALITES D'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP 34

PARTIE 3 - LA PLACE DES FAMILLES AU SEIN DE LA STRUCTURE 37

1.8. L'ACCUEIL DES ENFANTS ET DE LEUR FAMILLE 37

1.9. L'ASSOCIATION DES PARENTS A LA VIE DES STRUCTURES 37

1.9.1. Des actions de soutien à la parentalité 39
1.9.2. Des actions en direction des familles 40

1.10. LA COMMUNICATION 42

1.10.1. Au quotidien 44
1.10.2. Le conseil d'établissement 45
1.10.3. La communication externe 45
1.10.4. Percevoir l'avis des familles pour améliorer le service 46

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

PARTIE 1 - LE PROJET SOCIAL

1.1. PREAMBULE

1.1.1. VOTRE PROJET

La Communauté de Communes du Pays Châtillonnais porte une ambitieuse politique Petite Enfance pour répondre aux besoins de sa population et s'adapter aux enjeux de son territoire : maintien d'un service d'accueil de qualité au cœur d'un vaste territoire rural.

La collectivité a fait le choix de déléguer la gestion de ses quatre structures d'accueil collectif à Léo Lagrange depuis septembre 2015.

Ce sont ainsi **53 places d'accueil** qui sont proposées sur le territoire, pour des enfants allant de deux mois et demi à quatre ans.

Multi-accueil de Baigneux-les-Juifs / 13 places

Multi-accueil de Châtillon-sur-Seine / 25 places

Micro-crèche de Recey-sur-Ource / 10 places

Micro-crèche de Sainte-Colombe-sur-Seine / 10 places

COLLECTIVITE	**Communauté de Communes du Pays Châtillonnais** Président : Mr. Jérémy BRIGAND
DESCRIPTION DE LA PRESTATION	Concession de service public pour la gestion des 4 EAJE du territoire communautaire
DUREE DU CONTRAT	La durée du contrat est consentie pour 5 ans : **Du 1er septembre 2018** **Au 31 août 2023**

Engagés aux côtés de votre collectivité depuis 2015, nous souhaitons maintenir et développer notre partenariat afin d'assurer un service de qualité pour les familles du territoire et participer au bien-être et à l'éducation des enfants qui seront les citoyens de demain.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

Aussi, dans le cadre de notre réponse, nous détaillerons les engagements de Léo Lagrange Petite Enfance Bourgogne Franche-Comté tant sur le volet pédagogique que sur l'organisation des différents services.

1.1.2. LES PERSPECTIVES DU SERVICE A REALISER

Les structures ont pour objectif de :

- Accueillir les familles dans un cadre sécurisé, au sein de structures garantissant un service stable et constant, adaptés à leurs besoins et agissant selon le principe de laïcité ;
- Veiller à conforter la qualité des pratiques locales, c'est-à-dire permettre l'égalité d'accès aux familles aux différents modes d'accueil ;
- Améliorer l'information des familles, asseoir le lien avec elles afin d'agir dans un cadre éducatif concerté ;
- Apporter une attention spécifique aux enfants et aux parents en situation de fragilité notamment ceux en situation de handicap, par un soutien à leurs démarches administratives, mais aussi à l'intégration au sein de l'accueil collectif.

Vous recherchez aujourd'hui et pour une durée de 5 ans, un gestionnaire capable d'assurer :

- La gestion globale des structures, leur identification et leur rayonnement sur le territoire afin de répondre aux besoins des familles et assurer un fonctionnement optimisé ;
- La gestion du personnel dans son ensemble ;
- L'accueil et l'information des familles et des enfants ;
- L'élaboration, l'animation et le suivi des projets d'établissement, pédagogique, ainsi que du règlement de fonctionnement, en lien avec les équipes, la collectivité et les partenaires du territoire ;
- Le contrôle de l'hygiène et le respect des règles de sécurité prévues par la réglementation en vigueur ;
- La fourniture des couches ainsi que l'entretien du linge et des locaux ;
- La gestion et l'entretien des locaux intérieurs et extérieurs et des équipements mis à disposition, la maintenance, la réparation et le renouvellement de l'équipement, des installations et du matériel ;
- La gestion des éléments financiers, allant des demandes et recouvrement des subventions de fonctionnement, à la facturation et encaissement des participations familiales.

NOUS VOUS PROPOSONS

- de poursuivre le travail partenarial mené avec vos services, dans ce même esprit de confiance et transparence
- de reconduire notre action auprès des familles afin de maintenir les projets et réflexions initiés pour aujourd'hui et demain
- d'assurer aux salariées un employeur porteur des valeurs de l'économie sociale et solidaire, soucieux de la qualité de ses emplois

Notre démarche est de **construire une réponse personnalisée** à partir de la demande de votre collectivité, de nos savoir-faire et de nos valeurs.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

1.2. PRENDRE EN COMPTE LES SPECIFICITES DU TERRITOIRE

La rédaction, puis la mise à jour du projet doit s'appuyer sur une analyse circonstanciée de la réalité sociale du territoire concerné afin de faire émerger un projet local global prioritaire, adapté aux besoins des enfants, centré sur une fonction d'accueil.

Il nous semble donc indispensable de s'appuyer sur l'analyse des besoins de la population.

En qualité d'équipement de proximité, les établissements d'accueil du jeune enfant participent de la structuration du territoire. L'ancrage d'une structure est décisif afin de maîtriser les enjeux et problématiques territoriaux.

Ainsi, le projet de chaque structure doit saisir et comprendre son territoire d'intervention afin de développer et d'ajuster sa mission auprès des familles et s'inscrire dans une démarche d'animation locale.

Les données de l'INSEE permettent d'analyser les grandes données sociales structurantes du territoire. Cependant, elles pourront être actualisées à la lumière de l'observation in situ des professionnels de la structure.

1.2.1. CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE DU PAYS CHATILLONNAIS

EVOLUTION DE LA POPULATION

La population du Pays Châtillonnais est en constante baisse depuis 1982, contrairement à la dynamique globale observée en France.
Un des enjeux du territoire est donc le renforcement de son attractivité afin de favoriser l'implantation de nouveaux ménages. Par conséquent, il est important que la collectivité puisse offrir, en autres, à sa population des services publics locaux de qualité répondant aux besoins exprimés par cette dernière.

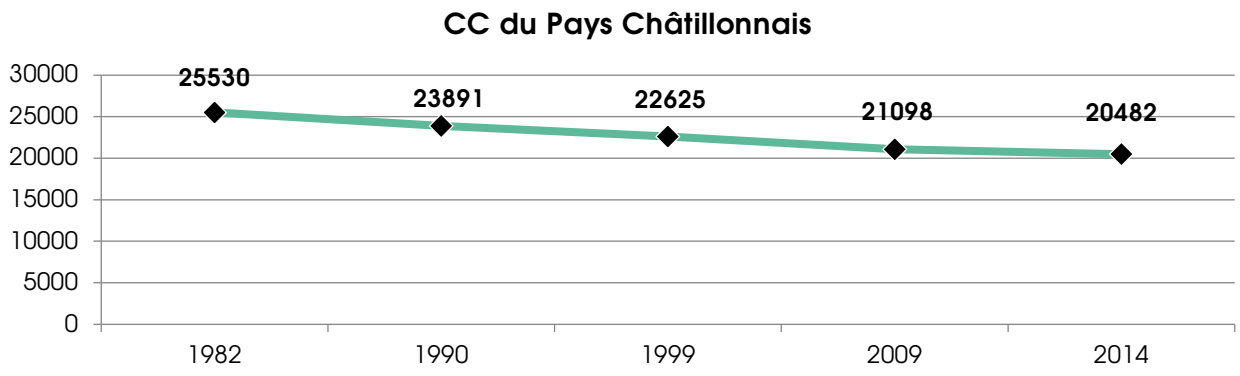

Évolution de la population de 1982 à 2014 – Source : INSEE

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

STRUCTURATION DE LA POPULATION

À travers ce graphique, nous pouvons remarquer que la population du Pays Châtillonnais se distingue par une sur-représentation des plus de 60 ans. La part des 15-44 ans est inférieure à la moyenne départementale et française plus largement.

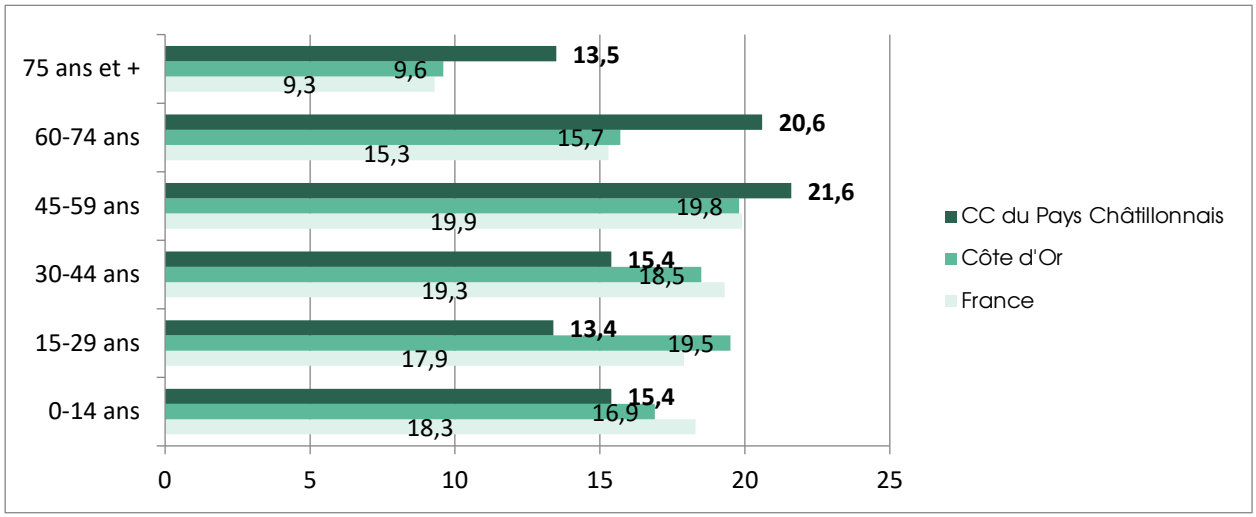

Population par tranche d'âge en % en 2013 – Source : INSEE, RP 2014

NOMBRE DE NAISSANCES

Le nombre de naissances sur le territoire est globalement stable sur les 5 dernières années, bien qu'on observe une baisse en 2016. Ainsi le solde naturel du territoire est négatif (-0,4% entre 2009 et 2014) et n'est pas compensé par l'arrivée de nouveaux habitants.

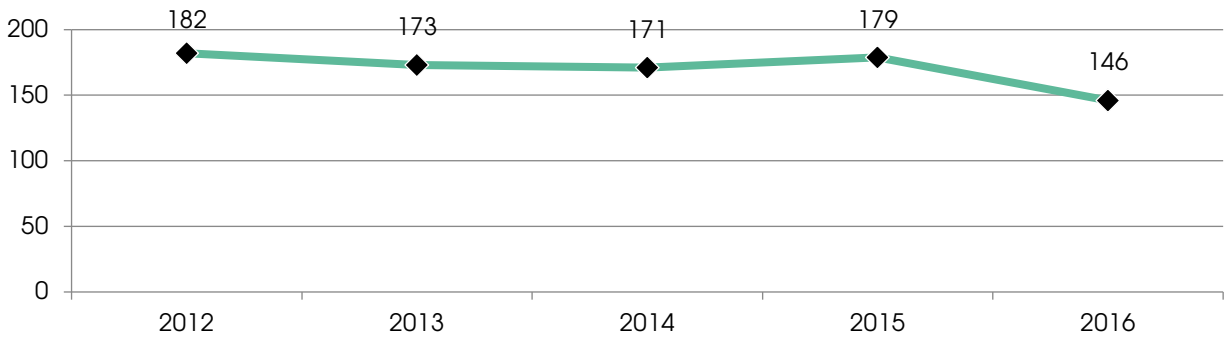

Nombre de naissances domiciliées de 2012 à 2016 – Source : INSEE,, Etat civil

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

COMPOSITION DES FAMILLES

Les familles du Pays Châtillonnais sont moins nombreuses à avoir des enfants que le reste du département (-6,4%) et la France plus généralement (-9,6%). Les familles monoparentales sont également proportionnellement moins nombreuses.

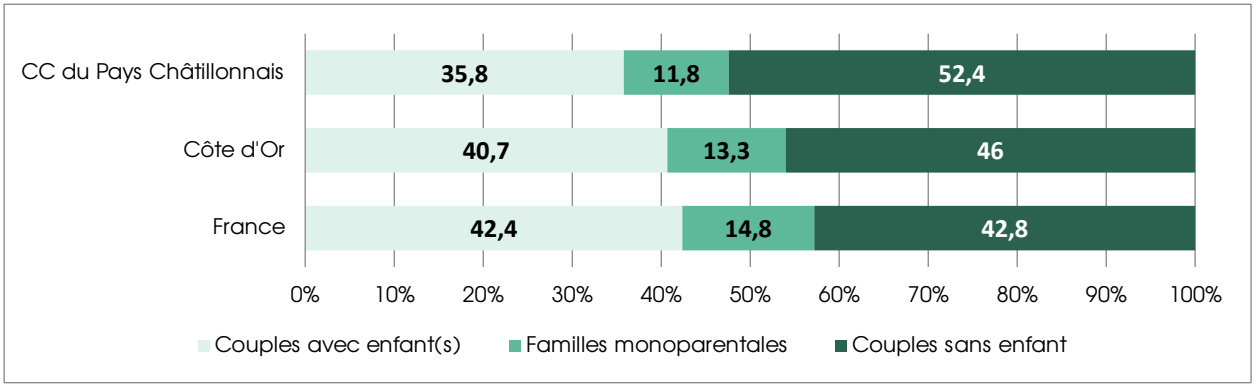

Source : INSEE, RP 2014

1.2.2. LE CONTEXTE SOCIOLOGIQUE

LES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

La répartition des ménages par Catégorie Socio-Professionnelle (CSP) fait apparaître une importante sur-représentation des retraités (+11%) et plus légère des agriculteurs (+4,2%) et d'ouvriers (+3,2%)par rapport au département.
Il est important d'en tenir compte dans l'offre de service proposée aux familles dont le rythme familial sera particulier et saisonnier.

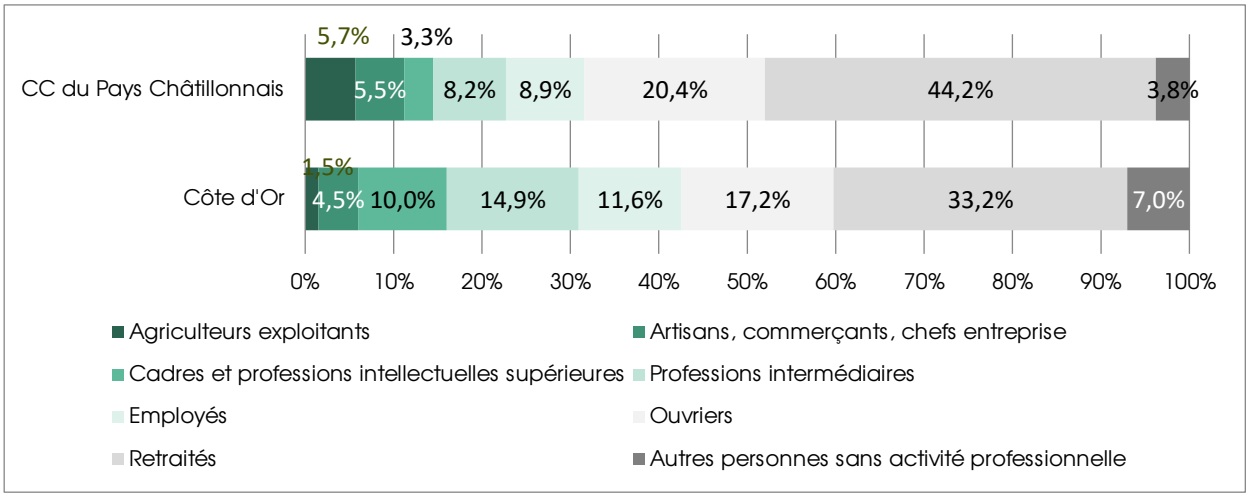

Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2014– Source : INSEE, RP 2014

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

TAUX DE CHOMAGE

On constate que le taux de chômage est supérieur à la moyenne sur le département, mais légèrement inférieur à la moyenne française. Cela implique pour les structure de porter une attention particulière aux besoins de garde des parents sans activités.

Taux de chômage et taux d'activités des 15-64 ans – Source : INSEE, RP 2014

LES REVENUS DES FAMILLES

Nous pouvons noter que le revenu médian des familles du Pays Châtillonnais est inférieur à la moyenne nationale ; en effet, le taux de pauvreté est également supérieur à cette moyenne française (+0,5%). Les structures devront ainsi être vigilantes aux calculs des tarifs pour une bonne prise en compte des revenus des familles.

	Médiane du niveau de vie
CC du Pays Châtillonnais	18 964,00 €
Côte d'Or	21 034,70 €
France métropolitaine	20 369,30 €

Source : INSEE, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2015

Une attention particulière sera portée aux familles dites fragiles.

Cela s'adresse aux parents bénéficiaires du RSA, aux familles monoparentales ou aux familles touchées par une situation de handicap. Mais aussi pour les parents ayant un emploi précaire, à temps partiel ou avec un planning non prévisible. Au regard de ces besoins spécifiques, les structures peuvent proposer un accueil en contrat occasionnel.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

PARTIE 2 – L'ORGANISATION DU SERVICE

La Communauté de Communes du Pays Châtillonnais s'engage pour l'attractivité de son territoire grâce aux quatre structures d'accueil de la petite enfance dans le fonctionnement desquelles elle investit.

La démographie particulière locale engendre une fréquentation fluctuante des structures ainsi qu'un usage et un rapport spécifique des familles à celles-ci. En outre, la géographie du territoire et la localisation des structures nécessite une organisation adaptée à ce contexte.

Nous vous présentons dans cette partie notre organisation pour les quatre structures, mêlant nos principes d'actions généraux et notre expérience de gestion de vos structures depuis bientôt trois ans.

1.3. CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ENFANT

LES DIFFERENTS TYPES D'ACCUEIL

Chaque structure fonctionne dans le respect de la législation en vigueur conformément au décret du 1er août 2000 maintenu et renforcé mais aussi réformé par le décret du 20 février 2007, en matière de dispositions applicables aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans.

Les enfants de 2 mois et demi à 4 ans seront accueillis selon le mode de fonctionnement de la Prestation de Service Unique (PSU).

Chaque structure propose des activités **d'éveil, d'expression et de découverte dans une dynamique de projet et de partenariat local.**

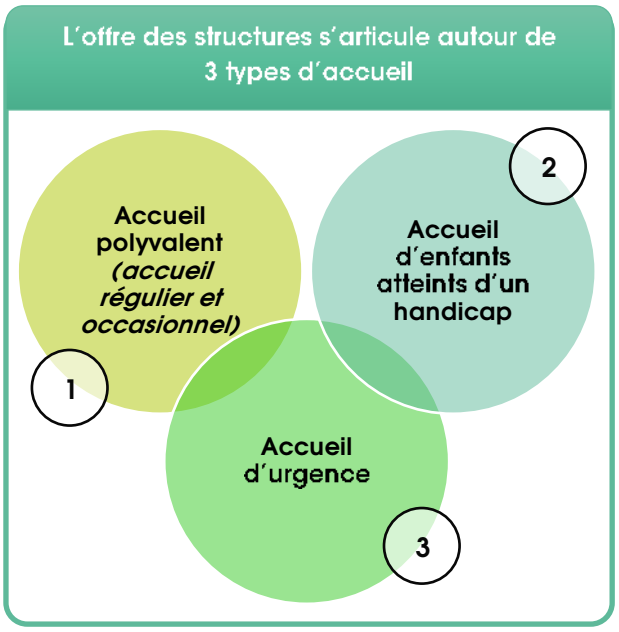

L'ACCUEIL REGULIER

Il concerne les accueils des enfants qui fréquentent l'établissement de manière régulière. Il fera systématiquement l'objet d'un contrat. Cette disposition permet de garantir aux familles la réservation de leur place.

Ce contrat mentionne les jours d'accueil demandés par les familles ainsi que les horaires et les semaines de congés désirés.

Un contrat est établi entre la structure et les parents pour une durée de 4 à 6 mois environ. En effet, bien qu'un enfant puisse être accueilli sur une année complète (de septembre à juillet par exemple), nous renouvelons les contrats au début de l'année afin de réactualiser les tarifs et **réajuster le contrat au plus près des besoins des familles.**

Ce contrat précise donc les jours et les heures d'accueil. Il permet une mensualisation de la facturation.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

Il peut être modifié à la demande des familles avec un préavis d'un mois. Si la famille demande des jours supplémentaires, l'enfant sera accueilli en fonction des disponibilités.

Nous demeurons perpétuellement attentifs aux besoins des familles et **privilégions la plus grande souplesse d'accueil possible**, en lien avec les usagers actuels des familles des services d'accueil.

L'ACCUEIL OCCASIONNEL

L'accueil occasionnel représente une opportunité intéressante pour les familles. En effet, qu'il s'agisse d'un temps de socialisation pour un enfant en préparation de son entrée à l'école, d'un temps pour « souffler » pour le ou les parents, de façon plus ou moins ponctuelle, l'accueil occasionnel a vocation à répondre à ces besoins très variables.

L'accueil occasionnel constitue par ailleurs une solution pertinente pour des familles fragilisées, qu'il permette à un enfant de s'ouvrir à de nouvelles interactions sociales avec ses pairs, à un parent de souffler ou d'être disponible pour une recherche d'emploi ou bien pour d'autres rendez-vous.

Néanmoins, le recours à l'accueil occasionnel n'est pas ancré dans les usages de l'ensemble des familles et le développement d'une communication présentant ce service pourra être un levier potentiel.

Cet accueil s'adresse aux enfants âgés de 10 semaines à 4 ans qui fréquentent l'équipement de façon ponctuelle et aux familles souhaitant socialiser leur enfant. Il s'agit d'un accueil de quelques heures mensuelles.

Nous favorisons l'accueil occasionnel pour une période de 2 heures minimum. En effet, l'accueil à l'heure en collectivité peut parfois être difficile pour un enfant qui doit s'intégrer à un groupe déjà formé avec des habitudes et des rituels établis.

L'ACCUEIL D'ENFANTS ATTEINTS D'UN HANDICAP :

Les modalités d'accueil d'enfants porteurs de handicap sont présentées dans la partie relative au projet pédagogique.

L'ACCUEIL D'URGENCE :

L. 214-7 du code de l'action sociale et des familles, issu de la loi n°2006-339 du 23 mars 2006

Il nous semble pertinent de pouvoir répondre à l'urgence de certaines situations familiales.

Le travail en partenariat avec le service de **Protection Maternelle et Infantile** et l'ensemble des acteurs sociaux du territoire permettent de développer ce type d'accueil.

Les directrices des structures sont ensuite en lien avec les partenaires sociaux, afin d'apporter les observations de l'équipe concernant les évolutions de l'enfant et les relations avec la famille. Au quotidien, l'accueil de ces familles vulnérables demande une grande disponibilité, un étayage régulier ainsi qu'un soutien à la fonction parentale important mais indispensable au rôle social d'une crèche, tel qu'affirmé par les politiques sociales actuelles.

L'urgence peut concerner :

- les parents en situation de recherche d'emploi ou d'insertion professionnelle et dont l'absence de mode de garde pourrait entraîner un renoncement à un stage ou un emploi ;
- des situations familiales difficiles exceptionnelles pour des raisons de santé, d'accouchement, de séparation imposant le besoin d'un relais pour la garde de l'enfant ;
- indisponibilité non prévue du mode de garde habituel de la famille ;
- les demandes des partenaires sociaux (PMI, Conseil Départemental...).

Le caractère de la situation d'urgence sera évalué par les directrices.

Ce type d'accueil sera de courte durée mais si la situation de la famille nécessite un accueil pérenne, la directrice orientera par la suite la famille vers un contrat d'accueil régulier ou vers le Relais Petite Enfance afin de trouver la meilleure solution de garde pour l'enfant. **L'offre d'accueil doit donc être souple pour s'adapter à des situations familiales instables, et respectueuses du bien-être de l'enfant.**

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

L'accueil de ces familles nécessite en général plus de temps d'accompagnement, les enfants ayant souvent besoin de plus d'attention, d'un accompagnement très individualisé au sein du collectif. Ainsi, des temps de concertation hebdomadaires sont nécessaires pour l'équipe afin d'ajuster la prise en charge et l'accompagnement de l'enfant et de sa famille.

Afin de travailler de façon objective et sans jugement, l'équipe s'appuie sur des temps d'observation qui servent de support à la discussion, à la fois lors des réunions d'équipe, mais également, lors d'échanges avec les parents.

Les modalités de contractualisation avec les familles sont détaillées dans le règlement de fonctionnement.

1.4. LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES

TYPE D'ACCUEIL & MODALITES D'OUVERTURE

BAIGNEUX LES JUIFS

Multi-accueil de 13 places
(Projet de 14 pour sept. 2019)
Ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi
De 7h30 à 18h30
(Projet ouverture les mercredi en sept.2019)

CHATILLON SUR SEINE

Multi-accueil de 25 places
Ouvert du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15

RECEY SUR OURCE

Micro-crèche de 10 places
Ouverte du lundi au vendredi
De 7h30 à 18h30

SAINTE COLOMBE SUR SEINE

Micro-crèche de 10 places
Ouverte du lundi au vendredi
De 7h30 à 18h30

POUR L'ENSEMBLE DES STRUCTURES :

3 semaines de fermeture estivale en août
1 semaine de fermeture au printemps
1 semaine de fermeture de fin d'année
1 journée pédagogique
Jours fériés
Fermetures exceptionnelles

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

Depuis le 1er janvier 2016, nous avons pu mettre en place avec le soutien de la PMI et de la CAF des **agréments modulés** pour les multi-accueils, afin d'adapter ceux-ci à la fréquentation réelle des structures. Les agréments actuels correspondent ainsi à :

BAIGNEUX-LES JUIFS

7h30/8h30 : 7 enfants
8h30/17h30 : 13 enfants
17h30/18h30 : 7 enfants

CHATILLON-SUR-SEINE

7h45/8h30 : 15 enfants
8h30/17h30 : 25 enfants
17h30/18h15 : 12 enfants

Les fermetures annuelles des structures sont systématiquement validées par la collectivité après **propositions d'un calendrier annuel à celle-ci chaque début d'année.**

Les familles auront été préalablement consultées par voie de **questionnaire** afin de connaître leurs besoins d'accueil et ainsi déterminer la période de fermeture les impactant le moins.

Après validation par la collectivité des dates retenues, elles seront diffusées aux familles en respectant un délai de prévenance minimum leur permettant de s'organiser.

Il a ainsi été convenu avec vos services les dates de fermetures des structures pour la fin d'année 2018, soit du lundi 24 décembre au mardi 1er janvier 2019 inclus.

Des fermetures exceptionnelles peuvent être proposées à la validation de votre collectivité, notamment en cas de trop faible fréquentation prévisionnelle lors de périodes de vacances ou ponts.

Nous restons toutefois vigilants à la **continuité du service public** qui demeure notre priorité.

1.4.1. LA VIE QUOTIDIENNE DE L'ENFANT

Les éléments de notre démarche pour garantir un accueil de qualité à l'enfant sont détaillés dans la partie à suivre présentant notre projet éducatif et pédagogique pour la petite enfance.

1.5. NOTRE PROJET EDUCATIF

Choisir Léo Lagrange pour la gestion de structures petite enfance, c'est faire le choix d'un opérateur associatif engagé, référant son action à un projet éducatif fédérateur et porteur de valeurs.

Le projet éducatif Léo Lagrange a été réactualisé en 2011. Grâce aux bénévoles, usagers, partenaires, administrateurs et salariés, ce sont plus de 2000 personnes qui ont participé à ce travail. Le projet de société Léo Lagrange vise à bâtir une société de progrès, fondée sur l'idéal républicain et organisée autour de 5 valeurs fondamentales :

- la démocratie participative
- l'égalité
- la liberté
- la justice sociale
- la laïcité

Nous nous appuyons sur l'expérience des 4 mixités (sociale, culturelle, genre et générationnelle) au quotidien et à chaque instant.

Ce projet éducatif est au fondement de toutes nos actions, quel que soit le public auquel elles s'adressent : enfants, jeunes, parents ou professionnels.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

1.5.1. UN PROJET EDUCATIF POUR LA PETITE ENFANCE

Le projet éducatif Petite Enfance de la Fédération Léo Lagrange se fonde sur une conviction forte : le nombre de places en structure d'accueil Petite Enfance est tout aussi important que la qualité de l'accueil et la qualification du personnel, qui doit être sensibilisé à la diversité des besoins des enfants, quels que soient leurs origines et leurs milieux sociaux ou culturels.

Dès le plus jeune âge, les enfants sont en effet déjà des citoyens à part entière à qui l'on peut apprendre à vivre ensemble, dans l'acceptation de la différence de l'autre et le respect mutuel. Plus tôt ces valeurs sont transmises et plus est facilitée la mixité et la **lutte contre les inégalités sociales.**

1.5.1.1. Un projet social affirmé

Notre démarche **est de vous garantir** la mise en œuvre des fondements éducatifs définis par votre collectivité pour ses services d'accueil collectif, tout **en poursuivant le développement de projets innovants et adaptés au territoire et aux publics**.

Les structures Petite Enfance sont des équipements de proximité. Leur projet global, social, éducatif et d'animation, puise ses fondements dans trois axes à la fois distincts et complémentaires :

- **La politique sociale et éducative de la Communauté de communes du Pays Châtillonnais ;**
- **Les valeurs et l'approche pédagogique de notre fédération d'éducation populaire ;**
- Les **enjeux du territoire,** à partir d'une évaluation opérationnelle des attentes et des besoins.

Les professionnels de l'ensemble des structures ont pour mission de **définir** et de **mettre en œuvre** un **projet de développement social** pour l'ensemble de la population.

Pour se faire et plaçant au cœur de ce projet **la justice sociale, la solidarité et la lutte contre toutes les discriminations** au service notamment de l'**intégration sociale**, Léo Lagrange Petite Enfance Bourgogne Franche-Comté se propose d'agir et de mettre en œuvre des axes variés.

À l'image des structures que nous gérons, **les trois dimensions présentées ci-après** sont et continueront d'être intégrées au projet social des structures.

LA MIXITE SOCIALE COMME CONDITION

- Dans toutes les activités développées au sein des structures qu'elle gère, la Fédération Léo Lagrange propose aux familles des espaces de convivialité, d'implication et de découvertes culturelles permettant échanges et rencontres. **L'ouverture vers l'autre, la mixité sociale, les liens intergénérationnels, le désenclavement de certains territoires** constituent autant d'exigences pour nos professionnels.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE

- La Fédération Léo Lagrange préconise depuis toujours la mise en place de structures participatives pour permettre à chacun de devenir acteur de ses projets, qu'il s'agisse de réunions, moments conviviaux ou bien des formes plus abouties de **conseils d'établissement** que nous souhaiterions développer avec les familles. S'impliquer, c'est prendre des responsabilités et acquérir une confiance en soi, bien souvent émancipatrice.

LA DYNAMISATION DU TISSU ASSOCIATIF

- Inciter les individus à s'investir dans la vie associative et stimuler l'implication citoyenne constituent des objectifs permanents des acteurs Léo Lagrange. Ils participent ainsi à la dynamisation du tissu social et du mieux vivre-ensemble des bassins de vie. La citoyenneté se vit alors comme la capacité à défendre des valeurs, à susciter des projets et à agir pour faire évoluer les choses.

1.5.1.2. Notre démarche pour définir les objectifs pédagogiques

La Fédération Léo Lagrange prône **la participation active de ses salariés** dans l'élaboration du projet éducatif. La définition de ces objectifs sera donc réalisée **collégialement** notamment afin d'activer des **synergies internes.**

La mise en place de temps d'échanges et de partages nous permet d'actualiser la pratique professionnelle de nos équipes et de nous adapter à l'évolution de l'environnement.

Par ailleurs, ces objectifs proposent un socle commun à l'ensemble de nos espaces Petite Enfance. Toutefois, chaque structure se doit de déterminer des axes prioritaires par rapport à son territoire d'implantation, les besoins de la population de celui-ci et la spécificité de chacun des services.

Les conseils d'établissement pourront également participer à préciser et affiner ces objectifs.

1.5.2. LES GRANDS PRINCIPES DE NOTRE PROJET EDUCATIF

L'enfant est au cœur de notre projet éducatif. Notre souci premier est de rassembler dans notre offre d'accueil l'ensemble des facteurs indispensables à son bien-être et à son développement.

En étroite collaboration avec les parents, nos structures permettent un apprentissage de l'autonomie et favorisent la socialisation du jeune enfant. Au travers d'une observation attentionnée de l'enfant, l'instauration de limites et de règles, l'élaboration de réponses adaptées, la préoccupation d'une prise en charge individuelle au sein d'un collectif, nos professionnels qualifiés, relais de nos valeurs, sont garants de la qualité offerte aux familles.

- **Un lieu de découverte et d'éveil et de rencontres :** entre enfants, entre parents, entre parents et professionnels, entre enfants et professionnels.

- **Un accueil de l'enfant au quotidien** en fonction des demandes et des besoins des parents.

L'approche Léo, ce sont trois courants pédagogiques principaux :

Les équipes de la Fédération agissant dans le champ de la petite enfance puisent leur référence dans :

- Les enseignements de la méthode **Pickler-Loczy**, théorisant d'une certaine façon l'accompagnement d'un développement programmé au fur et à mesure de la maturité de l'enfant ;
- L'approche de **Marshall B. Rosenberg** plaçant la bienveillance au centre de la communication non violente ;
- L'approche de **Maria Montessori**, encourageant chaque enfant à réaliser ses propres expériences

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

Nous garantissons pour vos services petite enfance :

- **Un lieu de sécurité physique et affective** et une prise en charge maternante de chaque enfant, en fonction de son âge et de son développement psychomoteur.
- **Un lieu éducatif** de vie collective et d'épanouissement individuel.
- **Un lieu d'innovation pédagogique**, avec des professionnels formés et sensibilisés à une démarche de qualité éducative.
- **Un taux d'encadrement** réglementé et suffisant pour assurer la sécurité de l'enfant.

1.5.3. NOS AMBITIONS AU QUOTIDIEN

1.5.3.1. Des structures rayonnant sur le territoire

Notre vision d'une structure petite enfance est celle **d'un établissement ouvert sur son territoire**, devenant ainsi un véritable lieu de vie qui contribue activement au développement du lien social et à l'intégration des familles.

Pour cela, il est nécessaire de développer de multiples **partenariats,** au premier rang desquels ceux qui sont prompts à favoriser les transitions réussies (l'école maternelle, l'accueil de loisirs). Ceux-ci ont pu émerger les années précédentes avec le multi-accueil la Capucine et les visites des écoles Marmont et Cailletet notamment.

Nous avons à cœur de développer ces partenariats selon les opportunités de chacun des territoires. En effet, si les structures de Châtillon s/ Seine et Sainte Colombe s/ Seine semblent mieux dotées en terme de partenaires potentiels, ceux-ci n'ont pas tous été activé jusqu'à présent. De même, les bassins de vie de Baigneux-les-Juifs et Recey-sur-Ource comptent des acteurs importants de la vie locale que nous solliciterons pour construire de nouvelles actions.

Nous avons identifié les opportunités suivantes avec les directrices des structures :

- **Partenaires éducatifs** : nous comptons poursuivre et/ou développer les visites des **écoles maternelles** pour les enfants quittant prochainement les structures et leurs parents, afin de favoriser la continuité éducative.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

- **Partenaires culturels** : nous développerons des actions autour de la lecture en lien avec la **bibliothèque** (emprunts réguliers, visites de groupes d'enfants grâce à la location ponctuelle d'un minibus, création d'ateliers parents-enfants).
  Nous comptons étendre la participation aux spectacles jeunes publics proposés au **théâtre Gaston Bernard** aux autres structures du territoire plus éloignées.
  Nous souhaitons également développer un nouveau partenariat avec **l'école municipale de musique** de Châtillon s/ Seine dans un premier temps avec le multi-accueil la Capucine afin d'initier des actions d'éveil musical par l'intervention de jeunes musiciens au sein de la structure et la découverte des instruments au cœur de l'EMM.
- **Actions intergénérationnelles** : nous souhaitons relancer et multiplier nos actions avec les structures du territoire (Vill'âge bleu de Châtillon s/ Seine, MARPA de Baigneux-les-Juifs, EHPAD Lacordaire de Recey s/ Ource), autour de temps collectifs de goûters, lectures et autres activités.
- **Animation de la vie sociale** : nous souhaitons rencontrer les **structures d'animation de la vie sociale locale** afin d'identifier les passerelles et actions possibles, au regard de leur connaissance du territoire et de ses habitants, ainsi qu'au titre de leurs missions de soutien à la parentalité. Nous pourrions imaginer des actions communes en direction des familles dans le cadre du dispositif REAAP de la CAF par exemple ou encore des actions intergénérationnelles.

D'autres partenariats ont été créés sur le territoire et le demeureront, tels qu'avec le Relais Petite Enfance pour le multi-accueil La Capucine ou encore la caserne de pompiers, les commerces locaux, les établissements scolaires et organismes de formation du territoire dans le cadre de l'accueil de stagiaires et de participation aux jurys. Ceux-ci seront maintenus et intensifiés.

Nous souhaitons également renforcer les liens entre structures et ainsi appuyer la dynamique professionnelle locale, en premier lieu entre directrices, puis ensuite entre les différentes équipes.

Nous comptons ainsi **réenclencher le cycle de réunions** entre les directrices, la coordinatrice petite enfance de votre collectivité, la déléguée territoriale à l'animation et tous les autres acteurs de la petite enfance concernés tels que la responsable du relais petite enfance ou encore le médecin PMI.

Nous ferons également aboutir la réflexion autour de la **création de malles pédagogiques** à faire circuler entre les structures. Ces malles permettront de diversifier l'offre d'outils pédagogiques à destination des professionnels et d'activité à destination des enfants.

Leurs thématiques seront choisies avec les équipes et pourront toucher aussi bien l'éveil musical ou encore linguistique, qu'aux espaces Snoezelen, à la lecture, à la réutilisation d'objets de récupération ou encore à l'accueil d'enfants porteurs de handicap.

Cette dynamique de réflexion partagée entre structures pourra aboutir à des immersions inter-structures ouvertes à l'ensemble des professionnelles afin de découvrir de nouveaux contextes professionnels à l'échelle du Pays Châtillonnais.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

1.5.3.2. Au cœur des structures

Le jeu comme levier d'apprentissage

L'ouverture, voilà ce qui contribue à caractériser notre approche, ouverture aux autres, à son environnement. Quoi de mieux que les multiples possibilités offertes par le jeu afin d'agir concrètement pour favoriser l'éveil psychomoteur, l'expression verbale, la socialisation l'autonomie et la solidarité.

Le jeu au fil des jours, de la croissance de l'enfant, va se diversifier. L'enfant explore, expérimente, manipule, construit et déconstruit, cherche, propose, demande, l'enfant vit.

Tout peut être support de jeu : la petite cuillère, la bassine, le carton, les brindilles, la fourmi qui court, les feuilles, la flaque d'eau, tout est source de découvertes et de plaisir.

Le multi-accueil et la micro-crèche sont de véritables **lieux de vie et d'expérimentation** des jeunes enfants ; nous accordons une place primordiale aux jeux, l'activité première, multidimensionnelle et sensorimotrice des tous petits. Notre conception des pratiques ludiques, loin de l'occupationnel, concourt à la qualité de l'accueil d'un espace petite enfance.

L'aménagement de l'espace de jeu doit faire l'objet d'une réflexion de la part de l'équipe afin qu'il soit adapté et qu'il réponde aux besoins des enfants. C'est en partie de lui que va dépendre l'ambiance conviviale entre enfants et la sérénité de la journée. L'ensemble de la salle de vie est investie et déclinée en petits coins de jeux.

Ainsi, plusieurs types de jeux sont proposés quotidiennement aux enfants : des jeux de manipulation fine tels que des puzzles, des jeux de construction, des jeux « symboliques » qui permettent à l'enfant de s'exprimer et de construire son identité en jouant à faire semblant. Des coins où il peut être au calme et d'autres où il peut exercer sa motricité.

Tous les jours, l'enfant retrouve les mêmes jeux à la même place dans la salle de vie. Ainsi, cela lui crée des repères pour passer la journée au sein de la structure. L'équipe remet dès que nécessaire l'espace en place afin que le jeu reste dynamique. Une observation fine permet de repérer les besoins et d'adapter les jeux proposés si nécessaire.

Les adultes sont présents auprès des enfants sans pour autant intervenir dans leur jeu. Effectivement, nous pensons que l'enfant doit développer son imaginaire et faire ses propres expériences de socialisation dans le jeu et dans la rencontre avec l'autre. L'équipe observe les enfants avec bienveillance, est présente pour répondre à leurs sollicitations et est toujours prête à intervenir en cas de besoin.

La place centrale de l'éveil artistique

La Fédération Léo Lagrange est très attachée à **la place du développement artistique et culturel** dans ses structures. Elle considère que la confrontation à l'art, sous toutes ses formes, dès le plus jeune âge, participe activement au développement sensoriel et à la construction du sens critique.

L'accord interministériel sur l'éveil artistique et culturel du jeune enfant de mars 2017 doit ainsi s'inscrire dans la pratique de nos équipes professionnelles. L'engagement de la collectivité dans cette démarche sera ainsi un précieux relais à solliciter afin de développer de multiples projets en association avec les familles permettant de véritables temps de partage où le plaisir se mêle à la découverte.

Des artistes sont ainsi intervenus sur les structures de Sainte-Colombe et Châtillon sur Seine, nous souhaitons vivement poursuivre ces actions et développer ce type de partenariats.

Prendre conscience de son corps

La quête progressive de l'autonomie du jeune enfant passe également par un **accompagnement actif du développement psychomoteur**.

Il faut du temps pour se sentir sécurisé, se construire pour expérimenter le mouvement. Ces temps d'éveil sont primordiaux dans notre projet.

Centrés à la fois sur l'enfant et sur sa relation à l'autre, les professionnels de la Fédération agissent au quotidien pour aider à grandir. Encourageant dès le plus jeune âge la découverte des différences, nos lieux sont ouverts à tous et particulièrement aux enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques. Ces derniers bénéficient, via un protocole d'accueil individualisé, d'un accompagnement adapté.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

Moi et les autres

Être accueilli dès tout petit dans un espace collectif, c'est avoir le droit de construire sa relation aux autres. Cette **éducation à la socialité** est au cœur de notre projet.

Apprendre à gérer la séparation, se confronter à ses pairs, si divers et semblables à la fois, expérimenter dans la continuité de la vie familiale le partage, la solidarité et l'altérité dans toutes ses dimensions, tels sont nos objectifs de coéducation. C'est en développant un lien constant et convivial avec la famille que nos équipes contribuent à construire des relations respectueuses et apaisées.

Dormir, c'est grandir

Pas d'ambition éducative sans primauté aux biorythmes. Le bien-être des jeunes enfants passe ainsi par un **sommeil de qualité** dans des espaces adaptés.

Une équipe, un projet

Nous sommes très attachés à la notion d'équipe éducative. Pluridisciplinaires et agissant en pleine conscience de leur rôle de co-éducateur aux côtés des parents, les professionnels de la Fédération mettent en œuvre un projet partagé avec tous les acteurs.

Sensibles à l'association de tous et à notre ancrage dans un territoire, nous avons le souci permanent du dialogue et de la mise en valeur des compétences de chacun.

L'analyse régulière de nos pratiques, la réflexion ainsi que l'accès à la formation font partie de nos modes d'actions, au service d'un climat propice à une communication respectueuse.

Nous n'avons pas pu développer ces actions à la hauteur de nos attentes durant ces dernières années de gestion et souhaitons vivement mettre en place un axe de formation renforcé pour l'ensemble des équipes pour les prochains années, nous développons ceci dans la partie dédiée aux ressources humaines. Nous renouvelons par ailleurs nos démarches de recherche d'un psychologue pouvant intervenir en analyse de pratique professionnelle auprès des équipes de chaque structure.

Associer les parents

Au même titre que la collectivité partenaire, les parents, au-delà de leur association pédagogique, sont invités à s'investir dans la vie de la structure de diverses manières : évènements festifs, ateliers voire mise en place d'un conseil d'établissement pour la forme plus aboutie d'investissement des parents. Quel que soit le niveau d'investissement des familles, la parole de chacun vient alimenter le projet global.

POUR RESUMER

Références pédagogiques, déclinaison en objectifs et en projets par des équipes de professionnels, soucieuses de la cohérence éducative avec la famille, et de la place de leurs structures dans leur environnement.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

1.5.4. NOS ENGAGEMENTS : LA CHARTE QUALITE PETITE ENFANCE

CHARTE QUALITÉ
Petite Enfance

La Charte qualité petite enfance Léo Lagrange a été élaborée collectivement.

La rédaction d'une charte qualité petite enfance construit un **véritable référentiel**, aussi bien pour les salariés Léo Lagrange amenés à s'y référer quotidiennement pour qualifier leur geste éducatif, qu'auprès des parents et des collectivités partenaires vis-à-vis desquels la Fédération Léo Lagrange s'engage.
Ce travail a constitué l'un des grands chantiers mené en 2013 par le réseau de professionnels petite enfance Léo Lagrange,

La charte qualité est déclinée en deux outils :

- **Un livret** qui comprend la version complète et détaillée du texte de charte, conçu en priorité à destination de nos équipes dans les établissements d'accueil du jeune enfant.
- **Une affiche** qui synthétise la charte pour accrochage au sein des établissements d'accueil du jeune enfant à l'intention des familles et partenaires. Pour permettre l'évaluation dans l'application de cette charte, un support complémentaire sera également co-construit et transmis aux équipes annuellement.

AFFICHE
QUI SYNTHÉTISE LA CHARTE QUALITÉ
À accrocher au sein des Établissements
Petite Enfance

Issue des réseaux petite enfance, cette charte qualité y a été réinterrogée en 2017 afin de faire émerger de ces réflexions une **grille d'évaluation.**

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

4

ACCUEILLIR CHAQUE JOUR L'ENFANT EN RESPECTANT SA SINGULARITE

Nos équipes s'attachent à accueillir tous les enfants et leurs familles sans discrimination. Aussi, les professionnels adoptent au quotidien une posture d'accompagnement bienveillant et organisent un mode de vie harmonieux propice au développement de CHAQUE enfant

2

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT SENSORIMOTEUR DE CHAQUE ENFANT

Les besoins de chacun sont soutenus par une mise à disposition matérielle permanente. Elle est en libre accès tant pour l'enfant que pour l'adulte, au fur et à mesure des progrès psychomoteurs et relationnels, de l'acquisition d'autonomie et ce, au fil de la journée. Nos espaces sont donc pensés pour favoriser la motricité libre dès le plus le jeune âge.

7

ÉLABORER UNE ORGANISATION PERFORMANTE

La réussite de cette entreprise humaine résulte, pour une part prépondérante, de l'implication de chaque collaborateur affecté sur la mission. Elle repose sur la valeur de ces hommes et de ces femmes, et sur la qualité de leurs compétences. Susciter l'adhésion et la participation du personnel, mais aussi savoir fédérer autour d'objectifs communs, passe par l'élaboration et l'utilisation d'outils managériaux. Ainsi, il est demandé au directeur de la structure d'être à l'écoute des salariés, de mettre en place des réunions d'équipe ou de régulation en cas de conflit, d'utiliser tous les supports à disposition dans le cadre de la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Les équipes bénéficient pour les accompagner de la présence du Délégué territorial à l'animation (DTA) qui a une mission de management de proximité et contribue à animer le réseau et à faire le lien avec des différents services supports telle que la direction des ressources humaines.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

1.6. UN LIEU EDUCATIF DE VIE COLLECTIVE ET D'EPANOUISSEMENT INDIVIDUEL

1.6.1. LA PERIODE D'ADAPTATION : UNE PHASE NECESSAIRE POUR UNE TRANSITION REUSSIE

Une fois l'enfant admis dans la structure, c'est la période d'adaptation qui commence.

LA PERIODE D'ADAPTATION PERMET :

La période d'adaptation, première étape primordiale

- De faciliter la séparation de l'enfant et de ses parents en leur permettant de s'habituer progressivement à la collectivité, aux lieux et aux professionnels
- D'observer la dyade parents-enfants
- De trouver de nouveaux repères et de mieux accepter le changement
- D'établir une relation de confiance entre les parents et les professionnels
- De recueillir des informations sur l'enfant, ses habitudes et ses spécificités permettant aux professionnels de mieux connaitre l'enfant et ses habitudes, et d'établir une relation de confiance avec le(s) parent(s)

La durée est variable et est en fonction des besoins singuliers de chaque famille. Elle est progressive et c'est un point de passage primordial pour un accueil sécurisant et de qualité.

La première rencontre se passe en présence des parents et de l'enfant.

L'enfant ne peut pas rester seul dans la structure après le premier rendez-vous, des plages horaires, élargies de jours en jours, sont proposées en accord avec la directrice afin de s'adapter aux besoins de l'enfant et de ses parents.

Cette intégration progressive peut s'étaler sur une à deux semaines suivant le rythme d'accueil. Pour le confort de l'enfant au sein de la structure, la directrice, en accord avec l'équipe, se réserve le droit de prolonger cette période.

La période d'adaptation sera facturée en fonction du nombre d'heures réellement effectuées.

Nous sommes particulièrement vigilants à la période d'adaptation dans le cadre d'un **accueil d'urgence**. En effet, il s'agit d'une période de fragilité extrême pour l'enfant.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

FICHE D'ADAPTATION

Une fiche d'adaptation afin de mieux **cerner l'enfant, ses besoins, ses habitudes…**

Un temps est organisé avec la référente et les parents, toujours en présence de l'enfant, afin de remplir une « **fiche d'adaptation** » sur laquelle sont notées toutes les habitudes de vie de l'enfant, à la maison notamment. Cette fiche est un support au **dialogue avec les parents** et permet, par la suite, à toute l'équipe du groupe d'enfants de s'y référer pour le connaitre et répondre à ses besoins en respectant ses habitudes familiales.

UNE REFERENTE POUR LA PERIODE D'ADAPTATION

Il est indispensable d'apprendre à connaitre le jeune enfant pour pouvoir le **respecter dans son individualité**

Cette période se structure autour de temps progressifs d'adaptation, différents pour chaque enfant. Afin de créer un cadre sécurisé, **une référente est désignée**, elle accompagnera l'enfant tout au long de l'adaptation ; elle représente un lien privilégié entre l'enfant, la famille et l'équipe. Durant l'ensemble de cette période, celle-ci devra se renseigner sur les habitudes du jeune enfant (alimentaire, sommeil, le doudou…), mais aussi accompagner et rassurer les parents pour cette première séparation.

1.6.2. UN LIEU DE SECURITE PHYSIQUE ET AFFECTIVE

PROTEGER LE RYTHME DE L'ENFANT

Chaque enfant a un rythme de développement en fonction d'éléments qui lui sont propres, sa personnalité, sa croissance, ses modes de communication, les sollicitations extérieures…

L'équipe éducative doit le respecter individuellement. Chacun progresse à son niveau. L'enjeu est de l'accompagner dans le passage de chacune de ces étapes.

Portés par la conviction que chaque enfant est unique, nous avons à cœur de respecter son évolution.

ACCUEILLIR LES EMOTIONS PAR LA COMMUNICATION ET LA RELATION

Au cours de la journée, l'enfant va ressentir de multiples émotions : de la joie de retrouver les lieux et les personnes, de la colère ou de la frustration lorsqu'on lui dit non ou qu'un enfant lui prend son jouet, de la tristesse de se séparer de ses parents et beaucoup de joie de les retrouver… Il est parfois difficile pour l'enfant de gérer ces nombreuses émotions. L'équipe éducative veille donc à accueillir chacune des émotions de l'enfant, les nommer et lui apprendre à les exprimer et à les maitriser dans le respect de lui-même et des autres enfants. Savoir mettre des mots sur les émotions, repérer les besoins des interlocuteurs permet d'adapter la réponse proposée.

Les dernières publications de notre fédération concernent justement cette thématique (vous les retrouverez également en annexe) :

FOCUS PEDAGOGIQUE

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

Le focus est un support qui a pour vocation d'apporter un éclairage sur les **nouvelles connaissances du jeune enfant**.

Il s'adresse aux **équipes professionnelles** des structures Petite Enfance du réseau Léo Lagrange.

Chaque focus pédagogique cible un **thème clef**, qui a été choisi par et pour les professionnels pour sa pertinence dans le quotidien des équipes.

PARLONS-EN !

L'affiche « **Parlons-en** ! » est un support qui accompagne les familles dans la compréhension du développement de leur enfant. C'est **une invitation aux échanges** avec nos professionnel.les.

Il s'adresse donc aux **familles** usagères des structures Petite Enfance du réseau Léo Lagrange.

Chaque affiche apporte des éléments de réponse à une **question que se posent fréquemment les parents** dans l'éducation de leur enfant.

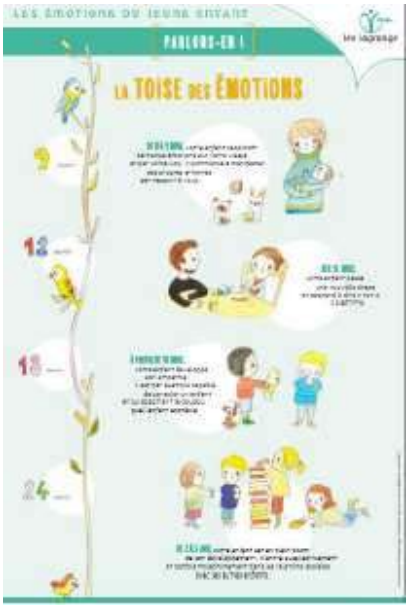

En exerçant un rôle éducatif, il **s'agit de favoriser le bien-être de l'enfant au sein de la collectivité par la relation, la communication, l'échange** :

- en communiquant avec l'enfant, quel que soit son âge ;
- en favorisant la communication entre les enfants ;
- en reconnaissant l'enfant en tant qu'individu afin d'entendre et comprendre ses mots et ses maux ;
- pour entendre et comprendre les parents, pour privilégier la communication et l'échange au sein de l'équipe.

SOCIALISATION, AUTONOMIE, INDEPENDANCE

La vie en multi-accueil ou micro-crèche, c'est aussi pour les enfants l'apprentissage du vivre-ensemble.

Ainsi, les professionnels vont transmettre aux enfants certaines règles de vie en collectivité : partager, ne pas faire mal, ne pas se mettre en danger.

Les règles de vie sont réfléchies en équipe afin que chaque professionnel ait la même attitude face aux enfants. Aux différents temps de la journée, par exemple au moment du repas ou lors de déplacements, ces règles sont réexpliquées aux enfants. C'est dans la répétition et la constance que l'enfant va pouvoir les intégrer et se sentir en sécurité, soutenue par un environnement qui reste le même.

L'enfant est accueilli sur les structures dans le respect de sa personne et de son individualité mais également dans **l'apprentissage du respect des autres, enfants ou adultes.**

L'équipe éducative doit être en mesure :

- D'accompagner l'enfant dans l'acquisition de son autonomie et de son indépendance, à travers sa socialisation ;
- D'accueillir l'enfant et ses parents et leur permettre de trouver leur place ;
- De favoriser l'apprentissage des règles collectives et sociales ;
- De respecter l'individualité dans la limite du collectif ;
- D'aider l'enfant à grandir pour le préparer, à la future étape qu'est l'école maternelle.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

UNE JOURNEE STRUCTUREE AUTOUR DE TEMPS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS

Une journée en multi-accueil ou micro-crèche propose, en alternance, des temps collectifs et une prise en charge individualisée du jeune enfant. Il est nécessaire de trouver le juste équilibre entre ces différents temps afin de respecter le rythme des jeunes enfants. Une journée en collectivité demande à l'enfant beaucoup d'énergie.

Des prises en charges individuelles viennent donc ponctuer la journée, comme le repas pour les plus petits, l'ensemble des soins octroyés aux enfants, consoler un chagrin, l'accueil du matin et du soir,...

La journée se déroule autour de **différents temps ritualisés**, permettant à l'enfant de se constituer des repères. Celle-ci se développe autour d'une variation de temps calmes, de périodes plus actives, afin d'accompagner l'enfant dans son développement, tout en assurant le respect de son rythme dans un espace sécurité.

DEROULEMENT D'UNE JOURNEE D'ACCUEIL

Les enfants sont accueillis individuellement par les professionnelles qui sont à l'écoute de leurs besoins.

- **7h30/45 :** Ouverture de la crèche au public. A Châtillon, l'accueil de toutes les familles se déroule jusqu'à 9h15 dans un espace mutualisé. Puis, les enfants retrouvent leurs espaces de vie respectifs.

  Les enfants jouent librement pendant que les professionnels continuent les accueils progressifs des enfants. Les enfants qui en ont besoin sont couchés.
- **9h30 :** L'équipe propose un temps de chants aux enfants. C'est un moment convivial pour se dire bonjour, se réunir et échanger. C'est un rituel qui sert aussi de repère pour les enfants.
- **10h00 :** Chaque professionnel propose aux enfants une activité. Ce peut être une activité motrice, manuelle, de manipulation, jeux extérieurs... Ces activités sont pensées pour répondre aux besoins des enfants tout en étant variées. L'enfant est volontaire. Observer, c'est aussi participer.
- **Entre 10h00 et 13h30 :** Repas échelonné selon les besoins spécifiques de chacun. Pendant que les premiers enfants mangent, un autre groupe d'enfants se retrouve pour partager un temps calme : histoires, chansons ou musiques permettent à chacun d'attendre le repas. Doudous et sucettes accompagnent aussi ce temps. Les enfants se lavent les mains et les couches sont changées si nécessaire.

  Ensuite, c'est le début de la sieste. Chaque enfant est accompagné dans son lit. Pendant ce temps, l'espace de jeu est remis en place. Ainsi, à leur réveil, les enfants retrouveront leurs jeux et leurs repères. Le temps de la sieste varie en fonction des rythmes de chacun, l'équipe invite les enfants à se lever dans le calme afin de préserver le sommeil de chacun.
- **15h30 :** Le goûter est proposé aux enfants.
- **16h30 :** Avant de retrouver leurs familles, il est proposé aux enfants différents jeux, à l'extérieur si le temps le permet (ou en salle mutualisé à Châtillon). Les départs des enfants se poursuivront jusqu'à 18h15/30.
- **18h15/30 :** Fermeture de la crèche.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

L'ESPACE

Un lieu de sécurité physique et affective et une prise en charge maternante de chaque enfant en fonction de son âge et de son développement psychomoteur.

L'aménagement de l'espace est **essentiel pour favoriser la découverte et l'expérimentation du mouvement**. Il doit être adapté pour que l'enfant puisse se mouvoir et se déplacer librement en toute sécurité.

Pour ce faire, il est nécessaire de créer des coins repérables par les enfants (la salle de repos, les lieux d'éveil et d'activités, la salle de psychomotricité, l'espace de jeux d'eau).

Même si on peut modifier, inter-changer ces lieux de vie au cours de l'année, **ils génèrent de la curiosité, l'envie de découvrir**. Toutefois, ces variations ne doivent pas être trop fréquentes pour ne pas bouleverser les repères des enfants mais bien éveiller leur intérêt.

En favorisant les petits groupes et en optimisant les espaces (qui, quand, où, comment et pourquoi ?), l'équipe a toujours pour préoccupation de répondre aux besoins des enfants qui lui sont confiés, et ce dans un environnement calme et serein.

POUR CHAQUE GROUPE, L'ESPACE DOIT ETRE :

- Stable, permanent et fiable, chaque groupe a son espace repéré dans l'établissement ;
- À l'échelle de l'enfant et à la taille d'un petit groupe ;
- Adapté aux besoins des enfants accueillis, il faut donc proposer des objets, des jeux, des jouets, matériel en fonction de leur stade de développement ;
- Adaptés au travail et à l'ergonomie de l'adulte, les espaces doivent être pensés et regroupés et le matériel à disposition.

POUR L'ENFANT :

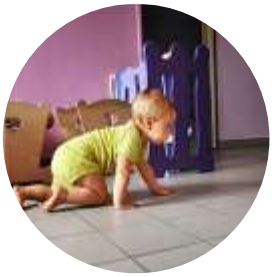

- Constructeur de ses repères spatio-temporels et de sa place individuelle dans le groupe, par la mise à disposition de chaque enfant d'un casier/porte manteau, d'un lit, d'une place à table, d'un lieu de change;
- Au service de son autonomie, à disposition et utilisé par l'enfant tout au long de la journée, dans ses différents moments de vie quotidienne et en fonction de ses besoins ;
- Évolutif dans les objets, jeux, jouets et matériel, puisqu'en lien avec le développement psychomoteur, la maturité et l'autonomie de l'enfant.

POUR L'ADULTE :

- Organisateur de la vie du groupe à partir des repères spatio-temporels de chaque enfant ;
- Ergonomique, l'adulte ayant à proximité et à disposition les outils nécessaires ;
- Sécurisant, l'adulte ayant un regard, une présence et un accompagnement continus auprès de chaque enfant.

POUR LES PARENTS :

- Un lieu d'accueil et de relais avec l'adulte référent de son enfant.
- **UN MOBILIER ADAPTE**

Les équipes en place ont apporté un soutien quant à l'aménagement des locaux. L'agencement de l'espace est intimement lié au projet de la structure.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

C'est ainsi que les espaces de vie sont en constante évolution au sein des quatre structures et que de nouveaux investissements de matériels peuvent être réalisés pour répondre à de nouveaux besoins, à l'instar du multi-accueil la Capucine lors de son passage à une organisation en âges mélangés en 2017 où de nouvelles barrières et meubles de rangements ont été installés afin d'adapter l'espace à l'accueil d'enfants d'âges différents.

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT SENSORI MOTEUR DE CHAQUE ENFANT

Les besoins de chacun sont soutenus par une mise à disposition matérielle permanente. Elle est en libre accès tant pour l'enfant que pour l'adulte, au fur et à mesure des progrès psychomoteurs et, relationnels, de l'acquisition d'autonomie et ce au fil de la journée. Nos espaces sont donc pensés pour **favoriser la motricité libre dès le plus jeune âge.**

Les bébés disposent d'un espace libéré d'obstacles éventuels et aménagés de tapis où ils peuvent se mouvoir librement.

L'objectif de cet aménagement de l'espace est de permettre la motricité libre des tous petits.

Cette motricité libre laisse à l'enfant la possibilité de découvrir son corps et d'explorer ses capacités.

Il peut passer ainsi d'une étape à l'autre de sa motricité comme il le souhaite et quand il le souhaite.

Les professionnels n'installent jamais l'enfant dans une position qu'il n'a pas acquis et dont il ne pourrait pas se défaire seul.

Cette motricité libre permet donc à l'enfant de développer son autonomie, sa confiance en lui et en ses capacités mais aussi à l'équipe d'observer plus facilement là où en est l'enfant.

Cette posture demande aux professionnelles de ne pas intervenir immédiatement auprès de l'enfant et de le laisser utiliser ses capacités pour avancer. Pour cela, les professionnels doivent aussi adapter et sécuriser l'environnement des tous petits. Dans cet environnement l'enfant trouvera à mesure de ses déplacements des jouets adaptés à son âge et à ses intérêts.

LE PERSONNEL

Nous avons le souci permanent de **stabiliser l'équipe professionnelle** et d'éviter le turn-over. L'enfant doit être accueilli par des adultes qu'il reconnaît. C'est dans un climat de sécurité affective qu'il pourra pleinement s'épanouir.

C'est pour cette raison qu'il n'y a pas de changement de section pour le personnel durant toute une année scolaire.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

C'est dans un climat de **sécurité affective** que l'enfant pourra pleinement s'épanouir.

Un accueil individualisé est donc mis en place pour chaque enfant : S'avancer vers les parents et l'enfant, se mettre à la hauteur de l'enfant, lui dire bonjour, l'appeler par son prénom, verbaliser ce qu'il se passe, ce qu'il vit…

La personne qui accueille le matin est à l'écoute du parent, elle prend en compte les transmissions orales des parents.

La bien-traitance, démarche collective pour identifier et construire le meilleur accompagnement possible de l'enfant par l'adulte, dans le respect de son individualité, de son rythme de développement et dans ses choix, est **un concept éthique qui aide chaque professionnel dans son travail d'accompagnement au quotidien**.

C'est aussi une action commune de la collectivité autour de l'enfant et de sa famille.

Ce concept s'applique également aux professionnels, permettant ainsi de développer leur créativité pour répondre aux besoins des enfants.

1.6.3. L'INSTAURATION D'UN CADRE SECURISANT

LES REPAS

Le repas est **un moment essentiel de la socialisation de l'enfant**. C'est un temps convivial de plaisir et de dialogue.

Objectifs	
	Favoriser la sécurité affective
	Développer l'autonomie des enfants tout en assurant leur estime de soi
	Favoriser la découverte et l'échange

➘ POUR LES BÉBÉS

Les biberons sont donnés à la demande et en fonction des rythmes.

Lors des repas, les professionnelles verbalisent au maximum les actions, le contenu du menu… C'est un moment privilégié entre l'enfant et le professionnel.

Lorsqu'ils ne tiennent pas encore assis, les enfants mangent dans les bras d'un professionnel. Avec l'acquisition de la posture assise, ils mangeront sur une petite chaise.

Si l'enfant refuse de manger : L'enfant n'est en aucun cas forcé à manger. S'il refuse son repas il pourra lui être proposé plus tard.

Si le refus de manger devient une situation récurrente le professionnel sera en recherche de solutions et d'alternatives avec le parent.

➘ POUR LES GRANDS

Afin de favoriser les repères des enfants, chacun mange toujours à la même table. Tout au long de la semaine, les enfants seront suivis par un même professionnel qui les accompagnera du lavage de mains jusqu'à l'endormissement.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

Nous veillerons à ce que l'enfant bénéficie de repas quotidiens, équilibrés et adaptés afin de permette son développement harmonieux.

- Respect au mieux du rythme familial de l'enfant ;
- Dès qu'il l'exprime, accompagnement de l'enfant pendant le repas pour favoriser son autonomie afin que ce moment devienne un plaisir et le demeure ;
- Favorisation de l'apprentissage du goût et respect de celui de l'enfant ;
- Donner une dimension éducative aux repas.

Les limites posées :

L'enfant n'est pas autorisé à jouer avec la nourriture. Il lui sera demandé de faire l'effort de manger avec ses couverts. En revanche, il est autorisé à manger les petits morceaux avec les doigts. L'enfant qui apprend à manger seul peut manger avec ses doigts.

Il développe **ses sens, éveille son goût, intègre certaines règles de vie.**
D'une relation duelle avec la référente, l'enfant va petit à petit découvrir le plaisir de partager son repas avec d'autres enfants.

LES SOINS

- Assurer à l'enfant confort et hygiène pour l'amener, à son rythme, vers l'autonomie :
- Assurer et personnaliser les soins corporels des jeunes enfants,
- Offrir au cadre de vie l'hygiène nécessaire, au travers de différentes règles
- Aider à l'acquisition de la propreté pour l'enfant, en assurant son confort et son hygiène tant qu'il est dépendant, de façon appropriée, en donnant une dimension éducative aux soins.

Change et soins de l'enfant - Acquisition de la propreté :

L'ensemble de l'équipe est susceptible de changer, faire des soins yeux/nez aux enfants.

Au cours des changes, l'équipe veille toujours à **encourager l'autonomie de l'enfant tout en favorisant son estime de soi.** Ainsi, l'enfant est invité à se lever seul, se déshabiller et s'habiller suivant ses capacités. L'adulte est toujours présent pour accompagner les enfants, les aider si nécessaire afin qu'ils ne soient pas en difficultés. De nombreux outils sont disponibles pour accompagner les enfants dans leur autonomie : escaliers, caisses à hauteur des enfants…

Une observation fine des enfants par l'équipe permet de repérer l'évolution de leurs capacités et de s'y adapter.

Chez les grands, l'acquisition de la propreté est une étape clé du développement de l'enfant. Pour les accompagner, nous leur proposons le pot ou les toilettes à chaque change. Ils peuvent aussi y accéder sur demande lors de la journée.

L'équipe éducative ne sera pas à l'initiative de l'acquisition de la propreté mais poursuivra une démarche commencée à la maison. Ainsi, la communication entre famille et équipe est essentielle afin de faire savoir les évolutions de l'enfant à la maison et à la crèche.

Pour le confort des enfants, les familles veilleront à toujours prévoir des tenues de rechange. La structure dispose de vêtements qui pourront servir si besoin.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

Pour l'équipe, il est fondamental de toujours être dans le respect du corps et de l'intimité de l'enfant. Ainsi, chaque soin sera verbalisé et expliqué aux enfants. L'accord et la participation de l'enfant sont toujours recherchés. L'enfant doit rester acteur de son soin, y participer selon ses capacités et ne jamais le subir.

Nos équipes accompagnent l'enfant pendant ce temps de soins en prenant en compte l'habillage, le déshabillage, le soin avec la notion de propreté. L'objectif est d'accompagner l'enfant en prenant en compte ses mouvements naturels.

L'adulte utilise la motricité du petit pour accompagner ce temps de change. Ils s'entreprennent pour faire une toilette ensemble en prenant en compte l'aisance motrice de l'enfant.

L'enfant grandit et gagne en autonomie. Dans les trois premières années de vie, il développe ses capacités motrices et sa personnalité. Notre rôle est de l'accompagner dans la construction de son identité en favorisant, sur les temps de la vie quotidienne, sa prise de responsabilité. Cet accompagnement favorise la valorisation de l'enfant et nourrit sa confiance en lui et son estime de lui-même.

Chaque professionnel.le est différent.e et apporte un qualitatif différent mais le scénario de soin doit être identique à l'ensemble des professionnels. L'enfant peut être ainsi acteur et anticiper l'action.

LE SOMMEIL

Objectifs	- Repères et sécurité affective - Continuité des soins - Respect des rythmes individuels - Accompagnement de l'autonomie

L'équipe éducative est à l'écoute des besoins de sommeil et des rythmes de chacun. Si un enfant présente des signes de fatigue, une sieste ou un temps de repos lui est proposé.

CHEZ LES BEBES :

Les plus jeunes sont couchés en fonction de leur rythme et de leur besoin de sommeil.

Avant chaque sieste, la couche de l'enfant est vérifiée. Il est couché dans son lit, avec ses draps, en body et dans sa propre turbulette.

Nous lui proposons son objet transitionnel, sa sucette ou tout autre objet familier qui lui est nécessaire à un bon endormissement et à son bon sommeil.

Une fois que l'enfant est couché, on note l'heure de son couché sur la fiche. Un contrôle du sommeil de chaque enfant est fait par un professionnel tous les quarts d'heure. Lorsque l'on constate qu'un enfant dort, nous notons l'heure sur la fiche. Nous faisons de même lorsque l'on constate qu'un enfant est réveillé.

Si un enfant est agité ou si sa santé est préoccupante, le professionnel le lève en notant l'heure sur la fiche. Il est également possible de déplacer les lits vers les portes vitrées de façon à pouvoir le surveiller constamment.

Si un enfant a des difficultés à s'endormir, un professionnel peut rester dans le dortoir et l'accompagner pendant son endormissement.

Si le refus se manifeste par des pleurs et que les professionnels ne parviennent pas à l'aider à s'endormir l'enfant sera levé et il lui sera proposé un repos plus tard.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

Les enfants accueillis dans le groupe des bébés sont couchés en fonction des demandes et des besoins. Les professionnels prennent des informations auprès des parents au moment de l'adaptation afin de connaître les habitudes de chaque enfant, les rituels d'endormissement et autre information qui permettrait à l'équipe d'être au plus près de ce que vit l'enfant chez lui.

L'échange quotidien avec les familles est aussi nécessaire pour connaître l'état de l'enfant et lui proposer un repos si nécessaire.

Chaque espace de vie dispose de dortoirs équipés de lits à barreaux. Pour les enfants qui sont accueillis de façon régulière, ils sont systématiquement couchés dans le même lit. Pour ceux qui viennent occasionnellement, l'équipe veille à ce qu'ils dorment toujours dans le même dortoir.

➘ CHEZ LES MOYENS ET LES GRANDS :

Tout comme pour les plus jeunes, avant chaque sieste, les couches des enfants sont vérifiées.

Pour Les plus grands ayant des rythmes similaires une sieste après le repas est programmée. Ils sont accompagnés tous ensemble dans les dortoirs. Les professionnels qui les accompagnent durant la matinée, les installent dans leur lit, cela dans un objectif de continuité des soins sur la journée.

Une fois tous les enfants installés, un professionnel s'installe avec eux pour accompagner l'endormissement.

Le professionnel présent veille à ce que chacun puisse respecter son rituel d'endormissement sans déranger les autres enfants.

La proximité de l'adulte, une parole rassurante, une caresse dans les cheveux ou une main posée sur le dos sont des petits gestes qui peuvent faciliter l'endormissement des enfants.

Tout comme pour les plus jeunes, les professionnels veillent à leur endormissement et à leurs conditions de sommeil tout en notant les heures sur les fiches.

Les levés sont échelonnés afin de respecter le sommeil des autres enfants.

Afin de respecter les rythmes de chacun, un temps de repos nécessaire est proposé que cela soit en guise de sieste ou pour favoriser un réveil en douceur.

Les temps de repos sont autant bénéfiques que les temps de sommeil. Ils permettent aux enfants d'être dans un espace calme et en retrait du groupe d'enfants.

Malgré les aléas de la collectivité, l'équipe veille à respecter les rythmes de sommeil de chacun. Ainsi, nous ne réveillons pas un enfant. Également, les enfants ayant encore besoin de deux siestes dans la journée sont bien évidemment entendus.

Pour des enfants ayant des difficultés à dormir dans une chambre, nous pouvons leur proposer une solution alternative : un matelas peut être installé dans la salle de vie.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

1.6.4. SANTE DE L'ENFANT, UNE PREVENTION AU QUOTIDIEN

Nos professionnels veillent au quotidien au bien-être et à la santé des enfants accueillis au sein de nos établissements.

Soigner un enfant, c'est prendre soin, répondre à son bien-être au quotidien, en matière d'hygiène, d'alimentation, de confort, d'activités.

La pluridisciplinarité qui caractérise les équipes des EAJE permet de croiser les regards sur le développement des enfants. Chaque formation développe des savoirs et compétences spécifiques. Aussi, la richesse de l'équipe se puise, entre autres, dans la capacité d'échanger et de partager. C'est pourquoi, nous sommes particulièrement vigilants à l'organisation formelle de temps d'échange tels que la réunion d'équipe et les journées pédagogiques. Cette démarche doit être consolidée par la formation professionnelle.

LES MESURES PARTICULIERES MISES EN PLACE POUR ASSURER LE SUIVI MEDICAL

Les parents sont les premiers responsables de la santé de leurs enfants, les structures d'accueil n'ont pas pour fonction de décharger les parents de cette mission première. Les professionnels peuvent par contre les accompagner et s'inscrire en soutien lorsque cela est nécessaire.

COMMUNIQUER POUR LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT

LES TRANSMISSIONS

TRANSMISSION PARENTS-PROFESSIONNELS

À l'arrivée de l'enfant dans la structure, une professionnelle est toujours disponible pour accueillir la famille. Cet accueil est un temps important tant pour l'enfant que pour l'équipe : il va faire le relais entre famille et crèche.

Il est important pour l'équipe de savoir comment s'est passé le début de la journée de l'enfant : A-t-il bien mangé/dormi ? Est-il en forme ? A-t-il eu des médicaments ? Tout ceci afin que la suite de la journée se passe pour le mieux.

C'est à ce moment que les parents vont informer de qui viendra chercher l'enfant. Si c'est une personne qui n'est pas connue de l'équipe, celle-ci devra présenter une pièce d'identité avant de se voir confier l'enfant. Ceci pour des raisons de sécurité. C'est aussi à ce moment que l'équipe sera informée de tout traitement médicamenteux (ordonnance à l'appui).

Les familles peuvent installer leurs enfants dans un espace jeu afin de faciliter la séparation. Celle-ci peut parfois être difficile : cris, pleurs... Il est malgré tout important qu'elle ne dure pas trop. Il est aussi important de signaler à l'enfant le départ de ses parents. Généralement les pleurs cessent rapidement. Les familles sont invitées par l'équipe à téléphoner pendant la journée pour se rassurer et prendre des nouvelles.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

L'accueil du soir est aussi important pour l'enfant. Les retrouvailles avec ses parents marquent aussi la séparation avec la crèche, les jouets, les personnes. Cette séparation doit aussi se faire en douceur, en expliquant à l'enfant. C'est aussi à ce moment que les parents vont apprendre comment s'est passé la journée de leur enfant, ce qu'il a fait en leur absence... C'est un temps d'échange autour de l'enfant : ses évolutions, ses relations sociales...

DISPONIBILITE DE L'EQUIPE

Lors de ces échanges, les familles peuvent informer l'équipe de tout changement dans la vie familiale. Cette information sera soumise à la discrétion professionnelle et peut servir à l'équipe pour comprendre tout changement de comportement chez l'enfant. Ainsi renseignée, l'équipe peut aussi accompagner au mieux l'enfant dans les changements qu'il traverse.

TRANSMISSIONS ENTRE PROFESSIONNELS

Un cahier de transmission est mis en place. Toutes les informations d'ordre organisationnel y sont notées, ainsi que l'information qui concerne un enfant ou son parent et qui doit être connue par toute l'équipe, l'absence d'un professionnel, des modifications horaires ponctuelles...

LES AFFICHAGES

À DESTINATION DES PROFESSIONNELS

Toutes les informations relatives à la santé de l'enfant, et en particulier lors de régime alimentaire spécifique, sont affichées dans les lieux stratégiques de l'établissement (biberonnerie, cuisine, bureau de la directrice, salle de repos, de repas, espace de vie...)

À DESTINATION DES FAMILLES

Toutes les informations pouvant avoir un impact sur la santé de leur enfant sont affichées à l'accueil, sur le tableau d'affichage destiné à la communication des familles. Par exemple, cas de varicelle au sein de l'établissement, calendrier des vaccinations...

LE PERSONNEL MEDICAL OU PARAMEDICAL DE L'ETABLISSEMENT

Selon le décret du 7 juin 2010, « Les établissements *et services d'une capacité supérieure à dix places s'assurent du concours régulier d'un médecin* spécialiste ou qualifié en pédiatrie, ou, à défaut, de *celui d'un médecin généraliste possédant une* expérience particulière en pédiatrie, dénommé *médecin de l'établissement ou du service* ».

Le contexte local du Pays Châtillonnais et le manque de disponibilités des professionnels de santé y intervenant ne nous a pas permis de mettre en place ce suivi spécialisé, néanmoins, nous avons été en partenariat très rapproché avec le médecin de PMI afin d'assurer une veille sanitaire sur les protocoles médicaux appliqués, un rôle de conseil aux équipes et le suivi de certaines situations particulières.

Nous continuerons à rechercher un professionnel de santé à même d'assurer ce suivi médical et à prévoir le financement nécessaire à ces interventions dans nos budgets prévisionnels.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

Le rôle du médecin au sein de l'EAJE :

Conformément au décret n°2000-762 du 1er août 2000 et de l'article R 23 24-39 du décret n°2007-230 de février 2007, un médecin collabore avec la structure et intervient régulièrement.

Il garantit le suivi sanitaire et psycho-éducatif de l'enfant en coopération avec les professionnels, les parents et le médecin traitant de l'enfant. Il assure des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel. Il veille à l'application des règles préventives et d'hygiène ainsi que des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse, d'épidémie ou d'autres situations dangereuses pour la santé. Il organise les conditions de recours aux services d'aide médicale d'urgence, établit des protocoles.

Il est le conseiller de l'équipe pour l'accueil des enfants, notamment ceux en situation de handicap, atteints de maladies chroniques, présentant des difficultés ou des retards de développement psychomoteur.

Une des prochaines opportunités résidera dans le retour de congé individuel formation en septembre 2018 d'une des professionnelles de la micro-crèche de Sainte Colombe sur Seine, ayant suivi une formation d'infirmière. Nous pourrons lui proposer à son retour d'intervenir au sein des structures à hauteur d'une moyenne mensuelle de quatre heures par structure.

LES MOYENS DE PREVENTION

Pour renforcer le suivi médical et le rôle de prévention porté par les équipes, nous allons mettre en place des cycles de formations de gestes d'urgence à l'enfant et de sensibilisation au suivi sanitaire, dont le cahier des charges de cette dernière sera construit en lien avec le médecin PMI.

Cette organisation n'aura pas vocation à se substituer à l'intervention d'un médecin au sein des structures, ni au suivi médical individuel assuré par le médecin familial mais permettra aux équipes d'être sensibilisées et ainsi d'agir dans une démarche préventive auprès des enfants, en matière de développement psychomoteur, d'alimentation, de sommeil et autour de toutes les questions que peuvent se poser de jeunes parents.

Cette démarche pourra se prolonger par l'organisation de soirées d'échanges autour de thèmes liés à la santé du jeune enfant.

Vous trouverez en annexe les exemples de protocoles *médicaux et d'urgence mis en* place dans nos établissements.

VACCINATION OBLIGATOIRE

Suite au décret du 25 janvier 2018 relatif à la vaccination obligatoire, l'admission de l'enfant ne pourra être effective que s'il a reçu les vaccins obligatoires.

Les directrices doivent ainsi s'assurer du suivi du calendrier vaccinal pour chaque enfant accueilli, avec l'appui du médecin de PMI et d'un guide du Haut Conseil de la Santé Publique relatif à la recommandation vaccinale.

Les nouvelles conditions minimales d'immunisation nécessaires à l'admission et au maintien en collectivité s'appliquent uniquement aux enfants nés à partir du 1er janvier 2018. Pour les enfants nés avant le 1er janvier 2018, les vaccinations exigibles correspondent aux 3 vaccins obligatoires avant cette date (diphtérie, tétanos et poliomyélite).

Ainsi, sauf contre-indication médicale reconnue, toute vaccination requise en fonction de l'âge de l'enfant doit être au minimum débutée pour l'entrée en collectivité. A défaut, l'article R. 3111-17 du code de la santé publique prévoit que les vaccinations obligatoires soient effectuées dans les trois mois suivant l'admission.

Une fois la vaccination débutée, il est ensuite nécessaire de poursuivre l'immunisation selon le calendrier vaccinal en vigueur.

En cas de contre-indication, une concertation aura lieu entre le médecin de PMI et le médecin traitant de l'enfant.

Un dossier médical sera rempli avec les dates de vaccinations et la notification par écrit de tout problème médical particulier (allergies, convulsions fébriles...)

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

Le rôle de l'équipe éducative vis-à-vis des vaccins :

- Vérifier l'administration des vaccins obligatoires et des rappels.
- Lorsqu'une vaccination a été effectuée, il convient de vérifier que celui-ci a été noté sur le carnet de santé.
- D'insister auprès des parents sur l'importance et le caractère obligatoire des rappels.
- De surveiller les réactions de l'enfant (fièvre, manque d'appétit) et d'en informer les parents.

Le **calendrier actualisé est affiché systématiquement** à l'accueil des structures pour informer les familles.

CAS D'EVICTION

Afin de protéger l'enfant lui-même et les autres enfants des risques de contagion, ou si l'état de santé de l'enfant nécessite des soins ou une surveillance importante incompatible avec l'accueil des autres enfants, les maladies faisant l'objet d'éviction sont déterminées selon le Guide du Haut Conseil de la Santé Publique.

Pour d'autres maladies particulières, sur avis du médecin PMI, une éviction peut être décidée en précisant sa durée. Au retour d'une période d'éviction, un certificat d'aptitude à la vie en collectivité devra obligatoirement être présenté. L'accueil de l'enfant est toujours en fonction de son **état général, de son bien-être et de son confort.**

MALADIE DE L'ENFANT

Les premières années, le système immunitaire du jeune enfant est encore immature, il est donc tout particulièrement fragile devant les maladies. C'est pourquoi, les professionnels doivent connaître les principales affections auxquelles peuvent être exposés les jeunes enfants ainsi que leurs symptômes. C'est aussi l'observation qui leur permettra de savoir si un enfant est en phase d'invasion de la maladie.

1.7. LES MODALITES D'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

L'accueil d'un enfant porteur de handicap fait partie des missions de toute structure Petite Enfance ; chaque enfant a besoin d'inclusion sociale, de temps collectif, d'espace de découverte.

Pour les équipes éducatives, **c'est chaque fois l'occasion de repenser l'intégration de chacun avec tous, dans le cadre des recommandations du BO 2003, encart n°34 du 18 septembre.**

CADRE LEGISLATIF

La loi du 11 février 2005 a instauré le principe de **« l'accès à tout pour tous », pour l'égalité des droits et des chances**, et a affirmé le principe d'accessibilité à l'ensemble des lieux d'accueil collectif, sans discrimination d'aucune sorte, quelle que soit la nature du handicap. Cette loi se traduit par un droit fondamental et une obligation nationale.

Extrait du décret du 1er Août 2000 :
« Les établissements et les services d'accueil veillent à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; Ils concourent à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique »

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

L'accueil d'un enfant porteur de handicap ne s'improvise pas, c'est un cheminement complexe pour l'équipe, les parents mais aussi l'enfant, qui comme tout autre enfant devra s'adapter à nouveau contexte et à la vie en collectivité.

Pourtant, celui-ci, comme tout autre enfant, a besoin de jouer, de s'éveiller, de se socialiser, d'apprendre à partager, de développer son autonomie…

L'inclusion d'enfants porteurs de handicap nécessite tout d'abord de passer par **un protocole d'accueil individualisé (PAI)** permettant de garantir dans de bonnes conditions cet accueil, en vérifiant les besoins spécifiques de l'enfant, en assurant une relation étroite avec la famille, en se rapprochant de personnes compétentes, en vérifiant l'accessibilité des lieux, en informant et en formant les équipes. Les besoins de l'enfant en situation de handicap et les contraintes de l'équipe d'encadrement seront identifiés pour permettre un accueil harmonisé.

Un **PAI** sera donc rédigé pour définir :

- Le temps d'accueil,
- Les aménagements à prévoir et les intervenants extérieurs,
- La personne référente,
- Les consignes de soins à donner.

Toutefois, l'accueil d'un enfant porteur de handicap ne peut **se résumer et se cantonner à un PAI**, car l'arrivée de celui-ci bouscule et interroge nos pratiques éducatives. De fait, une vraie réflexion doit s'inscrire au cœur du projet éducatif de la structure.

Notre volonté est de développer une démarche proactive afin d'être en capacité de mettre en place des actions ordinaires, des moments de partage et de découverte en partant du postulat : **« des enfants différents et différemment capables ».**

Le multi-accueil ou la micro-crèche ne sont pas des lieux spécialisés ou médicalisés. Il s'agit d'espaces adaptés où l'enfant va pouvoir grandir, s'éveiller et où la famille va pouvoir s'appuyer sur les compétences des équipes éducatives.

Un travail en partenariat avec la PMI, le CAMSP, les écoles est nécessaire pour adapter l'accueil et répondre au mieux aux besoins de l'enfant.

Pour nous, le multi-accueil et la micro-crèche sont avant tout de premiers lieux de socialisation.

Accueillir un enfant porteur de handicap dans un lieu Petite Enfance, c'est lui proposer un espace de vie en dehors de sa sphère familiale et des lieux de soins, dans une logique de parcours éducatif pour celui-ci.

ECOUTE ET ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

Le 1er rendez-vous est essentiel pour tous les parents souhaitant inscrire leur jeune enfant au sein d'un EAJE, mais il est vécu encore plus **fébrilement par les parents d'enfants différents**.

Ceux-ci sont parfois soumis à l'épreuve de la stigmatisation et comparent souvent leur expérience à un parcours du combattant. Ces parents sont souvent « blessés et quelques fois sans trop d'espoir» lorsqu'ils arrivent à la crèche. Ils ont souvent entendu, de la part de professionnels de soins, des paroles difficiles à accepter. Ainsi, il faut pour la famille faire ce deuil, ce chemin d'acceptation du handicap d'enfant différent.

Aussi, la directrice devra adopter une posture **congruente** et **rassurante** et rappeler les fondements et le fonctionnement de la structure.

Il est important de rappeler à la famille que celle-ci n'est pas un lieu de « substitution » à la fonction parentale ou de soins, mais un lieu de « suppléance » durant le temps d'absence des parents.

Le climat de confiance est fondamental entre parents, professionnels et enfant. Accueillir des parents dont l'enfant porte un handicap engage l'ensemble de l'équipe éducative. Celle-ci devra prendre en compte cette spécificité et aménager son mode de fonctionnement à ce type d'accueil.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

Celui-ci peut se comprendre à plusieurs niveaux : adaptation fonctionnelle du lieu d'accueil, spécialisation et qualification des équipes, choix de projets d'animation adéquats, engagement de relations avec les parents, les autres enfants et d'éventuelles équipes médicales.

Une personne supplémentaire pourra être recrutée en fonction des besoins spécifiques de l'enfant et de l'attention qu'il requiert. Cet encadrant spécialisé servira de référent à l'enfant mais devra être pleinement intégré à l'équipe pédagogique.

C'est l'ensemble de l'équipe qui prendra en charge l'enfant, et pas seulement le référent, qui reste un professionnel « ressource », tout comme la directrice pour l'équipe pédagogique.

Par exemple :

Si l'enfant accueilli est malentendant, la référente, prendra l'habitude de toujours le regarder en face, de lui tendre les mains avant de le prendre dans les bras, l'invitant ainsi à participer. Le référent fera attention de ne pas le surprendre par derrière et ainsi, il croisera toujours le regard de l'enfant.

Si l'enfant est non voyant, le référent agira de même, ajustant son attitude à la cécité de l'enfant. Il se présentera en lui touchant les mains pour que l'enfant le découvre avec les siennes. L'enfant va se familiariser ainsi avec la voix de son référent mais aussi à son parfum (qu'il devra éviter de changer lors de la période d'adaptation).

L'accueil se fera en petit groupe pour permettre à tous de se rencontrer, de découvrir l'autre et sa différence.

Le multi-accueil et la micro-crèche deviennent alors des lieux de vie où l'on apprend à vivre ensemble à un âge ou les enfants justement découvrent la différence **entre le soi et le non-soi**, la différence physique ou les questions fusent : pourquoi ne il marche pas ?, pourquoi lui, il a le droit de se lever et pas moi ?, pourquoi ne il ne mange pas ?...

Ce sont des lieux de jeu et de partage, il faut permettre à chaque enfant d'y trouver des jeux et des jouets. Il est donc important de se questionner sur les jeux et jouets donnés aux enfants. Le référent sera alors assis à côté de l'enfant pour l'accompagner dans ses gestes.

Aujourd'hui, il existe des associations spécialisées comme « la Souris Verte » et des catalogues de jeux spécialisés, qui seront de véritables ressources pour les professionnelles les EAJE.

Par exemple :
Pour un enfant ayant des difficultés motrices importantes, par exemple pour coller des morceaux de puzzle, le référent pourra alors travailler plutôt sur des pièces aimantées, du velcro...
Il faudra jouer sur le poids, le bruit et la texture des objets.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

PARTIE 3 - LA PLACE DES FAMILLES AU SEIN DE LA STRUCTURE

1.8. L'ACCUEIL DES ENFANTS ET DE LEUR FAMILLE

Le lieu d'accueil ne remplit pas uniquement une fonction économique de garde pour que les parents puissent travailler. Il remplit également une fonction éducative et une fonction sociale dans le soutien aux familles mais également dans le lien social qu'il offre.

Nous revendiquons le fait qu'un lieu d'accueil doit instaurer une relation de confiance entre les parents et les professionnels qui s'occupent de leur enfant. Le rôle des professionnels est donc de tout mettre en œuvre afin que les parents ressentent l'importance de leur place dans ce lieu, en les invitant à rester le temps qu'ils le désirent. Ceci permet de diminuer leur inquiétude lors des séparations avec leur enfant.

Il est indispensable de prendre en charge la famille en considérant son individualité, sa culture et ses représentations. Il est donc important que chacune de nos équipes mette tout en œuvre pour aider les parents à accomplir cette fonction parentale en leur offrant un accompagnement et des dispositifs d'écoute, en leur proposant des espaces de discussions et d'échanges sans toutefois s'immiscer dans l'intimité familiale ni imposer ses propres règles et normes éducatives.

Pour cela, une réflexion autour de la place des familles dans les lieux d'accueils de jeunes enfants est un préalable nécessaire à une prise en charge de qualité. Chaque projet d'établissement attache une place particulière à la prise en compte des familles, leurs besoins précisés lors de l'élaboration du projet social, et la prise en compte régulière de leurs remarques et suggestions afin d'ajuster la prise en charge quotidienne de leur enfant.

1.9. L'ASSOCIATION DES PARENTS A LA VIE DES STRUCTURES

LA PREMIERE RENCONTRE

On ne peut penser à l'enfant sans penser à l'accueil de ses parents, ses premiers éducateurs

Le premier accueil est un temps fondamental et **détermine la relation future entre les parents, l'enfant et l'équipe**. La collaboration entre parents et professionnels nécessite une intense communication ; cette première étape est donc fondamentale. Accueillir un enfant, c'est aussi prendre en compte son histoire. De ce fait, l'équipe reconnaît la place première qu'occupe la famille auprès de l'enfant, tant au niveau éducatif, culturel, que social.

C'est la directrice qui reçoit les parents en rendez-vous individuels. Durant celui-ci elle présente la structure, l'équipe, le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement ; elle répond aux questions des parents. Elle pourra ensuite également constituer le dossier d'admission et échanger avec la famille sur leur contrat d'accueil et leurs propres questionnements.

AUTRES TEMPS DE RENCONTRES

Nous privilégierons les rencontres avec les familles, l'attention portée à chacune et la prise en compte des parents comme interlocuteurs privilégiés et incontournables.

La continuité éducative entre le domicile de l'enfant et la structure d'accueil passe donc obligatoirement par une confiance réciproque entre les professionnels et les parents.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

LES TEMPS DE RENCONTRES

- **Premier temps de rencontre :** visite des locaux, présentation de l'organisation, du projet d'établissement, du règlement de service, remise du livret d'accueil.
- À la demande des parents, l'équipe et la directrice se rendent disponibles pour échanger

RÉUNIONS & COMITE DE PARENTS

- Développer des échanges de pratiques entre parents et professionnels
- Mettre en œuvre des projets d'intérêt collectif
- Susciter des rencontres et favoriser des échanges
- Échanges de réflexions entre parents

TEMPS FESTIFS & REUNIONS D'INFORMATIONS

- Par exemple : fête de carnaval, fête de fin d'année, journée des familles, soirée débat autour du thème de la Petite Enfance...
- Réunion de rentrée : pour présenter l'ensemble de l'équipe aux parents, le fonctionnement et le projet, nous organiserons une réunion à chaque rentrée (octobre).
- D'autres réunions peuvent être organisées pour échanger sur les évolutions et les projets

NOS ENGAGEMENTS AUPRÈS DES PARENTS

- Être disponible pour les accueillir dès leur arrivée au sein de l'établissement.
- **Expliquer** le fonctionnement de la structure, **les rassurer, les accompagner** lors de la période d'adaptation.
- **Créer un climat de confiance** entre les parents et les professionnelles auxquelles ils vont confier leurs enfants.
- **Instaurer un dialogue** et une écoute sans jugement de valeur et dans le respect.
- Mettre en place des outils **favorisant la transmission d'informations** (mails, tableau...).
- Aménager la structure de façon à la rendre accueillante et conviviale.
- **Savoir écouter la demande** des parents par rapport à leur enfant
- Sécuriser la famille, être attentif au respect des habitudes culturelles, sociales, économiques de l'enfant et de sa famille.
- **Respecter les rituels de séparation** (bisous, câlins, doudou,...).

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

1.9.1. DES ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

Les structures participent, de fait, au travers des objectifs qu'elles poursuivent, **à soutenir les parents** : Écoute, accompagnement, soutien, diffusion de l'information, accompagnement, soirée débats... et contribuent à aider les parents dans leurs fonctions.

Nous vous proposons de consolider cet objectif en l'inscrivant comme une mission spécifique.

Au travers de cette volonté de renforcer nos actions de soutien à la parentalité, nous reconnaissons la place des parents **en tant que premiers éducateurs de leurs enfants**.

Nous veillerons à **lutter contre l'isolement** de certains adultes dans leur fonction parentale, à offrir des espaces de construction et de cohérence entre tous les adultes exerçant cette parentalité, mais aussi un terrain *d'échange de compétences* entre parents.

OBJECTIFS DES ACTIONS	▪ Ces animations offriront tout simplement aux familles l'occasion **d'un dialogue parents/enfants différent**, hors du cadre familial habituel, en vue de découvrir des aspects de l'autre qu'il ne connaît généralement pas, pour finalement mieux le connaître et le comprendre dans sa complexité. ▪ Consolider les liens familiaux. ▪ Soutenir et accompagner les parents dans leur fonction éducative. ▪ Aménager des temps d'animation et proposer des espaces de parole où les familles pourront s'exprimer et échanger sur leurs expériences parentales. ▪ Aider les parents à s'inscrire dans les réseaux d'écoute afin de consolider les liens parents-enfants. ▪ Informer et orienter les parents.
CADRE ÉTHIQUE DES ACTIONS	▪ La reconnaissance de l'enfant en tant que personne. ▪ La reconnaissance des parents comme premiers éducateurs de leur enfant, ▪ L'importance de la cohérence éducative autour de l'enfant. ▪ Le respect de la différence, l'ouverture à tous.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

1.9.2. DES ACTIONS EN DIRECTION DES FAMILLES

Notre démarche **n'est pas de multiplier les actions**, mais bien de densifier le projet pédagogique du service Petite Enfance délégué. Ces animations participeront à la dynamique du territoire.

Réunion de rentrée	
Date/Fréquence	En octobre pour accueillir les parents et les enfants changeant de section
Organisation	Invitation des familles, en soirée, hors présence des enfants
Objectifs	Permettre aux parents de connaître la structure, le personnel, l'organisation d'une journée, les projets, la pédagogie. Elle permet également de rassurer les parents, les intégrer à la vie de la crèche et de créer du lien entre les parents et entre parents et l'équipe.
Public concerné	Parents - Professionnels

Animation festive de Noël + goûter	
Date/Fréquence	En décembre de chaque année
Organisation	Familles conviées à partager le goûter avec leurs enfants puis à participer aux diverses animations.
Objectifs	Partager un moment festif avec les enfants et les familles. Permettre aux parents de partager un des moments forts de la journée des enfants Permettre les échanges entre parents et professionnelles
Public concerné	Famille - Professionnels

Fête de fin d'année	
Date/Fréquence	En juin, juillet
Organisation	Kermesse, ou Pique-nique solidaire organisés par les structures
Objectifs	Partager un moment festif avec les enfants et les familles. Permettre les échanges entre les parents et les professionnelles.
Public concerné	Parents - enfants - Professionnels

Spectacles	
Date/Fréquence	En fonction des propositions de spectacle jeunes enfants
Organisation	Familles prévenues en amont
Objectifs	Initiation à la culture, théâtre, spectacle
Public concerné	Famille - enfants

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

Ateliers parents/enfants	
Date/Fréquence	A définir selon les structures
Organisation	Ateliers ouverts aux parents sur inscription
Objectifs	Donner un lieu d'échange, de parole, et de rencontre aux parents Renforcer les liens parents/professionnels Soutenir la fonction parentale en valorisant leurs compétences Proposer un espace de parole en lien avec les problématiques de la petite enfance
Public concerné	Parents - Professionnels

Enquête de satisfaction	
Date/Fréquence	Distribution chaque année au mois de juin.
Organisation	Mails en version numérique ou version papier si besoin
Objectifs	Évaluer nos actions Réajuster en fonction des attentes des familles
Public concerné	Familles

Conseil d'établissement	
Date/Fréquence	Deux fois par an
Organisation	Invitation des représentants des familles et de la collectivité
Objectifs	Permettre aux parents de s'informer, de s'exprimer et d'être consultés sur la vie de la crèche Concertation entre les différents usagers pour faire émerger de nouveaux projets
Public concerné	Familles - collectivités - délégataire - équipe

Des actions sont bien entendu déjà menées, qu'il s'agisse des réunions de rentrée, des rencontres festives de fin d'année organisées sur l'ensemble des structures, de la participation de la micro-crèche de Sainte Colombe sur Seine au « Tape Chaudron » portée par l'équipe et des parents, des ateliers cuisine ou musique organisés avec des parents de Châtillon sur Seine, de l'association de parents en train de se constituer à Baigneux les Juifs ou enfin des temps de rencontres organisés à Recey sur Ource. Nous aurons donc à cœur de poursuivre celles-ci et de soutenir l'ensemble de ces initiatives afin que les parents occupent une place majeure au sein des structures.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

1.10. LA COMMUNICATION

La relation avec les parents est fondamentale dans le cadre de la gestion d'équipements Petite Enfance. Aussi, il est important de développer une communication efficiente et claire, afin de rassurer, d'accompagner et de construire une relation de confiance. La place des parents sera prise en compte et favorisée à chaque étape essentielle du déroulement de notre mission, par la mise en place de différents vecteurs relationnels.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

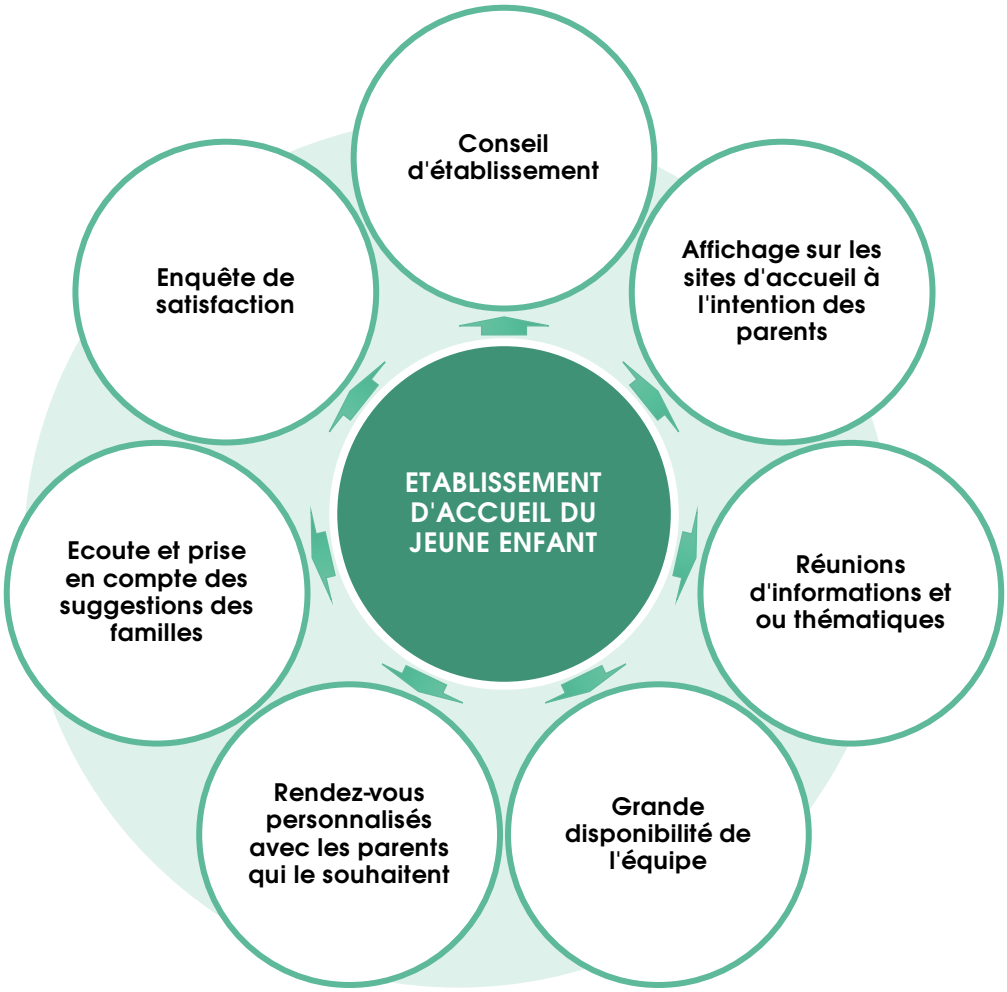

Cette organisation permettra :

- D'échanger sur la nature des activités proposées,
- D'améliorer les conditions d'accueil du public,
- De percevoir les besoins et attentes des familles,
- De concevoir avec les familles, l'organisation de temps forts à l'échelle de votre territoire

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

1.10.1. AU QUOTIDIEN

INFORMATION AUX PARENTS	Nous serons vigilants sur l'affichage concernant la vie de chaque établissement, afin de tenir informés quotidiennement les parents.

Nous affichons :

- Informations générales : téléphones, dates de fermetures de la structure, les tarifs appliqués,…
- Les menus proposés aux enfants ;
- Les temps festifs organisés où ils sont conviés (fête de noël, petits déjeuners, *spectacles…)* ;
- Besoin de matériels de récupération pour mettre en place une activité spécifique ;
- Information des partenaires ;
- Éventuellement articles de presse.

↘ CREER UNE IDENTITE VISUELLE

Les structures disposent d'outils de communication créés par notre fédération avec l'appui d'un dessinateur afin de se doter d'une identité visuelle en rapport avec le monde de la petite enfance. Celle-ci est reprise sur différents masques que les directrices peuvent utiliser au quotidien pour communiquer sur leur structure.

D'autres outils ont également été créés mais n'ont pas encore été pleinement utilisés au sein des structures, tels que le carnet de voyage et le sac à doudou.

Le carnet de voyage est un livret illustré nominatif permettant aux familles et professionnels d'écrire et illustrer de mille et une façons la vie de l'enfant au sein de la structure : en inscrivant des anecdotes, en y collant des photos, etc.

Le sac à doudou est un petit sac distribué aux familles afin d'y laisser les affaires de l'enfant et notamment son doudou.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

1.10.2. LE CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Il s'agit d'un espace de concertation et de consultation. Ces instances n'ont pas encore été développées sur les structures au regard de l'implication encore balbutiante des familles au sein des structures. Nous maintenons toutefois cet objectif pour les prochaines années puisque celui-ci nous semble primordial.

Pour une participation active et citoyenne des usagers, nous proposons un espace permettant, l'expression, l'initiative et l'organisation des usagers sur **un mode démocratique d'échanges, dans le respect de chacun.**

Le conseil d'établissement permet :

- D'échanger sur la nature des activités proposées ;
- D'améliorer les conditions d'accueil des usagers ;
- De percevoir les besoins et attentes des familles ;
- D'être consulté par rapport à l'organisation interne, la vie quotidienne, les projets de travaux d'équipement…

Participants

- Les parents souhaitant participer activement à la vie de l'établissement ;
- Un représentant de la Communauté de Communes ;
- La directrice de la structure et un représentant de l'équipe ;
- Un représentant du gestionnaire.

Ce conseil d'établissement est composé de façon volontaire à partir de l'ensemble des usagers et des partenaires du service.

Ces conseils se réuniront, deux fois par an. Leur organisation et leur gestion incombent au délégataire (convocations, rédaction et envoi du compte-rendu à tous les participants).

Cet espace devra être un véritable lieu d'échanges, de concertation, pour s'inscrire dans une logique de coéducation.

1.10.3. LA COMMUNICATION EXTERNE

Communiquer sur les actions mises en place par notre équipe sur le territoire fait partie intégrante de la mission des salariés de Léo Lagrange. Nous serons attentifs aux moyens et aux documents utilisés pour communiquer sur l'ensemble de nos actions.

Nous appliquerons sur l'ensemble de nos supports de communication **le logo de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, des partenaires financeurs et enfin celui de Léo Lagrange** :

Nous veillerons par ailleurs à faire valider avec votre collectivité les outils de communication à large portée afin qu'ils soient harmonisés avec la charte graphique de la Communauté de Communes.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

Notre présence sur le territoire

Être présents sur le terrain est également important pour informer au plus proche des usagers mais également des partenaires. Rencontrer les usagers, rendre lisible nos actions au cœur du tissu global proposé par le territoire sera également une priorité. Nous serons donc présents activement sur les différents évènements organisés par la collectivité ou ses partenaires.

Notre travail avec la presse

Faire connaitre nos actions et faire parler des structures passe également par un lien étroit avec la presse locale. Valoriser le travail réalisé et les projets fait également partie de nos priorités. Aussi, nous veillerons à faire venir la presse dès que des évènements importants seront organisés.

1.10.4. PERCEVOIR L'AVIS DES FAMILLES POUR AMELIORER LE SERVICE

Il est important pour nous de prendre en compte les remarques, critiques et suggestions des familles afin de répondre au mieux à vos besoins et attentes de celles-ci.

Convaincus qu'une marge d'amélioration et de progression est toujours possible, il est indispensable pour nous de recueillir la parole des familles.

Notre volonté est de développer notre qualité d'accueil et notre projet éducatif pour le bien-être des jeunes enfants accueillis au sein de nos équipements et d'être attentifs aux premiers éducateurs que sont les parents, en adoptant une écoute active.

➘ ENQUETE DE SATISFACTION

C'est pourquoi nous mettrons en place **une enquête de satisfaction**.
Ainsi, nous distribuons au mois de juin, une enquête de satisfaction à l'ensemble des familles. Nous avons conçu celle-ci afin qu'elle soit facile à renseigner ; en effet, notre expérience nous a démontré que les familles accordent peu de temps à cet exercice, c'est pourquoi nous optons pour un document simple et synthétique.
Ce document est anonyme. Nous nous engageons à produire auprès de votre collectivité l'ensemble des résultats de cette enquête.

Nous vous présentons en annexe notre enquête de satisfaction.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

PETITE ENFANCE
leo lagrange
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Léo Lagrange Petite Enfance
Bourgogne Franche-Comté
Siège régional
66 cours Tolstoï
69 100 VILLEURBANNE

Délégation territoriale
12 Rue Thurot
21000 DIJON

Tél. : 04.72.89.20.72 – Fax : 04.72.89.20.73
llpe.bfc@leolagrange.org / centre-est@leolagrange.org

https://twitter.com/leolagrange

https://fr-fr.facebook.com/federationleolagrange/

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

5.4 LES AVIS PMI

Cf. documents ci-après.

Direction Générale
des Services

Pôle Solidarités

Direction
Parentalité Enfance
Culture Sports

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

Le Président du Conseil Départemental
de la Côte-d'Or

2018/n° 239

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-9 ;

- **VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.2111-1 et suivants ;

- **VU** le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;

- **VU** l'arrêté n° 2015/268 du 19 novembre 2015 agréant la structure d'accueil de jeunes enfants de type multi-accueil « Les P'tits Filous » à Baigneux-les-Juifs ;

- **VU** l'avis favorable du Médecin Chef du service Protection Maternelle et Infantile ;

- **SUR** proposition de M. le Directeur Général des Services Départementaux.

ARRETE

ARTICLE 1er - L'article 2 de l'arrêté d'agrément du 19 novembre 2016 concernant la structure privée d'accueil de jeunes enfants de type multi-accueil « Les P'tits Filous » située 16 rue du Stade 21450 BAIGNEUX LES JUIFS, est modifié depuis le 1er septembre 2018.

« **Article 2** - La gestion de cette structure est confiée à la Société par Actions Simplifiée Léo Lagrange Petite Enfance Bourgogne Franche Comté dont le siège social se situe 66 Cours Tolstoï 69100 VILLEURBANNE. »

ARTICLE 2 - Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin des Actes Administratifs de la Côte-d'Or et dont une ampliation devra être transmise au service Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
16 NOV. 2018

Fait à Dijon, le 15 NOV. 2018

Le Président

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services Départementaux

Xavier BARROIS

Direction Générale
des Services
Pôle Solidarités
Direction
Parentalité Enfance
Culture Sports

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

Le Président du Conseil Départemental
de la Côte-d'Or

2018/n° 238

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-9 ;

- **VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.2111-1 et suivants ;

- **VU** le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;

- **VU** les arrêtés n° 2016/278 du 15 décembre 2016 et n° 2018/9 du 29 janvier 2018 agréant la structure d'accueil de jeunes enfants de type micro-crèche à Recey-sur-Ource ;

- **VU** l'avis favorable du Médecin Chef du service Protection Maternelle et Infantile ;

- **SUR** proposition de M. le Directeur Général des Services Départementaux.

ARRETE

ARTICLE 1er – Les articles 2, 4 et 5 de l'arrêté d'agrément du 15 décembre 2016 concernant la structure d'accueil de jeunes enfants de type micro-crèche située rue Lacordaire à Recey-sur-Ource sont modifiés comme suit, depuis le 1er septembre 2018.

« **Article 2** – La gestion de cette structure est confiée à la Société par Actions Simplifiée Léo Lagrange Petite Enfance Bourgogne Franche-Comté dont le siège social se situe 66 Cours Tolstoï 69100 VILLEURBANNE,

Article 4 - Madame Laure MARIE, éducatrice de jeunes enfants, assurera la référence technique à raison de 50 % de son temps de travail.

Article 5 - L'équipe encadrant les enfants se compose de :

- Mme Laure MARIE, éducatrice de jeunes enfants, travaillant à raison de 50 % de son temps de travail auprès des enfants,
- Mme Marine BONAMOUR, titulaire d'un CAP Petite Enfance, animatrice permanente, travaillant à 85 %,

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

- Mme Magalie LEVE, auxiliaire de puériculture, en remplacement et travaillant actuellement à 85 %,
- Mme Ophélie FRETTI, titulaire d'un CAP Petite Enfance, BAC service à la personne, animatrice volante sur les établissements d'accueils de jeunes enfants du Pays Châtillonnais. »

ARTICLE 2 - Tout projet de modification portant sur un des éléments de cette autorisation est porté sans délai à la connaissance du Président du Conseil Départemental par le gestionnaire.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin des Actes Administratifs de la Côte-d'Or.

Fait à Dijon, le 15 NOV. 2018

Le Président

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
16 NOV. 2018

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services Départementaux

Xavier BARROIS

Direction Générale
des Services

Pôle Solidarités

Direction
Parentalité Enfance
Culture Sports

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

LE DÉPARTEMENT

Le Président du Conseil Départemental
de la Côte-d'Or

2018/n° 240

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-9 ;

- **VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.2111-1 et suivants ;

- **VU** le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;

- **VU** l'arrêté n° 2016/277 du 15 décembre 2016 agréant la structure d'accueil de jeunes enfants de type micro-crèche à Sainte-Colombe-sur-Seine ;

- **VU** l'avis favorable du Médecin Chef du service Protection Maternelle et Infantile ;

- **SUR** proposition de M. le Directeur Général des Services Départementaux.

ARRETE

ARTICLE 1er – Les articles 2, 4 et 5 de l'arrêté d'agrément du 15 décembre 2016 concernant la structure d'accueil de jeunes enfants de type micro-crèche située à La Soufflerie, Cour de la Forge, Cidex 3, 21400 SAINTE COLOMBE SUR SEINE sont modifiés comme suit, depuis le 1er septembre 2018.

« **Article 2** - La gestion de cette structure est confiée à la Société par Actions Simplifiée Léo Lagrange Petite Enfance Bourgogne Franche-Comté dont le siège social se situe 66 Cours Tolstoï 69100 VILLEURBANNE,

Article 4 - Madame Ophélie ETIENNE, éducatrice de jeunes enfants, assurera la référence technique à raison de 50 % de son temps de travail.

Article 5 - L'équipe encadrant les enfants se compose de :

- Mme Ophélie ETIENNE, éducatrice de jeunes enfants, à raison de 50 % de son temps de travail auprès des enfants,
- Mme Estelle AMIOT, aide maternelle, titulaire d'un CAP Petite Enfance, BAC PRO Service à la Personne et au territoire, à 85 %,

.../...

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

- Mme Ludivine CAILLETET, assistante maternelle, BEP service à la personne, à 85 %,
- Mme Céline GUILLERME, aide maternelle en temps partiel thérapeutique (quinze heures par semaine),
- Mme Valérie SOURIS, titulaire d'un CAP Petite Enfance, à 30 % en remplacement partiel de Mme Céline GUILLERME,
- Mme Mélanie BERMONT, BAC PRO Service à la Personne, six heures par semaine et parfois en remplacements ponctuels,
- Mme Ophélie FRETTI, titulaire d'un CAP Petite Enfance, BAC service à la personne, à 25 % (poste de « volante » sur les quatre établissements d'accueils de jeunes enfants du Pays Châtillonnais). »

ARTICLE 2 - Tout projet de modification portant sur un des éléments de cette autorisation est porté sans délai à la connaissance du Président du Conseil Départemental par le gestionnaire.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin des Actes Administratifs de la Côte-d'Or.

Fait à Dijon, le 15 NOV. 2018

Le Président

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services Départementaux

Xavier BARROIS

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
16 NOV. 2018

Direction Générale
des Services

Pôle Solidarités

Direction
Parentalité Enfance
Culture Sports

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

Le Président du Conseil Départemental
de la Côte-d'Or

2017/n°213

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-9 ;

- **VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.2111-1 et suivants ;

- **VU** le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;

- **VU** l'arrêté du 25 septembre 2015 agréant la structure privée d'accueil de jeunes enfants de type multi-accueil « La Capucine » située 5, rue de la Forgeotte à Châtillon-sur-Seine ;

- **VU** l'avis favorable du Médecin Chef du service Protection Maternelle et Infantile ;

- **SUR** proposition de M. le Directeur Général des Services Départementaux.

ARRETE

ARTICLE 1er – Les articles 3, 4 et 5 de l'arrêté d'agrément du 25 septembre 2015 susvisé, agréant la structure privée d'accueil de jeunes enfants de type multi-accueil « La Capucine » située 5 rue de la Forgeotte 21400 CHATILLON-SUR-SEINE, sont modifiés comme suit, à compter du 28 août 2017 :

« **Article 3** - Elle fonctionne selon les modalités suivantes :
- deux sections d'enfants de deux mois et demi à quatre ans dont une de dix places et la seconde de quinze places ;
- ouverture de 7 h 45 à 18 h 15, cinq jours par semaine du lundi au vendredi.

Article 4 - Le personnel se compose de :
- Mme Emilie SALOMON, éducatrice de jeunes enfants, directrice, à 91%,
- Mme Evelyne PIGNALET, éducatrice de jeunes enfants, assurant la continuité de direction en l'absence de la directrice, à 69 %.

Article 5 – L'encadrement auprès des enfants se compose de deux auxiliaires de puériculture et de quatre aides maternelles, soit 6,67 ETP pour la totalité du personnel.».

.../...

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

ARTICLE 2 - Les autres articles sont inchangés.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin des Actes Administratifs de la Côte-d'Or.

Fait à Dijon, le 22 JUIN 2017

Le Président

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services Départementaux

Xavier BARROIS

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le : 22 JUIN 2017

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

5.5 LES TABLEAUX DE SUIVI DES MAINTENANCES

➔ *Baigneux les juifs*

	baigneux					
	société	montant	fréquence	2020	2021	2022
système elec	SOCOTEC	252.6	annuelle	AOUT	/	
sécurité / ince	PARENTS		annuelle	OCT	OCT	
clim	GOUDET NRJ	150	annuelle	JUILLET	jullet	
chaudiere Gaz	SOLUTIEAU	144	annuelle	OCT	/	
vmc/ ventilati	VMC a été rer	/	/	/	/	
qual air	QUALICONSULT entreprise envoyée par LEO aucune facture communiquée					
eau/ légionne	EUROFINS	244.80	?	MAI	/	
jeux ext	/	/	/	/	/	
hyg/repas	MERIEUX		TRIM	/	/	
dératisation/r	ECOLAB	594	trim	FEV/JUIN/OC	FEV/JUIN/OCT	
Espaces verts	SIVOM Baigne	220	au besoin	6 tontes	8 tontes	
TOTAL		1108				

➔ *Chatillon sur seine*

Liste des maintenances et vérifications périodiques - SECURITE

Structure : Multi accueil "La Capucine"

	COMMANDITAIRE	société	Coût ANNUEL	type de contrat	périodicité	2021	remarques	2022	remarques
extincteurs	CC	PARENT	118,08		1x/an	sept			
installations électriques	ccpc	véritas						JANV	
Installations gaz									
aires collectives de jeux	ccpc	système+	221,3		1x/an	sept			
Portes automatiques									
moyens de secours, d'alarme et de protection contre l'incendie/SSI									
Alarme anti-intrusion									
entretien chauffage et ventilation CTA	ccpc	delètre							
analyse de l'eau (légionnelle)		Mérieux	212,25		1X/an	oct			
analyse plats cuisinés + prélèvement lames de surface		Mérieux	321,5		2X/an	oct			
Maintenance adoucisseur H2O									
panneau solaire									
BAES éclairage (Eclairage de sécurité)									
Nuisibles									
nettoyage bac dégraisseur									
hotte (extraction de buées graisse)							SST Delphine Cartier		
Formation PSC1 ou SST									prévu en 2022
formation EPI									prévu en 2022
Exercice évacuation									prévu en 2022

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

➔ *Ste Colombe sur Seine*

Liste des maintenances et vérifications périodiques - SECURITE								
Structure : STE COLOMBE SUR SEINE								
	société	**Coût ANNUEL**	**type de contrat**	**périodicité**	**2021**	**remarques**	**2022**	**remarques**
extincteurs	Société Parent			1x/an	09/11/2021			
installations électriques				1x/an	18/05/2021			
Installations gaz				1x/an				
aires collectives de jeux	Système plus	240/2=140€		1x/an	01/10/2021	contrat partagé avec st Colombe		
Portes automatiques								
moyens de secours, d'alarme et de protection contre l'incendie/SSI				1x/an				
Alarme anti-intrusion				1x/an				
entretien chauffage et ventilation CTA				1X / an	néant			
analyse de l'eau (légionnelle)	eurofins			1x/an		26/05/2020		
analyse plats cuisinés + prélèvement lames de surface				3X/ an à minima	Néant			
Maintenance adoucisseur H2O				1X/ an				
BAES éclairage (Eclairage de sécurité)				1X / an				
Nuisibles				si besoin				
Formation PSC1 ou SST				tous les 2 ans				
formation EPI				tous les 2 ans				

* analyse de l'air : Qualiconsult dernier document trouvé 12/03/2019 tous les 7 ans
clim froid 21 192€ contrat du 01/01/2019 passage au 30/07/2018

➔ *Recey sur Ource*

Liste des maintenances et vérifications périodiques - SECURITE								
Structure : Recey sur Ource								
	société	**Coût ANNUEL**	**type de contrat**	**périodicité**	**2021**	**remarques**	**2022**	**remarques**
extincteurs	Société Parent			1x/an	09/11/2021			
installations électriques				1x/an	18/05/2021			
Installations gaz				1x/an				
aires collectives de jeux	Système plus	240/2=140€		1x/an	01/10/2021	contrat partagé avec st Colombe		
Portes automatiques								
moyens de secours, d'alarme et de protection contre l'incendie/SSI				1x/an				
Alarme anti-intrusion				1x/an				
entretien chauffage et ventilation CTA				1X / an	néant			
analyse de l'eau (légionnelle)	eurofins			1x/an		26/05/2020		
analyse plats cuisinés + prélèvement lames de surface				3X/ an à minima	Néant			
Maintenance adoucisseur H2O				1X/ an				
BAES éclairage (Eclairage de sécurité)				1X / an				
Nuisibles				si besoin				
Formation PSC1 ou SST				tous les 2 ans				
formation EPI				tous les 2 ans				

* analyse de l'air : Qualiconsult dernier document trouvé 12/03/2019 tous les 7 ans
clim froid 21 192€ contrat du 01/01/2019 passage au 30/07/2018

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC400622-DE

PETITE ENFANCE

leo lagrange
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

LLPE Bourgogne Franche-Comté
2 rue Maurice Moissonnier
69120 Vaulx-en-Velin
Tél : 04 72 89 20 72
Web : http://www.leolagrange.org

https://fr-fr.facebook.com/federationleolagrange

https://twitter.com/leolagrange

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC410622-DE

Grille de tarification
Accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire

ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE

Matin, midi et soir

		Hors territoire
	Tarif 1/2 heure	**Tarif 1/2 heure**
Taux d'effort / **Quotient Familial**	**0,090%**	**0,104%**
≤ 553	**0,50 €**	**0,57 €**
600	**0,54 €**	**0,62 €**
700	**0,63 €**	**0,72 €**
800	**0,72 €**	**0,83 €**
900	**0,81 €**	**0,93 €**
1 000	**0,90 €**	**1,04 €**
1 100	**0,99 €**	**1,14 €**
1 200	**1,08 €**	**1,24 €**
≥ 1 368	**1,23 €**	**1,42 €**

Facturation à la demi-heure : chaque demi-heure entamée est facturée.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC410622-DE

Grille de tarification
Accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire

PAUSE MÉRIDIENNE

Restauration scolaire

				Hors territoire
Taux d'effort / Quotient Familial	0,097%	Part fixe *	Prix total	Prix total
≤ 100	**0,10 €**	**3,88**	**3,98 €**	**4,58 €**
200	**0,19 €**		**4,07 €**	**4,69 €**
300	**0,29 €**		**4,17 €**	**4,80 €**
400	**0,39 €**		**4,27 €**	**4,91 €**
500	**0,49 €**		**4,37 €**	**5,02 €**
600	**0,58 €**		**4,46 €**	**5,13 €**
700	**0,68 €**		**4,56 €**	**5,24 €**
800	**0,78 €**		**4,66 €**	**5,35 €**
900	**0,87 €**		**4,75 €**	**5,47 €**
1 000	**0,97 €**		**4,85 €**	**5,58 €**
1 100	**1,07 €**		**4,95 €**	**5,69 €**
1 200	**1,16 €**		**5,04 €**	**5,80 €**
1 300	**1,26 €**		**5,14 €**	**5,91 €**
1 400	**1,36 €**		**5,24 €**	**6,02 €**
1 500	**1,46 €**		**5,34 €**	**6,14 €**
1 600	**1,55 €**		**5,43 €**	**6,25 €**
1 700	**1,65 €**		**5,53 €**	**6,36 €**
≥ 1 750	**1,70 €**		**5,58 €**	**6,42 €**

***** Part fixe révisée chaque année en début d'année scolaire et correspondant au prix du repas facturé par le fournisseur.

Panier repas *

		Hors territoire
Taux d'effort / Quotient Familial	0,170%	0,196%
≤ 700	**1,19 €**	**1,37 €**
800	**1,36 €**	**1,56 €**
900	**1,53 €**	**1,76 €**
1 000	**1,70 €**	**1,96 €**
1 100	**1,87 €**	**2,15 €**
1 200	**2,04 €**	**2,35 €**
≥ 1 300	**2,21 €**	**2,54 €**

* Repas fourni par les parents: Uniquement dans le cadre d'un PAI et lorsque le fournisseur ne peut répondre aux exigences du régime alimentaire de l'enfant.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC410622-DE

Grille de tarification
Accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire

ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE

Vacances et mercredis

				Hors territoire		
	Journée avec repas	Journée sans repas	1/2 Journée sans repas	Journée avec repas	Journée sans repas	1/2 Journée sans repas
Taux d'effort / Quotient Familial	0,86 %	0,68 %	0,34 %	0,99 %	0,78 %	0,39 %
680	5,85 €	4,62 €	2,31 €	6,73 €	5,32 €	2,66 €
700	6,02 €	4,76 €	2,38 €	6,92 €	5,47 €	2,74 €
750	6,45 €	5,10 €	2,55 €	7,42 €	5,87 €	2,93 €
Taux d'effort / Quotient Familial	1,60 %	1,28 %	0,65 %	1,84 %	1,47 %	0,75 %
751	12,02 €	9,61 €	4,88 €	13,82 €	11,05 €	5,61 €
800	12,80 €	10,24 €	5,20 €	14,72 €	11,78 €	5,98 €
900	14,40 €	11,52 €	5,85 €	16,56 €	13,25 €	6,73 €
1 000	16,00 €	12,80 €	6,50 €	18,40 €	14,72 €	7,48 €
≥ 1 100	17,60 €	14,08 €	7,15 €	20,24 €	16,19 €	8,22 €

Sentier de la Chaume

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC420622-DE

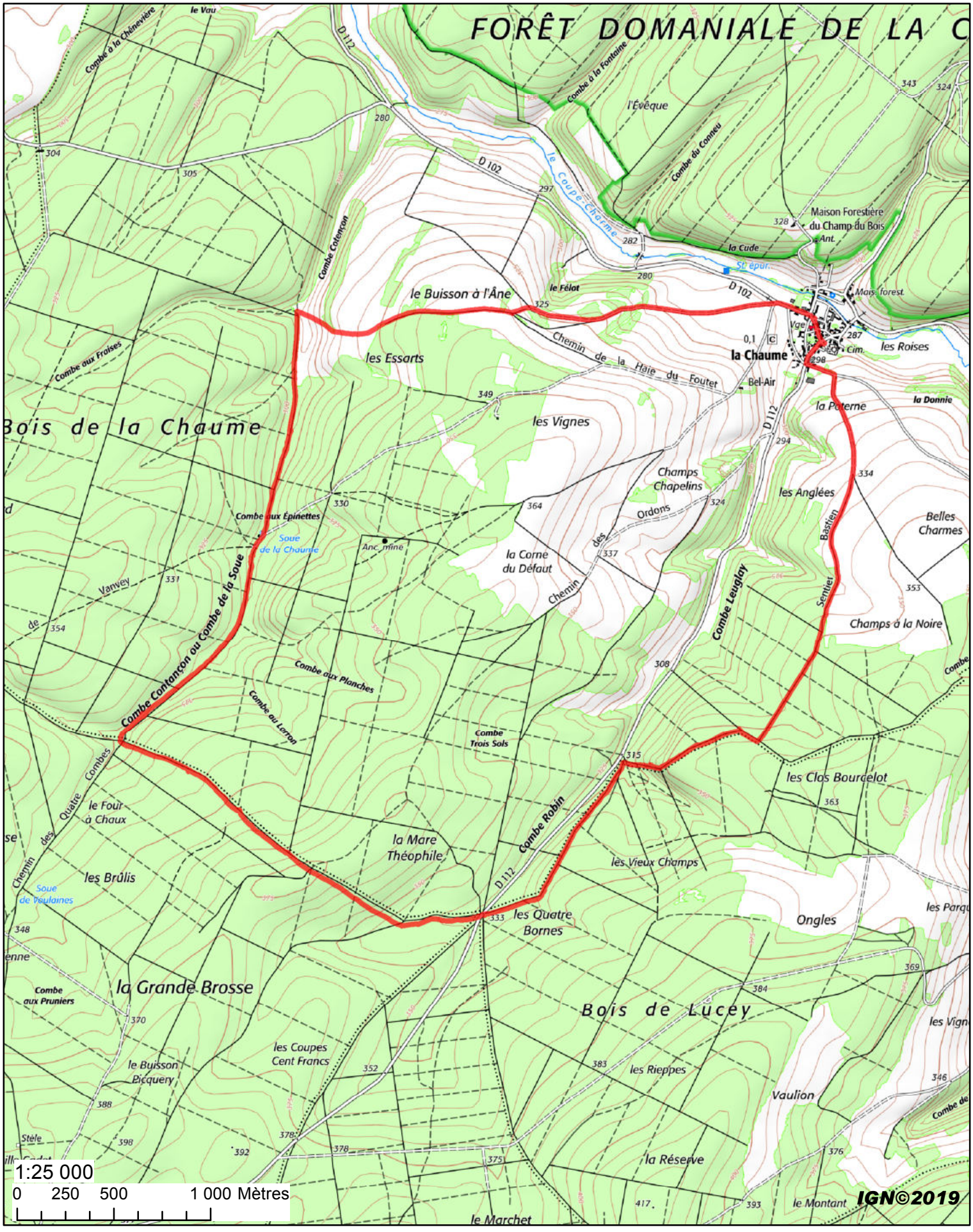

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC440622-DE

CONVENTION POUR LE BALISAGE ET L'ENTRETIEN DES CIRCUITS DE RANDONNEE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CHÂTILLONNAIS
Années 2022-2024

Entre

La Communauté de Communes du Pays Châtillonnais représenté par son Président, Monsieur Jérémie Brigand

d'une part, (ci-après dénommée communauté de communes)

Et

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Côte d'Or, représenté par sa Présidente, Madame Corinne étouillon

d'autre part, (ci-après dénommé CDRP 21)

PREAMBULE

La communauté de communes du Pays Châtillonnais possède sur son territoire un réseau de circuits de randonnée pédestre inscrits au PDIPR. Plusieurs stages de formation de baliseurs ont été réalisés par le CDRP21 à la demande du Pays Châtillonnais, pour que les circuits concernés puissent être entretenus par des baliseurs bénévoles locaux.

Le CDRP21 représentant statutaire de la Fédération Française de la Randonnée (FFRandonnée) assure le rôle de conseiller technique en matière de randonnée pédestre sur l'ensemble du département de la Côte d'Or.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour but de définir les rôles et les engagements de la communauté de communes et du CDRP21 dans l'entretien léger et le balisage des itinéraires de randonnée de son territoire. Les circuits concernés par cette convention sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC440622-DE

Cantons	Circuit	Longueur à baliser
Laignes	Beauregard Les Larreys La Baume	17,80 km + variante 0,6 km 10,00 km 17,50 km
Recey-sur-Ource	Lugny Montot Les roches de la Digeanne	11,00 km 9,00 km 12,50 km
Châtillon-sur-Seine	Les vignes Sentier du chevreuil Les Marots Val des Choues Sentier des fermes Circuit des châteaux	10,00 km 3 km 8 km 8 km 14,8 km 19,5 km + variante 4,1 km
Montigny-sur-Aube	La table aux loups Epailly Val Diard Mont-Remin Coteaux du Bougeon	8,60 km 14,5 km 12,6 km 11,6 km 8,5 Km
Aignay-le-Duc	La coquille La vallée du Brevon Les cigognes noires La vallée rocheuse	12,9 km 9 km 20 km + variante 2,6 km 19,8 km + variante 2,2 km
Baigneux-les-Juifs	Val-de-Seine L'abbaye d'Oigny Duesmois sud Duesmois nord	15 km 10 km 18 km + variante 2 km 17 km + variante 8 km
Longueur totale à baliser		**338,10 KM**

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DU CDRP21

2.1 : Le balisage

Le balisage doit être conforme aux normes édictées par la charte officielle de balisage établie par la FFRandonnée (peinture, rubans adhésifs), assurant la continuité de l'itinéraire et respectant l'environnement.

2.2 : l'entretien par les baliseurs

Un entretien sur ces circuits sera réalisé ***(Suppression d'orties, de ronces, élagages de petites branches sur la longueur du sentier, dégagement des arbres tombés – maximum 25 cm de diamètre - obstruant la progression du randonneur, recalibrage des sentiers qui se resserrent)*** à l'aide d'outillage manuel ou de petits outils motorisés à l'exclusion de tout procédé chimique. Aucun autre travail ne peut être entrepris dans le cadre de cette convention. Au cours de ces travaux d'entretien, la responsabilité de la communauté de communes ne pourra à aucun moment être recherchée ni engagée.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC440622-DE

2.3. Les baliseurs

La réalisation de ces travaux est assurée par des baliseurs bénévoles, titulaires de l'agrément FFRandonnée et munis de la carte officielle en cours de validité. Le CDRP 21 souscrit une assurance pour ces baliseurs via cette carte.

2.4. Le matériel

Le CDRP 21 fournit à ses baliseurs tout le matériel nécessaire à la réalisation de leur mission (sécateur, scie pliante, coupe-branches, brosses métalliques, râpe à bois, gants, pinceaux, peinture, adhésifs, etc.).

2.5 : Fréquence des travaux

L'entretien et le balisage des circuits devront être réalisés une fois par an, de préférence avant l'été. Un compte-rendu annuel sur chaque circuit sera donné par chaque baliseur au responsable de son secteur, puis transmis au CDRP 21 Après réception de ces comptes rendus, le CDRP 21 adresse à la communauté de communes un bilan des actions réalisées et lui signale tout besoin de gros entretien ayant pu être mis en évidence.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

3.1 L'entretien de l'assise du chemin et autre « gros entretien »

Toutes interventions nécessaires sur l'assise du chemin ou gros travaux (dégagement d'arbres de diamètre au-delà de 25 Cm, fauchage du chemin, réfection de passerelle…) nécessaire à la praticabilité de l'itinéraire restent à la charge de la communauté de communes, le CDRP 21 n'intervenant que pour les arbres en dessous de 25 Cm de Diamètre.

3.2. L'étude juridique

La communauté de communes s'engage à avoir fait l'étude juridique des sentiers cités dans l'article 1 et avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires de passage et de balisage.

3.3. Dispositions financières

3.3.1. Achat et renouvellement du matériel de balisage

La communauté de communes participera aux frais d'achat et de renouvellement du matériel nécessaire au balisage et à l'entretien des itinéraires à hauteur de 0,5 € par kilomètre balisé.

3.3.2. Balisage et entretien des itinéraires

En contrepartie de l'exécution de la mission décrite à l'article 2, la communauté de communes verse au CDRP 21 une indemnisation forfaitaire calculée au kilomètre d'itinéraire balisé et entretenu.

Pour un balisage réalisé dans un sens, par des baliseurs locaux, l'indemnisation forfaitaire est de 20 € par kilomètre pour la création d'un premier balisage ou une remise en état complète et de 12 € par kilomètre pour l'entretien courant.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC440622-DE

Pour un balisage réalisé dans les deux sens, par des baliseurs, l'indemnisation forfaitaire est de 30 € par kilomètre pour la création d'un premier balisage ou une remise en état complète et de 17 € par kilomètre pour l'entretien courant.

Pour les communautés de communes ayant déjà une convention de balisage signée avec le CDRP 21 avant l'entrée en vigueur de ces tarifs (2019), l'augmentation se fera progressivement à hauteur de 1 € par an à partir de 2021 jusqu'à arriver au tarif de 17 € / km.

Si aucun baliseur n'est présent sur ou à proximité du territoire, obligeant l'intervention d'une équipe extérieure, une majoration forfaitaire sera appliquée en fonction du nombre de kilomètres parcourus. Ce surcoût sera soit intégré directement dans la convention d'entretien et de balisage, soit fera l'objet d'un avenant, validé par la communauté de communes.

Le règlement sera effectué chaque année, après la fin de la campagne de balisage.

3.3.3. Calcul du coût

Achat et renouvellement du matériel			
	Linéaire total		
	Km	**Prix/km**	**Coût total**
	338,10	0,50 €	169,05 €
TOTAL (1)	**338,10**		**169,05 €**

Entretien et balisage dans les deux sens des itinéraires							
Nom du circuit	**Linéaire**	**2022**		**2023**		**2024**	
	Km	**Prix/km**	**Coût total**	**Prix/km**	**Coût total**	**Prix/km**	**Coût total**
La Coquille	12,9	13 €	167,70 €	14 €	180,60 €	15 €	193,50 €
La Vallée du Brevon	9	13 €	117,00 €	14 €	126,00 €	15 €	135,00 €
Les cigognes noires	22,6	13 €	293,80 €	14 €	316,40 €	15 €	339,00 €
La vallée rocheuse	22	13 €	286,00 €	14 €	308,00 €	15 €	330,00 €
Val de Seine	15	13 €	195,00 €	14 €	210,00 €	15 €	225,00 €
L'abbaye d'Oigny	10	13 €	130,00 €	14 €	140,00 €	15 €	150,00 €
Duesmois sud	20	13 €	260,00 €	14 €	280,00 €	15 €	300,00 €
Duesmois Nord	25	13 €	325,00 €	14 €	350,00 €	15 €	375,00 €
De Villaine à Croix percée							
Vers Magny							
Les vignes	10	13 €	130,00 €	14 €	140,00 €	15 €	150,00 €
Sentier du chevreuil	3	13 €	39,00 €	14 €	42,00 €	15 €	45,00 €
Sentier des fermes	14,8	13 €	192,40 €	14 €	207,20 €	15 €	222,00 €
Les marots	8	13 €	104,00 €	14 €	112,00 €	15 €	120,00 €
Val des choues	8	13 €	104,00 €	14 €	112,00 €	15 €	120,00 €
Sentier des châteaux	23,6	13 €	306,80 €	14 €	330,40 €	15 €	354,00 €
Beauregard	18,4	13 €	239,20 €	14 €	257,60 €	15 €	276,00 €

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC440622-DE

La baume	17,5	13 €	227,50 €	14 €	245,00 €	15 €	262,50 €
La table aux loups	8,6	13 €	111,80 €	14 €	120,40 €	15 €	129,00 €
Epailly	14,5	13 €	188,50 €	14 €	203,00 €	15 €	217,50 €
Val diard	12,6	13 €	163,80 €	14 €	176,40 €	15 €	189,00 €
Les côteaux du Bougeon	8,5	13 €	110,50 €	14 €	119,00 €	15 €	127,50 €
Mont remin	11,6	13 €	150,80 €	14 €	162,40 €	15 €	174,00 €
Lugny	11	13 €	143,00 €	14 €	154,00 €	15 €	165,00 €
Montot	9	13 €	117,00 €	14 €	126,00 €	15 €	135,00 €
Les roches de la Digeanne	12,5	13 €	162,50 €	14 €	175,00 €	15 €	187,50 €
TOTAL (2)	**328,10**		**4 265,30 €**		**4 593,40 €**		**4 921,5 €**
COÛT TOTAL (1 + 2)							
		2022		**2023**		**2024**	
		4 265,30 €		**4 593,40 €**		**4 921,50 €**	

Entretien et balisage dans <u>un sens</u> des itinéraires							
Nom du circuit	**Linéaire**	**2022**		**2023**		**2024**	
	Km	**Prix/km**	**Coût total**	**Prix/km**	**Coût total**	**Prix/km**	**Coût total**
Les Larreys	10	12 €	120 €	12 €	120 €	12 €	100 €
COÛT TOTAL (1 + 2)							
		2022		**2023**		**2024**	
		125 €		**125 €**		**125 €**	

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La durée d'application de la présente convention est fixée à 3 ans. Elle sera renouvelée par tacite reconduction.

Elle pourra donner lieu à d'éventuels aménagements qui feront l'objet d'un avenant. En tout état de cause, un bilan annuel de son application est effectué entre les parties signataires au courant du mois de novembre de chaque année.

La présente convention peut être dénoncée par l'une des deux parties. La dénonciation prend effet deux mois après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 5 : LITIGES

En cas de litige portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention n'ayant pu être réglé à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au tribunal compétent du ressort du chef-lieu du département.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC440622-DE

Fait à Dijon, le 30 Novembre 2021
en deux exemplaires originaux

Pour le CDRP21

La Présidente,
Corinne Detouillon

Pour la Communauté de communes du Pays Châtillonnais

Le Président,
Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC260622-BF

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 139
Nombre de membres présents : 81
Nombre de suffrages exprimés : 99
VOTES :
Pour : 99
Contre :
Abstentions :

le Président ayant quitté la séance

Date de convocation : 21/06/2022

Présenté par (1) Le Président.
A 21400 CHATILLON S/SEINE, le 27/06/2022
Le Président

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
A 21400 CHATILLON S/SEINE, le 27/06/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS CHATILLONNAIS 21400 CHÂTILLON SUR SEINE

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

AIGNAY LE DUC	Frédéric BOURDENET		BOUDREVILLE	Marcel KLINKERT	
AISEY SUR SEINE	Gérard EME		BOUIX	Fabienne MATHIEU	
AMPILLY LES BORDES	Luc BABOUILLARD		BREMUR ET VAUROIS	Gérard MALNOURY	
AMPILLY LE SEC	René REGNAULT		BRION SUR OURCE	Georges MORIN	
AUTRICOURT	Isabelle ROUMIER		BUNCEY	Christian BORNOT	
BAIGNEUX LES JUIFS	Didier ROBIN		BURE LES TEMPLIERS	Jean-Charles COLOMBO	
BALOT	Cédric GHEERAERT		BUSSEAUT	Didier BREDIN	
BEAULIEU	Gérard DEFER		BUXEROLLES	Jeanne COLOMBET	
BEAUNOTTE	Michaël CAPLET		CERILLY	Christophe PINEL	
BELAN SUR OURCE	Thierry NAUDINOT		CHAMBAIN	Franck MOILLERON	
BELLENOD SUR SEINE	Valérie BOUCHARD		CHAMESSON	François RIOTTE	
BENEUVRE	Alain GALLIMARD		CHANNAY	Hubert COLLIN	
BILLY LES CHANCEAUX	Agnès BONFILS		CHARREY SUR SEINE	Fernando GONZALEZ	
BISSEY LA COTE	Jean-Louis CHAUMONNOT		CHATILLON SUR SEINE	Hubert BRIGAND	
BISSEY LA PIERRE	Emmanuel WAELE		CHATILLON SUR SEINE	Stéphane BRULEY	

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC260622-BF

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

CHATILLON SUR SEINE	Didier CAILLOUX		CHAUGEY	Violaine MONMARCHE	
CHATILLON SUR SEINE	Christian CARLI		CHAUME (LA)	Bruno MANZONI	
CHATILLON SUR SEINE	Victor CHARTON		CHAUME LES BAIGNEUX	Michel FRANCK	
CHATILLON SUR SEINE	Christine CHAUMONNOT		CHAUMONT LE BOIS	Anne BOUHELIER	
CHATILLON SUR SEINE	Pascal CHAUMONNOT		CHEMIN D'AISEY	Jean-Pierre MOIRET	P.P.
CHATILLON SUR SEINE	Aurélie COURQUEUX		COULMIER LE SEC	Lydie MARTIN	
CHATILLON SUR SEINE	Hervé DE GUILLEBON		COURBAN	Maxime VERSLYPE	
CHATILLON SUR SEINE	Valérie DEFOSSE		DUESME	Bernard MONGENET	
CHATILLON SUR SEINE	Françoise FLACELIERE		ECHALOT	Nicolas HOFFMANN	
CHATILLON SUR SEINE	Béatrice FOISSEY		ESSAROIS	André LIPPIELLO	
CHATILLON SUR SEINE	Sarah FRANCOIS		ETALANTE	Eric DUDOUET	
CHATILLON SUR SEINE	François GAILLARD		ETORMAY	François MOYOT	
CHATILLON SUR SEINE	Françoise GEOFFROY		ETROCHEY	Joëlle PAYOT	
CHATILLON SUR SEINE	Mathieu GROSMAIRE		FAVEROLLES LES LUCEY	Jean-François GIERA	
CHATILLON SUR SEINE	Yves LEJOUR		FONTAINES-EN-DUESMOIS	Christian DEMOINGEOT	
CHATILLON SUR SEINE	Aurore LALLEMAND		GEVROLLES	Nolwenn CLAUDON	
CHATILLON SUR SEINE	Roland LEMAIRE		GOMMEVILLE	Jean-Paul ROMMEL	
CHATILLON SUR SEINE	Séverine MARTIN		GOULLES (LES)	Denise JACQUINOT	
CHATILLON SUR SEINE	Joël MAYER		GRANCEY SUR OURCE	Roland VAN HECKE	
CHATILLON SUR SEINE	Pierrette NOIROT		GRISELLES	Laurence TERRILLON	
CHATILLON SUR SEINE	Géraldine PERRAUDIN		GURGY LA VILLE	Katia SULLEROT	
CHATILLON SUR SEINE	Laurence PIANETTI		GURGY-LE-CHÂTEAU	Lou BOMMIER	
CHATILLON SUR SEINE	Colette ROUSSEL		JOURS-LES-BAIGNEUX	Thierry AUBRY	
CHATILLON SUR SEINE	Romain SILVESTRE		LAIGNES	Jean-Michel ANTONI	
CHATILLON SUR SEINE	Audrey VERSTRAETE		LAIGNES	Jean-Claude THOMAS	
CHATILLON SUR SEINE	Jérôme VEZIN		LAIGNES	Jean-Michel MARS	

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC260622-BF

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

LARREY	Bernard SOUPAULT		POINCON-LES-LARREY	Patrice CHODAT	
LEUGLAY	Frédéric NAUDET		POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE	François POUHIN	
LIGNEROLLES	François LEBLOND		POTHIERES	Jean-Pierre SCHAEFFER	
LOUESME	Alain DOSSO		PRUSLY SUR OURCE	Alain VERPY	
LUCEY	Alain TREXON		PUITS	Benoît DE VALOUS	
MAGNY LAMBERT	Raphaëlle VAUTRIN		QUEMIGNY SUR SEINE	Philippe LECOEUR	
MAISEY LE DUC	Eric TILQUIN		RECEY SUR OURCE	Laurent SCHEMBRI	
MARCENAY	Didier BAPT		RIEL LES EAUX	Marc STIVALET	
MASSINGY	Jérémie BRIGAND		ROCHEFORT SUR BREVON	Christian CHALIER	
MAUVILLY	Henri CHEVALLIER		ST BROING LES MOINES	Freddy CHEVALIER	
MENESBLE	Dominique CLAUDON		STE COLOMBE SUR SEINE	Cyril MAYER	
MEULSON	Séverine GOUSTIAUX		STE COLOMBE SUR SEINE	Marie-Hélène THIERY	
MINOT	Frédérique VOIZEUX		STE COLOMBE SUR SEINE	Jean-Michel GUIRADO	
MOITRON	Maud LACHOUETTE		STE COLOMBE SUR SEINE	Yann REMY	
MOLESME	Jacques LAZZAROTTI		ST GERMAIN LE ROCHEUX	Clémence LEGENDRE	
MONTIGNY SUR AUBE	Philippe CHARDON		ST MARC SUR SEINE	Vincent CHAUVOT	
MONTLIOT ET COURCELLES	Hubert FLEUROT		SAVOISY	Denis SALOMON	
MONTMOYEN	Eric RAMOUSSE		SEMOND	Florence BOUCHARD	
MOSSON	Grégory HANUSZEK		TERREFONDREE	Baptiste BONGARD	
NICEY	Philippe HUGOT		THOIRES	Hubert MIGNARD	
NOD SUR SEINE	Dominique BAYEN		VANNAIRE	Stéphane ROUSSEL	
NOIRON SUR SEINE	Florent CHODAT		VANVEY	Philippe VINCENT	
OBTREE	Philippe LEFEBVRE		VERTAULT	Jérôme KUHN	
OIGNY	Olivier GALLIEN		VEUXHAULLES SUR AUBE	Christophe VIARDOT	
ORIGNY SUR SEINE	Patrice BAUDRY		VILLAINES EN DUESMOIS	Claude FONTAINE	
ORRET	Guillaume BEUGNOT		VILLEDIEU	Patrick GOUYETTE	

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 021-242101434-20220627-CC260622-BF

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

VILLERS PATRAS	Agnès CHAUMONNOT		VIX	Bénigne SCORDEL	
VILLIERS LE DUC	Nicolas SCHMIT		VOULAINES LES TEMPLIERS	Marcel VERNEVAUT	
VILLOTTE SUR OUR	Christophe FOUILLAND				